JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 21 juillet 2018 – numéro 53 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

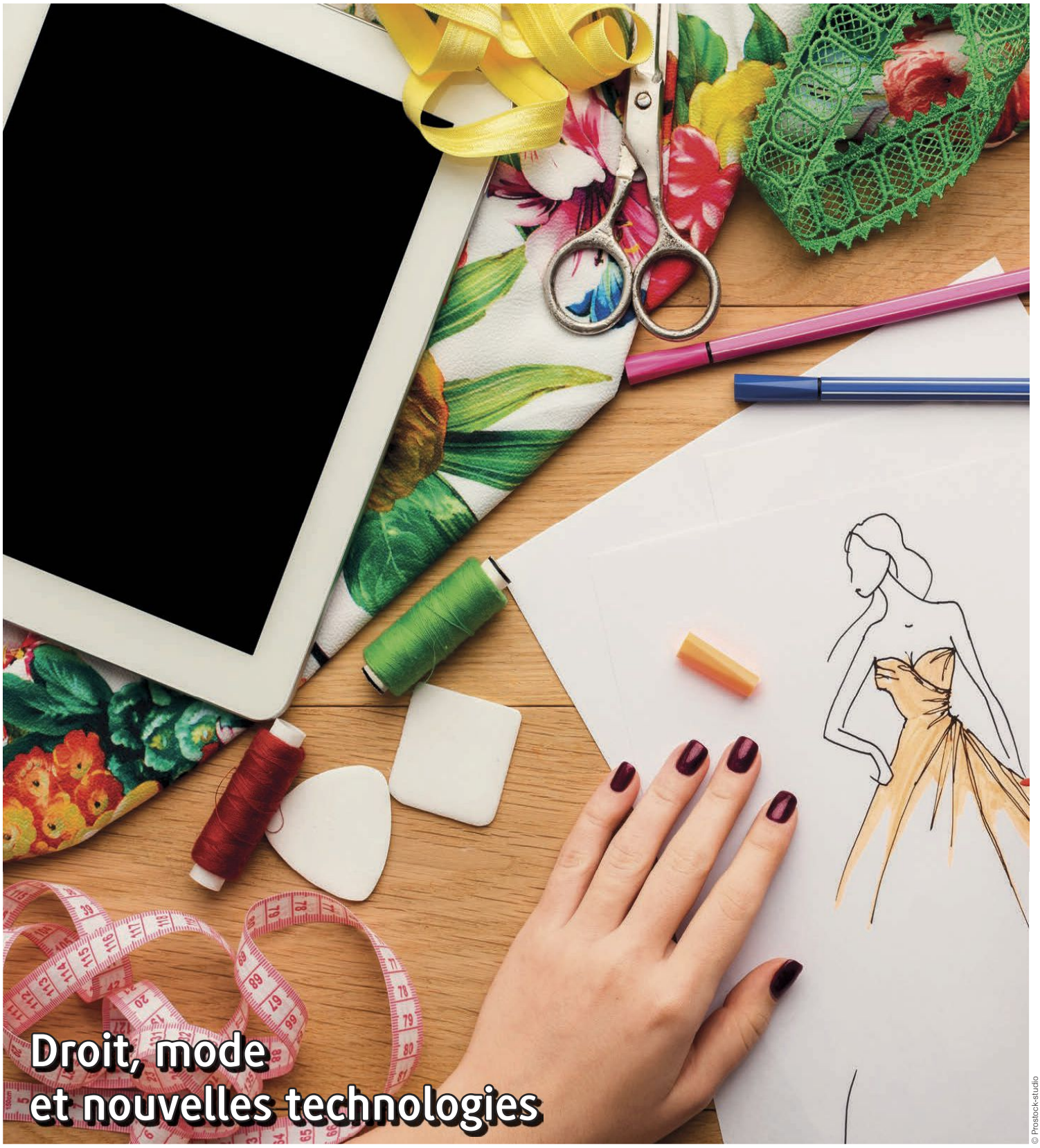

Droit, mode et nouvelles technologies

© Prostock-studio

Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

SOMMAIRE

DROIT, MODE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

La blockchain, effet de mode ? 3
Laboratoire D@NTE
Blockchain, propriété intellectuelle et mode 5
Une marque consistant en une couleur appliquée sur la semelle d'une chaussure ne relève pas de l'interdiction d'enregistrement des formes 9
Droit du travail et statut légal des mannequins : la réglementation est-elle suffisante ?
Entretien croisé entre Maître Céline Bondard, avocate, et Frédéric Galinier, directeur juridique de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode 10
Entretien avec Vanessa Bouchara
Avocate spécialiste en propriété intellectuelle 12
La mode 2.0 – Les nouvelles technologies au service de la mode 14
Le poids économique des industries de la mode
150 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an en France 15
Mode et contrefaçon
23 millions d'euros de perte dus à la contrefaçon dans le secteur de l'habillement au sein de l'UE . . 16
Musée Yves Saint Laurent Paris 18

AGENDA 4

EMPREINTES D'HISTOIRE

Mode sportive : le bikini a-t-il été inventé par les Romains ? 19

ANNONCES LÉGALES 20

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622 I 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bihebdomadaire
Imprimerie : Roto Presse Numeris

Vente au numéro : 1,50 € **Abonnement annuel :** 99 €

Copyright 2018
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Édito

« La mode est pour la France ce que les mines d'or du Pérou sont pour l'Espagne », affirmait Colbert en son temps. À l'époque, Louis XIV faisait venir les plus grands tailleurs du monde pour vêtir sa cour, mais surtout pour asseoir sa suprématie et faire rayonner le prestige de la France. C'est dire combien, dès l'origine, la mode était bien plus qu'une affaire de style. C'est la raison pour laquelle, les pouvoirs publics et les instances représentatives de la profession n'ont eu de cesse de veiller à la prééminence de la Ville Lumière dans ce domaine. Plus de trois cents ans plus tard, Paris domine toujours ce secteur, lequel rapporte à notre pays pas moins de 150 milliards de chiffre d'affaires par an. Le 18 juin dernier, l'intégration du célèbre sellier-maroquinier Hermès au sein du CAC 40 a consacré le luxe comme secteur dominant de la cote. Et alors qu'aux États-Unis ce sont les GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple) qui règnent sur Wall Street, à Paris les KHOL (Kering, Hermès, L'Oréal et LVMH) dominent désormais à la Bourse. Du haut de ses 150 milliards d'euros, le groupe de Bernard Arnault, numéro un de la cote, représente à lui seul 9,4 % de l'indice boursier dans son ensemble. Au total, avec une valeur de près de 390 milliards d'euros, ces quatre symboles du luxe français constituent près de 20 % de la capitalisation du CAC 40, loin devant le secteur bancaire ou le pétrole ! Employant près d'un million de personnes en France, le secteur de la mode cumule également des atouts rares : savoir-faire uniques, souvent non délocalisables, indifférents à la pression des pays à bas salaire…

« Les industries de la mode reposent sur un écosystème sans équivalent unissant la création, le savoir-faire technique et industriel, le digital et le management de la chaîne de valeur » indique ainsi l'Institut Français de la Mode (IFM) dans une étude datant de 2016. Bref, la mode est bien une mine d'or pour l'Hexagone. Les gains faramineux qu'elle génère expliquent, par conséquent, que des investisseurs de tout horizon cherchent à avoir leur part du gâteau. Nous apprenons ainsi dans ce numéro spécial que l'intelligence artificielle, notamment, a décidé de faire du luxe un de ses terrains d'expérimentation : le mannequin 2.0 existe désormais avec le robot Emineo qui reproduit chaque morphologie, via un processus biomimétique, en moins de trente secondes ; de même la technologie blockchain suscite un engouement réel, car elle facilite la preuve de l'antériorité des droits, ainsi que le paiement et la gestion de ces derniers. Pendant négatif de ce succès phénoménal : La mode attire évidemment des acteurs sans scrupules. Les actes de contrefaçon ont ainsi explosé en France : selon l'Unifab, entre 1994 et 2011, ils ont été multipliés par 45. Quant aux cas de litiges portés devant les juridictions, leur nombre ne cesse de croître. L'affaire Louboutin en juin dernier a ainsi fait grand bruit en opposant le célèbre maroquinier à la société Van Haren à propos de la fameuse semelle revêtue d'une couleur rouge. Secteur stratégique et symbolique pour la France, la mode a toujours bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics, espérons que cela suffise dans un marché devenu ultra-concurrencé.

Maria-Angelica Bailly

© Wavebreak Media

La blockchain, effet de mode ?

Stéphane Baïkoff,
Avocat département IT.IP,
Simon Associés

Qui n'a pas entendu parler de la blockchain ? Il faudrait être fou ou totalement déconnecté pour ignorer encore ce qu'est la blockchain, à tout le moins dans les grandes lignes.

Cette technologie, issue de la cryptomonnaie bitcoin créée en 2008 par le mystérieux Satoshi Nakamoto, pourrait apparaître à première vue aux antipodes de la mode et de la propriété intellectuelle. En effet, elle suscite à l'heure actuelle surtout l'engouement des banques, assureurs et start-up, qui ont été les premiers à s'y intéresser afin d'éviter leur éviction totale de la sphère économique.

Cependant, force est de constater que les enjeux du secteur de la mode, et ceux du monde littéraire et artistique des droits d'auteur, poussent leurs acteurs à s'approprier cette technologie, qu'ils voient notamment comme un outil d'horodatage numérique de leurs œuvres, et dont les perspectives sont multiples.

Il y a donc tout lieu de se réjouir que cette technologie, désormais incontournable, ne draine pas seulement l'univers impitoyable des monnaies virtuelles (au risque spéculatif avéré), mais irrigue aussi des univers plus glamour.

Pour mémoire, la blockchain (chaîne de blocs) – ou technique de registre partagé (*Distributed Ledger Technology*) – est une technologie innovante permettant de garantir la sécurité et l'historique des transactions et des informations transmises, grâce à un système décentralisé de certification. Elle peut être comparée à une immense base de données inviolable, ou à un grand livre comptable numérique reposant sur un protocole cryptographique. Sa fonction est double : authentifier les échanges inscrits dans un registre inviolable qui assure leur traçabilité permanente, et supprimer les intermédiaires/tiers de confiance ou régulateurs. C'est cette absence de tiers de confiance qui constitue la véritable originalité de la blockchain.

Il s'agit, malgré tout, d'une technologie en gestation, dont le cadre juridique reste à définir, bien qu'elle soit inscrite, depuis l'ordonnance n° 2016-520 du 28 avril 2016 et l'ordonnance n° 2017-1674 du 8 décembre 2017, dans le Code monétaire et financier, et définie comme « *un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant l'authentification de ces opérations* », de transmission des seuls titres financiers.

© everything possible

Ses applications sont donc multiples et concernent indéniablement tous les domaines de l'économie et de la société.

Face à l'hystérie collective affichée pour les cryptomonnaies issues de la blockchain, il nous semblait agréable d'étudier les usages qui en sont faits dans des domaines plus légers.

DES APPLICATIONS IDENTIFIÉES

Julien Fournie, styliste français, directeur artistique de la maison Ramosport en 2008, et qui a créé sa propre maison de couture à Paris, en 2009, qui porte son nom, s'est associé à Dascoin, monnaie reposant sur la blockchain, pour participer au développement de l'usage de cette technologie dans le secteur de la mode, afin de sécuriser toute la chaîne de création/chaîne de valeur de la mode.

L'industrie musicale, souvent en retard en termes de transition et d'innovation, s'est emparée elle aussi de la technologie blockchain.

En avril 2017, la SACEM, accompagnée d'autres sociétés de gestion collective, s'est lancée dans un projet tendant à développer « *un prototype de gestion partagée des informations relatives aux droits d'auteur.* »

DES AVANTAGES/INTÉRÊTS INDÉNIABLES

Le secteur de la mode et celui des arts étant confrontés aux mêmes difficultés nées de la multiplicité des intermédiaires, de l'opacité totale de la gestion et du paiement des droits, ainsi que de l'épineuse identification des apports de chacun dans la réalisation de l'œuvre, ont décidé pour y remédier d'avoir recours à cette technologie à laquelle ils sont par nature totalement étrangers, pour ne pas dire réfractaires.

L'ensemble de ces questions pouvant être résolues par le recours à la technologie blockchain et l'existence d'un registre des droits infalsifiable et décentralisé, les acteurs de la mode et de l'industrie musicale, notamment, n'ont d'autre choix que de tenter de les intégrer aujourd'hui dans le processus d'exploitation des créations.

En effet, et dans la mesure où les auteurs/créateurs seuls seraient habilités à alimenter un tel registre, le seul enregistrement sur cette base de données permettrait de démontrer la réalité des droits, et l'origine de l'œuvre. La preuve de l'antériorité, en cas d'action en contrefaçon, serait ainsi facilement rapportée par un système d'horodatage numérique inviolable. Une telle pratique serait cependant en légère contradiction avec la technologie blockchain initiale qui garantit l'anonymat des utilisateurs et des membres du réseau. Dans ce cas particulier, il est nécessaire

* *www.blockchainpartner.fr/industrie-musicale-et-blockchain-notre-etude/*

Agenda

CERCLE MONTESQUIEU

Commission Management des DJ
5 septembre 2018
Conseil de l'ordre des experts-comptables
19, rue Cognacq Jay 75007 Paris
Renseignements : 01 84 20 26 60
contact@cercle-montesquieu.fr
www.cercle-montesquieu.fr/agenda/475 2018-2836

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PRIVÉ ET DROIT DE LA SANTÉ, UNIVERSITÉ PARIS 8 ET ENM

Le statut de l'embryon et les lois de bioéthique
6 septembre 2018
Grand'chambre de la Cour de cassation
5, quai de l'Horloge 75001 Paris
Renseignements : 01 44 32 78 28
www.courdecasation.fr 2018-2506

DIRECTION SCIENTIFIQUE DE SCIENCES PO

Santé et environnement
10 septembre 2018
Jardin de Sciences Po – Salle du Conseil
13, rue de l'Université 75007 Paris
Renseignements : 01 45 49 50 50 ou 01 42 22 31 26
www.sciencespo.fr/evenements/?event=sante-et-environnement 2018-2843

INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX

Contrats à long terme et appréhension des résultats
11 septembre 2018
Maison du barreau
2 rue de Harlay 75001 Paris
Renseignements : Fabienne Derrien 01 42 60 10 18
fabienne.derrien@iacf.fr
www.iacf.fr 2018-2833

CABINET BONDARD, CABINET MEDENICA LAW, FRENCH AMERICAN BAR ASSOCIATION ET FEDERAL BAR ASSOCIATION

Conférence Droit de la mode et innovation
24 octobre 2018
Université Panthéon-Sorbonne
17, rue de la Sorbonne 75005 Paris
Renseignements : Céline Bondard
cb@bondard.fr
bondard.fr/accueil 2018-2848

que les contributeurs à la blockchain soient identifiables, et ce, de manière fiable. Une telle exigence relève de la gouvernance même de la blockchain.

Les auteurs rencontrant souvent les plus grandes difficultés pour gérer leurs droits et se faire rémunérer en proportion de l'usage réel qui en est fait, il leur est aujourd'hui recommandé de développer des outils combinant la technologie blockchain au *smart contract* afin d'encadrer, tout au long de l'exploitation de l'œuvre, les conditions dans lesquelles ils autorisent la reproduction ou la diffusion de leurs œuvres (chaque type d'exploitation pouvant générer des revenus différents, ou bien même être autorisé à titre gratuit). Les licences d'utilisation et d'exploitation seraient ainsi facilement personnalisables par les auteurs eux-mêmes, ces derniers disposant ainsi de la quasi-certitude de pouvoir tracer l'utilisation faite de leurs œuvres et obtenir le paiement automatisé des redevances.

Enfin, la technologie blockchain semble tout à fait répondre au besoin de transparence et de sécurisation légitime des consommateurs quant aux conditions d'approvisionnement, de fabrication et d'acheminement des articles fabriqués. Ce besoin d'information pouvant également s'inscrire dans une démarche écoresponsable. Le registre établi à partir de la technologie blockchain centralisera l'ensemble des informations relatives à la traçabilité des matériaux utilisés, lesquelles seront accessibles à tous les consommateurs. Lors de la *Fashion Week* de Shanghai en avril 2017, la marque *Babyghost* en collaboration avec l'entreprise BitSE, spécialisée dans la blockchain, a présenté une application anti-contrefaçon issue de cette technologie. Chaque vêtement ou accessoire de la collection contient soit une puce NFC, soit un QR Code permettant d'accéder à l'ensemble des informations relatives au vêtement sur smartphone.

La technologie blockchain permet de se constituer la preuve que les produits sont originaux, et ne constituent pas des contrefaçons, outre qu'ils sont fabriqués dans des conditions spécifiques.

Une telle preuve serait-elle recevable devant les juridictions françaises ? La question mérite d'être posée, le régime juridique de la blockchain n'étant pas encore fixé. Avec l'entrée en application du règlement eIDAS en date du 23 juillet 2014, un juge quel qu'il soit ne peut écarter une preuve au motif qu'elle serait de nature électronique. Le juge saisi devra donc examiner cet élément de preuve. À n'en pas douter, le juge ordonnera une expertise informatique ayant pour objet de se convaincre des règles de gouvernance de la blockchain, et de la fiabilité des informations qu'elle renferme. Il n'en demeure pas moins que cette preuve sera recevable et s'avèrera, dans certaines hypothèses, redoutable.

Il apparaît désormais impératif que cette nouvelle technologie fasse l'objet d'une réglementation nationale et internationale fixant son régime juridique, et que les États disposent de moyens adaptés pour contrôler et encadrer l'usage qui en est fait.

Ce cadre s'impose également afin que la technologie blockchain gagne en maturité.

DES RISQUES QUI NE PEUVENT ÊTRE NIÉS

Malgré l'engouement de certains quant à la fiabilité du système ainsi développé, il n'en demeure pas moins que le risque zéro n'existe pas, et que dans l'hypothèse de cyberattaques massives de réseaux, les conséquences, pour une blockchain ayant une portée économique ou des enjeux stratégiques, pourraient être dramatiques pour ses utilisateurs et administrateurs.

Enfin, il nous semble nécessaire de rappeler, ce que d'aucuns passent sous silence alors que d'autres n'hésitent pas à prétendre que la blockchain serait une technologie « *verte* », que tel n'est en réalité pas le cas. La technologie blockchain est « *super* » énergivore. En effet, les opérations de minage nécessaires à la résolution d'équations numériques nécessitent une consommation d'énergie électrique considérable. Cette débauche d'énergie est maintenant contestée par certains analystes, lesquels considèrent que l'implication de tant de mineurs serait inutile puisqu'il suffit d'un seul très efficace. Il est temps de renoncer à la preuve de travail (*proof of work*) et de recourir à de nouvelles méthodes écologiques de validation des blocs de la chaîne.

La cryptomonnaie DasCoin évoquée plus haut réside, quant à elle, non pas sur un processus de minage pour valider les transactions, mais sur un système de licences afin de proposer un système légal et sécurisé d'un point de vue réglementaire et technique. Pour cela, des processus KYC (*Know Your Client*) sont mis en place au niveau de la banque pour vérifier l'identité des clients et permettre une transaction sécurisée pour les échanges. Ce système de validation de chacun des blocs de la chaîne nous apparaît plus respectueux de l'environnement, et devoir être dupliqué.

Enfin, si la technologie blockchain présente comme principale innovation de supplanter certains intermédiaires, l'émergence de cette technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle signe-t-elle la disparition de l'INPI, tiers de confiance dans la chaîne de valeur des créations ? L'avenir nous le dira. En toute hypothèse, la propriété intellectuelle, en tant que discipline du droit, nous semble être le siège de l'intervention humaine. En effet, qui à part un être doté de sensibilité sera à même de qualifier une création d'œuvre de l'esprit supposant d'avoir au préalable constaté son caractère original, c'est-à-dire l'empreinte de la personnalité de son auteur ?

2018-3967

Laboratoire D@NTE

Blockchain, propriété intellectuelle et mode

Marie Malaurie-Vignal, professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay, sous l'égide du Laboratoire D@NTE – Droit des Affaires et Nouvelles Technologies) a organisé le 17 mai dernier, avec le concours de l'Institut Droit Éthique et Patrimoine (Université Paris-Saclay) et l'Institut français de la mode, un colloque intitulé « Blockchain, propriété intellectuelle et mode ». *Objectif : déterminer la réalité juridique des bienfaits apportés par la blockchain dans le milieu de la mode aujourd'hui. Présentation pratique et table ronde ont permis de mieux cerner les enjeux et défis suscités par cette nouvelle technologie.*

« *La blockchain connaît un engouement réel, notamment dans le domaine de la mode, car cette technologie pourrait faciliter la preuve de l'antériorité des droits, permettrait de prouver les droits sur leurs créations et assurerait la traçabilité des transactions et la réalisation de* "smart contrats" », indique le laboratoire D@NTE dans un document de présentation du colloque.

L'intérêt principal de cette technologie réside dans le fait que son modèle est ouvertement décentralisé, en-dehors de tout cadre légal général et de toute institution publique. Pour cette raison, elle suscite la peur chez certains juristes dont la plus grande crainte est que l'on ait plus besoin d'eux.

Afin de permettre aux professionnels du droit de comprendre davantage le fonctionnement de la blockchain, et de cerner ses atouts mais aussi ses inconvénients, la professeure Marie Malaurie-Vignal a organisé un grand débat réunissant experts en nouvelles technologies, avocats spécialistes en droit de la propriété intellectuelle, magistrats… Le colloque a consisté en une présentation pratique de cette technologie, et du *smart contract*. Se sont exprimés, outre le professeur Malaurie-Vignal, Arnaud Fontaine, directeur des opérations techniques chez Ubisoft ; Mélanie Clément-Fontaine, maître de conférences en droit privé et directrice du laboratoire D@NTE. S'est ensuivie une table ronde « *Preuve et blockchain* », présidée par Guy Canivet, Premier président honoraire de la Cour de Cassation, ancien membre du Conseil constitutionnel, et qui a réuni Sophie Canas, conseiller référendaire à la Cour de cassation ; Isabelle Gavanon, avocate associée du cabinet Fidal et spécialiste des nouvelles technologies ; Fabienne Jault-Seseke, professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; Laurence Joly, directrice de l'Observatoire de la propriété intellectuelle (INPI) ; Stéphanie Legrand, avocate associée du cabinet Legrand Lesage-Catek Gaultier ; et Véronique Magnier, professeure à l'Université Paris XI, directrice de l'Institut Droit Éthique et Patrimoine (IDEP). Le directeur général de l'Institut français de la mode, Dominique Jacomet, a procédé à la clôture des travaux.

Stéphanie Legrand, Fabienne Jault-Seseke, Véronique Magnier, Guy Canivet et Laurence Joly

© JSS

LE FONCTIONNEMENT DE LA BLOCKCHAIN

Arnaud Fontaine, directeur des opérations techniques chez Ubisoft, s'est chargé dans son allocution d'expliquer concrètement, via une présentation pratique, le fonctionnement de la technologie blockchain dans ses grands principes.

Les travaux sur la blockchain ont débuté après la crise financière de 2008, a-t-il d'abord expliqué. Les premiers résultats sont apparus en 2009 et 2010. « *On a utilisé un grand nombre d'éléments techniques, informatiques, et mathématiques qui étaient déjà très connus, et on en a fait quelque chose de très innovant* ». De multiples technologies blockchain différentes ont surgi : le *bitcoin*, mais aussi une technologie disruptive comme Ethereum (2014), qui a notamment fait naître le *smart contract*.

En outre, d'autres types de technologies reposant sur le même principe de registre que Bitcoin et Ethereum ont été élaborées, mais sur la base de graphes. Deux exemples : IoTa, créé pour répondre à des problématiques concernant l'Internet des objets ; et Hash Graph.

« *La blockchain est très attachée à une problématique liée à la monnaie* », a poursuivi Arnaud Fontaine. Le but étant de trouver un moyen de pouvoir faire une transaction, de pair à pair, sans passer par un intermédiaire centralisé tel que la banque. Avec la blockchain, on se trouve devant un système distribué où l'intégralité de la validation des transactions va être faite à base d'algorithmes et de consensus. « *Et de manière générale, ça se fait de manière totalement transparente. L'activité est visible par tous.* » a-t-il précisé.

En outre, une fois qu'une action a été inscrite, on ne peut plus l'effacer. La blockchain est totalement immuable.

Il existe plusieurs types de blockchains. Certaines sont dites publiques (Bitcoin, Ethereum, Ripple…). Le fonctionnement de ces dernières se fait de manière consensuelle. Ainsi, pour être inscrite dans ce type de blockchain, la transaction doit être validée par 51 % des mineurs. Certaines blockchains sont, elles, semi-privées. Elles sont utilisées dans des consortiums. Disney, par exemple, a créé une blockchain entre ses différents partenaires. Et enfin, il existe des blockchain complètement privées (utilisée au sein d'une entreprise).

Dans une blockchain, toutes les transactions arrivent dans un « *grand livre des comptes* », un registre distribué à tous les participants qui peuvent en avoir une copie. On parle alors de DLT (*Distributed Ledger Technology*), c'est-à-dire de technologie de registre distribué.

Le fonctionnement général de la blockchain est basé sur des transactions, et « *il faut bien comprendre que le DLT est totalement aveugle au monde extérieur* », a ajouté

Arnaud Fontaine. La transaction se fait entre deux adresses publiques au moyen de la cryptographie asymétrique. Chaque participant a un couple de clés, avec comme principe une clé privée qu'on garde chez soi, et une clé publique : « *ce qui est en crypté avec l'une, ne peut être décrypté qu'avec l'autre* ». Ainsi, n'importe qui peut utiliser une clé publique pour faire une transaction, envoyer quelque chose sur la blockchain, mais seule la clé privée peut l'ouvrir. Cependant, il faut bien comprendre qu'il n'est pas question « *d'identité* » ici. En effet, rien ne garantit que c'est la bonne personne qui ouvre la transaction, on sait juste que c'est elle qui détient la clé. « *On est tellement loin de l'identité, que sur les systèmes de blockchain DLT la plupart des utilisateurs ont des dizaines voire des centaines de comptes différents. Donc il est très difficile de faire le lien avec l'identité de la personne physique* ».

On va ensuite insérer ces transactions dans un bloc, et on va mettre en œuvre un certain nombre de stratégies différentes pour savoir quelle transaction dépend de l'autre. Ensuite, on va valider l'ensemble des transactions de ce bloc, et enfin certifier ce dernier. Il s'agit là du travail de minage (pour rappel, le minage est le procédé par lequel les transactions sont sécurisées. À cette fin, les mineurs effectuent avec leur matériel informatique des calculs mathématiques).

Une fois qu'on a certifié ce bloc de transactions valide, il existe un certain nombre d'autres techniques qui permettent de l'intégrer de manière définitive et immuable dans le registre. Si quelqu'un voulait modifier quelques transactions que ce soit, il va devoir reconstruire l'intégralité du registre, et faire accepter à tout le réseau, que ce nouveau registre est valide.

L'intervenant a ensuite fait un aparté sur la blockchain Ethereum. Cette blockchain apparue en 2014, et dont la monnaie est l'ether, a apporté deux avancées majeures. La principale étant le *smart contract*. Il s'agit d'un programme informatique conçu pour faire de l'auto-validation de transactions. « *Si telle transaction survient alors ça déclenchera telle autre transaction. Par exemple, si l'avion est en retard alors je serais automatiquement dédommagé* », a expliqué le directeur des opérations techniques chez Ubisoft.

« *La blockchain est totalement aveugle* », a-t-il poursuivi, « *elle ne connaît pas le monde extérieur, mais seulement les transactions, et les clés des comptes entre lesquels se font ces dernières* ». Or, avec les *smart contract*, il y a l'introduction de données extérieures. Par exemple, le fait que l'avion soit en retard ou non n'est pas contenu dans le programme. Dans le langage informatique, ces données externes sont appelées « *oracles* ». En fonction de telle source de donnée extérieure, quelqu'un (une personne physique) devra évaluer et décider qu'il s'agit bien d'une source fiable.

Pour reprendre l'exemple de l'avion, dans le *smart contract*, les parties se mettent d'accord, par exemple, pour que la source de données extérieures à laquelle ils vont se référer soit le contrôle aérien (qui n'a aucune raison de tricher sur l'heure d'arrivée de l'avion).

Le deuxième apport d'Ethereum a été le « *token* » (ou jeton). Il s'agit d'une pseudo monnaie virtuelle « *au-dessus* » du bitcoin ou de l'ether. Elle est utilisée par les entreprises qui veulent financer leur développement ou projet et qui baptisent ces « *tokens* » de leur propre nom.

Cette nouveauté a fait surgir un système de *crowfunding* d'un autre genre, qu'on a appelé ICO (*Initial Coin Offering* en allusion à l'IPO ou introduction en Bourse). Les sociétés émettent des « *tokens* » en déclarant qu'avec ces derniers, on peut consommer les services qu'elles proposent. Elles en pré vendent quelques-uns sur le Net à un tarif préférentiel. Ce mécanisme permet aux plus chanceuses de lever des fonds gigantesques en un temps record.

Dans la continuité des propos d'Arnaud Fontaine, Mélanie Clément-Fontaine, maître de conférences en droit privé et directrice du laboratoire D@NTE, a centré son propos sur la blockchain et le contrat, et notamment sur les spécificités du *smart contract*.

BLOCKCHAIN ET CONTRAT

« *Le smart contract est un programme autonome qui exécute automatiquement les conditions et les termes d'un contrat sans nécessiter l'intervention humaine, une fois que l'opération est démarrée* » a-t-elle débuté. Par exemple, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, le téléchargement d'un fichier contenant un dessin et modèle, va entraîner automatiquement le paiement.

Mais que dit le droit des contrats des *smart contracts* ?

Pour la professeure, il faut, au préalable, se poser deux questions : le *smart contract* est-il assimilable à un contrat ? Et quel effet juridique peut-on lui reconnaître ?

Concernant la première question, la réponse est non. En France, le « *contrat intelligent* » n'est pas un contrat au sens juridique du terme [cf. article 113 du Code civil], a-t-elle rappelé. Pourquoi ? Car la rencontre des consentements porte sur une opération, par exemple le paiement en contrepartie de l'accès à un fichier contenant un dessin et modèle. Le programme, lui, n'en est que la conséquence. Il n'est pas à l'origine de l'accord, mais l'inverse. Le *smart contract* ne peut d'ailleurs être programmé que pour exécuter certaines clauses spécifiques du contrat. Les clauses déterminant l'usage qui peut être fait de ce dessin et modèle, l'étendue géographique, etc., ne seront pas nécessairement incrémentées dans le *smart contract*.

« *En réalité, il existe d'abord un contrat juridique, puis on utilise le smart contract comme modalité de mise en œuvre du contrat. Et en application de l'article 1128 du Code civil, le consentement est apprécié au niveau du contrat juridique et non du smart contract* », a-t-elle précisé. Ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'être expert en informatique pour comprendre à quoi on s'engage.

Le *smart contract* n'est donc pas un contrat. Il reste que pour la professeure, il y a de nombreux avantages à y avoir recours dans une blockchain pour la mise en œuvre d'obligations contractuelles. D'abord, la place du *smart contract* dans une blockchain offre la garantie que les termes du contrat ne pourront être modifiés. Ensuite, celui-ci permet de réduire les coûts de vérification d'exécution d'arbitrage et de fraude.

Quels effets juridiques peut-on ensuite reconnaître au *smart contract* ?

« *Le droit est muet sur ce point* », a reconnu Mélanie Clément-Fontaine. Certes, la blockchain a été introduite en droit français par l'ordonnance de 2016 relative aux bons de caisse, et celle de 2017 relative à un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et transaction de titres financiers, « *mais s'agissant du smart contract, beaucoup reste à faire* ».

De nombreuses difficultés restent en effet à résoudre.

D'abord, le *smart contract* n'est qu'un programme informatique qui n'interprète pas ce qui se passe dans le monde physique. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, il ne permet pas ainsi de déterminer si l'auteur du dessin et modèle a bien rempli les exigences énoncées par son co-contractant. En effet, les conditions qui déclenchent l'exécution d'une obligation sont plus ou moins faciles à inscrire dans ce dernier. Le *smart contract*, on l'a dit, permet le déclenchement d'une transaction à partir de données extérieures (oracle). Ces informations venues de l'extérieur déclenchent l'opération. Mais que se passe-t-il si ces informations sont en réalité erronées ? Si le titre de propriété intellectuelle inscrit dans le fichier n'est pas valable par exemple ? Qui est alors responsable ? Est-ce l'oracle ? Faut-il accepter de toute façon la transaction même si la donnée extérieure est erronée ?, s'est interrogée

l'intervenante. « *Dans tous les cas, que la donnée soit fausse ou vraie dans la vie réelle, l'opération se réalisera inexorablement. Par conséquent, cette situation ouvre-t-elle le droit à une action en responsabilité ? Et de qui ?* »

Autre point à résoudre : le *smart contract* est déconnecté du droit des obligations. Cela a des incidences significatives. Par exemple, « *la rétractation ne saura possible que si elle est incluse dans le programme, sinon cela ne sera pas possible, et ce, peu importe ce que dit la loi* ».

En outre, a rappelé Mélanie Clément-Fontaine, la force majeure ou l'imprévision sont des concepts inconnus du *smart contract*. Sauf si on prévoit de multiples oracles sur les cas de forces majeures ou d'imprévision. Sinon « *l'opération se déroulera comme prévu et l'inexécution d'une opération se transformera en inexécution forcée du débiteur* ». Enfin, la résolution est un concept également inconnu du *smart contract*. En effet, juridiquement, la résolution annule rétroactivement un contrat, or le « *smart contract, lui, ne peut disparaître de la blockchain puisque celle-ci est immuable* ».

En conclusion, le *smart contract* pose à l'heure actuelle de nombreuses questions de droit non résolues. Cependant, si on est en présence d'une seule condition, d'une seule transaction, le *smart contract* permet de faciliter et de sécuriser l'exécution des contrats de propriété intellectuelle, en particulier dans un marché mondialisé. « *Aussi il a tout son intérêt dans l'univers de la mode* », a-t-elle conclu.

UTILISATION DE LA BLOCKCHAIN DANS LE MILIEU DE LA MODE

Marie Malaurie-Vignal, professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a, elle, expliqué comment les professionnels font usage de cette technologie blockchain dans le milieu de la mode, mais également quels sont ses atouts et ses inconvénients.

« *Un descriptif de l'œuvre (robe, modèle de vêtement) est haché avec le Sha-256, puis l'empreinte va être inscrite sur la blockchain avec une transaction* », a-t-elle expliqué. « *Ce qui est enregistré dans la blockchain, ce n'est ni une donnée, ni un document original, mais l'empreinte haschée comportant une partie de l'empreinte numérique du bloc précédent. C'est la raison pour laquelle on parle de blocs de chaîne, car l'ensemble des transactions haschées s'inscrivent en blocs liés les unes aux autres* ».

Puis, la transaction est ensuite partagée entre les « *nœuds du réseau* », pour être validée par des « *mineurs* ». Pour valider la transaction, ces derniers doivent résoudre des opérations mathématiques sur des ordinateurs très puissants. Ce travail de résolution, via des algorithmes, est qualifié de « *proof of work* ». Le premier mineur qui réussit la résolution du problème mathématique est rémunéré en cryptomonnaie. Puis, il propose la validation aux autres mineurs.

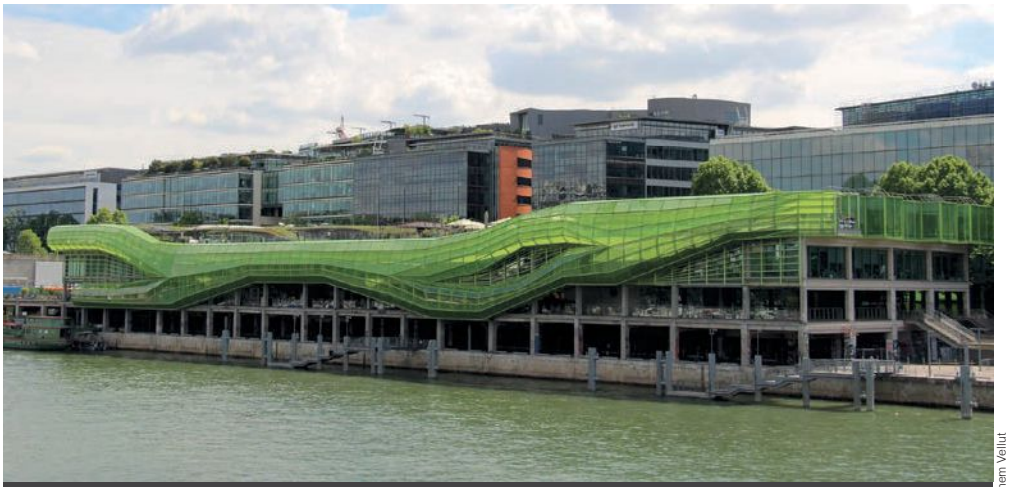

Cité de la Mode et du Design

@Guilhem Vellut

A. ATOUTS DE LA BLOCKCHAIN ?

La blockchain permet de prouver qu'à l'atteinte de 51 % des mineurs, la transaction a été ancrée sur la blockchain. Cela joue donc un rôle d'horodatage.

La blockchain permet également de protéger le secret des créations. Car le *hash* est conçu pour être une fonction à sens unique. C'est-à-dire que c'est une fonction impossible à inverser. Si tout le monde peut avoir accès à une blockchain publique, « *il est quasi impossible de reconstituer le document qui a été hashé et inscrit sur la blockchain, ce qui garantit le secret des informations inscrites* ».

Pour Marie Malaurie-Vignal, la blockchain permet aussi de prouver la titularité des droits sur une création. En cas de litiges devant un juge, celui qui revendique son droit aura en effet à refaire devant un expert le *hashage* du document qui contient sa création. Celui-ci sera comparé au *hasch* qui a été inscrit dans la blockchain. Si le *hashage* correspond, alors on pourra présumer qu'il est l'auteur de la création. Cependant, et il s'agit d'une subtilité essentielle, celui qui inscrit une œuvre sur une blockchain, via une empreinte numérique, peut ne pas être en être l'auteur. De plus, la création inscrite sur la blockchain, peut être contrefaisante ; ou peut ne pas être originale. « *La blockchain ne donne aucune indication sur la nature de l'œuvre, et n'assure aucune garantie, d'un droit de propriété intellectuelle sur l'œuvre revendiquée.* »

Enfin, la blockchain facilite l'exécution automatique des contrats, en témoignent les fameux *smart contract*.

B. RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À LA BLOCKCHAIN ?

Concernant la traçabilité, les maisons de mode peuvent tout inscrire sur la blockchain, de la création jusqu'à l'achat final par le client. Celle-ci serait donc une sorte de passeport numérique garantissant l'authenticité du bien.

Cependant, pour le professeur Malaurie-Vignal, il y a toujours le risque qu'une transaction ne soit pas inscrite sur la blockchain pour une raison ou pour une autre. Si par exemple, le vêtement est vendu à un grossiste situé en Inde, puis revendu à un autre en Italie, puis ensuite vendu à un distributeur français… et qu'un des intermédiaires n'a pas accès ou de ne se réfère pas à la technologie blockchain, il ne va pas inscrire son opération. Il y aura donc rupture dans la chaîne des blocs. Or, « *il est nécessaire que la tête de réseau puisse maîtriser tout son réseau pour que la blockchain puisse être ce vrai passeport numérique et garantir jusqu'à l'acte final d'achat l'authenticité du produit* ».

Et qu'en est-il du coût ? La blockchain est présentée comme un outil qui « *démocratiserait* » le droit de la propriété intellectuelle, le coût d'inscription sur la blockchain étant modique. Le montant de rémunération des mineurs est en effet très faible à l'heure actuelle, mais cette rémunération s'évalue en fonction de l'offre et de la demande. Et le cours des bitcoins est extrêmement variable. En outre, on peut toujours envisager qu'advienne un jour où les mineurs s'entendront pour n'accepter de miner rapidement que les transactions bien rémunérées, et de miner avec beaucoup de retard celles qui ne le sont pas. Par conséquent, il n'est pas certain que le coût de la blockchain reste toujours modeste.

Cette technologie récente est-elle fiable ? Quid du piratage et de l'altération des données ?

Le risque de piratage, selon le professeur, n'est pas un vrai risque. Et pourtant, tout le monde a entendu parler de détournement de bitcoins. Mais, il ne servirait à rien de pirater des dessins ou des modèles, car le *hash* est une fonction à sens unique, donc impossible à inverser : « *Il est donc*

quasi impossible de reconstituer le document qui a été hasché et mis sur la blockchain ».

Le vrai risque est donc celui de l'altération des données.

« *La blockchain est réputée partout comme étant infalsifiable* ». Car pour être inscrite dans la blockchain, la transaction doit être validée par 51 % des mineurs. « *En conséquence, il est quasi impossible de modifier le contenu des blockchain publiques, car il faudrait détenir 51 % de la puissance de calcul du minage* », a-t-elle argué.

Cependant, cela suppose que le mineur qui valide et conserve les transactions soit toujours animé des meilleures intentions. Or, ce n'est pas toujours le cas... N'existe-t-il pas en effet un risque de collusion pour modifier le contenu de la blockchain ? Ainsi, en 2016, en raison d'un détournement d'Ethereum de cryptomonnaie, on a envisagé de revenir en arrière, en effaçant une journée de transactions. Finalement, on a réécrit une nouvelle blockchain.

En outre, a-t-elle expliqué, théoriquement dans le monde, n'importe qui peut être mineur, mais en réalité ces derniers sont géographiquement concentrés dans certains endroits de la planète, dans des États ou l'électricité est peu chère (Islande, Chine, notamment). Ils sont regroupés dans d'immenses hangars de minage, constitués en coopératives (fermes de mineurs). Il faut en effet des ordinateurs très puissants pour faire du minage, « *le risque de collusion ne relève donc pas que de la science-fiction* ». Ainsi, en 2004, on a découvert qu'une ferme de mineurs qui concentrait 42 % de la puissance de calcul de réseau de bitcoin.

C. COMMENT RÉDUIRE CES RISQUES ?

Cependant, ces risques ne se sont pas encore survenus et peuvent même être amoindris. En effet, une attaque sur la blockchain par des mineurs pourrait faire chuter la valeur de la cryptomonnaie sur cette même blockchain. C'est pourquoi les mineurs n'ont aucun intérêt à attaquer cette dernière, sauf s'ils travaillent pour le compte d'entreprises concurrentes ou pour des États !

Pour réduire les risques liés à l'altération des données, d'autres systèmes de validation de la blockchain que le minage sont actuellement à l'étude. Plutôt que de passer par la « *proof of work* » on passerait par la « *proof of stake* », ou même par une validation par tirage au sort (pour éviter le risque de collusion des mineurs).

Quant à la pérennité de la blockchain, pour l'intervenante, il s'agit d'une technologie, or « *tout change, tout passe* ». On peut donc légitimement se demander si la blockchain sera pérenne. D'autant plus qu'il s'agit d'une technologie qui repose sur la confiance que les opérateurs ont dans ce système. Or, « *la confiance est fragile* », surtout si des failles informatiques surviennent. En outre, la blockchain est très énergivore, l'opération

D.R.

de minage supposant des ordinateurs extrêmement puissants. Des scientifiques réfléchissent en ce moment à de nouvelles technologies plus respectueuses de la planète, fondées sur le mécanisme de la physique quantique. « *Celles-ci permettront une cryptographie quantique beaucoup moins gourmande en énergie* », a assuré Marie Malaurie-Vignal.

D. BLOCKCHAIN ET UBÉRISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Malgré tous ces risques et incertitudes, la blockchain connaît un engouement réel, et ce, dans tous les domaines. Mais cette technologie suscite également des peurs chez les professionnels du droit, dont la plus grande crainte est celle d'être évincés, a-t-elle rappelé.

La blockchain repose en effet sur une communauté sans intermédiaires, le risque étant l'ubérisation de la profession : disparition des offices notariaux, de l'INPI, des tiers de confiance ? Marie Malaurie-Vignal s'est ainsi référée à la « *formule magique* » du professeur de droit américain Lawrence Lessig, « *Code is law* ». Une sentence qui signifie que les informations codées ont désormais force de loi, et qu'aucun cadre juridique n'est nécessaire.

Dans son article « *Code is law – On liberty in cyberspace* », Lawrence Lessig écrit en effet : « *Ce régulateur, c'est le code : le logiciel et le matériel qui font du cyberespace ce qu'il est. Ce code, ou cette architecture, définit la manière dont nous vivons le cyberespace. Il détermine s'il est facile ou non de protéger sa vie privée, ou de censurer la parole. Il détermine si l'accès à l'information est global ou sectorisé. Il a un impact sur qui peut voir quoi, ou sur ce qui est surveillé. Lorsqu'on commence à comprendre la nature de ce code, on se rend compte que, d'une myriade de manières, le code du cyberespace régule.* »

On pourrait croire que le professeur Lessig est un « *libertarien* », a expliqué l'intervenante. Or, en réalité ce n'est pas du tout le cas. Dans cet article, il a présenté cette absence de régulation, comme un simple état de fait, et a dénoncé le pouvoir des cyber entreprises comme une menace pour les libertés individuelles. Il ne souhaite nullement une dérégulation, mais au contraire que les citoyens puissent avoir un rôle à jouer dans la façon dont est architecturé le cyberspace : « *Ce n'est pas entre* régulation *et* absence de régulation *que nous avons à choisir. Le code régule. Il implémente – ou non – un certain nombre de valeurs. Il garantit certaines libertés, ou les empêche. Il protège la vie privée, ou promeut la surveillance. Des gens décident comment le code va se comporter. Des gens l'écrivent. La question n'est donc pas de savoir qui décidera de la manière dont le cyberespace est régulé : ce seront les codeurs. La seule question est de savoir si nous aurons collectivement un rôle dans leur choix – et donc dans la manière dont ces valeurs sont garanties – ou si nous laisserons aux codeurs le soin de choisir nos valeurs à notre place.* », écrit-il en effet. « *Si nous ne le faisons pas, ou si nous n'apprenons pas à le faire, la pertinence de notre tradition constitutionnelle va décliner.* » conclut-il.

La crainte des juristes d'être supplantés doit être minimisée, car le droit a toute sa place dans l'écosystème moderne, ne serait-ce que pour garantir les libertés individuelles.

En outre, certains droits des pays nécessitent un enregistrement auprès d'offices physiques, « *donc tant que ces obligations sont dans les textes, il n'y aura pas de disparition de ces offices d'enregistrement* ». Quant aux offices notariaux, rappelons qu'en France, la preuve par blockchain n'est pas considérée comme une preuve authentique.

En conclusion, a déclaré le professeur Malaurie-Vignal, la caractéristique de toute innovation est d'être en constante évolution, « *et je ne doute pas qu'avec le temps, la technologie blockchain évoluera pour faire face aux défis énergétiques, technologiques qui l'attendent* ».

Maria-Angélica Bailly

2018-3912

Une marque consistant en une couleur appliquée sur la semelle d'une chaussure ne relève pas de l'interdiction d'enregistrement des formes

Arrêt dans l'affaire C-163/16 Christian Louboutin et Christian Louboutin SAS/ Van Haren Schoenen BV

Luxembourg - Cour de justice de l'Union européenne, 12 juin 2018

En effet, une telle marque n'est pas constituée « exclusivement par la forme » *au sens de la directive sur les marques.*

ChristianLouboutin et Christian Louboutin SAS créent des chaussures à talons hauts pour femmes. Ces chaussures ont pour particularité d'avoir la semelle extérieure systématiquement revêtue d'une couleur rouge. En 2010, Christian Louboutin a enregistré cette marque au Benelux pour la classe « *chaussures* », puis, à compter de 2013, pour la classe « *chaussures à talons hauts* ». Cette marque est décrite comme consistant « *en la couleur rouge (Pantone 18-1663TP) appliquée sur la semelle d'une chaussure telle que représentée (le contour de la chaussure ne fait pas partie de la marque mais a pour but de mettre en évidence l'emplacement de la marque)* ».

La société Van Haren exploite aux Pays-Bas des commerces de détail de chaussures. En 2012, elle a vendu des chaussures à talons hauts pour femmes, dont la semelle était revêtue d'une couleur rouge. M. Louboutin et sa société ont saisi les juridictions néerlandaises afin de faire constater que Van Haren s'était rendue coupable d'une contrefaçon. Van Haren affirme que la marque en question est nulle. En effet, la directive de l'Union sur les marques énumère plusieurs motifs de nullité ou de refus à l'enregistrement, notamment en ce qui concerne les signes constitués exclusivement par la forme qui donne une valeur substantielle au produit*. Le rechtbank Den Haag (tribunal de La Haye, Pays-Bas) a décidé d'interroger la Cour de justice à cet égard. Il considère que la marque en cause est indissociablement liée à une semelle de chaussure et s'interroge sur le point de savoir si, selon la directive, la notion de « *forme* » est limitée aux seules caractéristiques tridimensionnelles d'un produit (telles que les contours, la dimension et le volume) ou si elle vise également d'autres caractéristiques, comme la couleur.

Dans son arrêt d'aujourd'hui, la Cour considère qu'en l'absence de toute définition dans la directive de la notion de « *forme* », la détermination de la signification de ce terme doit être établie conformément au sens habituel de celui-ci dans le langage courant. La Cour relève qu'il ne ressort pas du sens usuel de ce terme qu'une couleur en elle-même, sans délimitation dans l'espace, pourrait constituer une forme.

© Arcaster

De plus, si la forme du produit ou d'une partie du produit joue un rôle dans la délimitation de la couleur dans l'espace, il n'est toutefois pas possible de considérer qu'un signe est constitué par cette forme lorsque ce n'est pas celle-ci que l'enregistrement de la marque vise à protéger, mais seulement l'application d'une couleur à un emplacement spécifique du produit.

En l'espèce, la marque ne porte pas sur une forme spécifique de semelle de chaussures à talons hauts, la description de cette marque indiquant expressément que le contour de la chaussure ne fait pas partie de la marque, mais sert uniquement à mettre en évidence l'emplacement de la couleur rouge visée par l'enregistrement.

La Cour ajoute qu'un signe, tel que celui en cause, ne saurait, en tout état de cause, être considéré comme étant constitué « *exclusivement* » par la forme lorsque l'objet principal de ce signe est une couleur précisée au moyen d'un code d'identification internationalement reconnu.

2018-4045

* Article 3, paragraphe 1, sous e), iii), de la directive 2008/95/CE du Parlement européen et du Conseil, du 22 octobre 2008, rapprochant les législations des États membres sur les marques (JO 2008, L 299, p. 25).

Droit du travail et statut légal des mannequins : la réglementation est-elle suffisante ?

Entretien croisé entre Maître Céline Bondard, avocate, et Frédéric Galinier, directeur juridique de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode

Maître Céline Bondard, avocate aux barreaux de Paris et New York, et Frédéric Galinier, directeur juridique de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, ont évoqué ensemble, pour le Journal Spécial des Sociétés, *les problématiques juridiques liées au statut légal des mannequins et à la protection dont ils bénéficient en droit du travail. La réglementation française évolue dans le bon sens depuis quelques années, mais des ajustements seraient les bienvenus selon nos experts.*

Pourriez-vous vous présenter ?

Fréderic Galinier : Passionné par le droit de la presse, après une formation initiale en droit de la communication et droit de la presse écrite dispensée par Paris II et l'IEP de Rennes, j'ai tout d'abord été juriste auprès d'un avocat spécialiste du droit de la presse et de la publicité. J'ai ensuite rejoint l'Opéra national de Paris, de 2000 à 2004, puis Hermès International, où j'ai été détaché par la direction juridique au sein de la direction artistique. En 2008, je suis revenu à mes passions d'étudiant en rejoignant le groupe Prisma Media, en qualité de responsable juridique, où je suis resté neuf ans. Depuis novembre 2016, je suis directeur délégué de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, en charge des questions juridiques, sociales et institutionnelles.

Maître Céline Bondard : Avocate aux barreaux de Paris et de New York, j'ai fondé le Cabinet d'avocats Bondard en 2010, après avoir exercé plusieurs années dans des cabinets américains à Washington D.C., New York et Paris. Le cabinet concentre sa pratique sur l'accompagnement juridique des sociétés créatives et/ou porteuses d'innovation. J'enseigne également des sujets juridiques liés à la propriété intellectuelle et l'innovation dans différentes écoles de commerce, dont HEC et Polytechnique à Paris. Étant intéressée par les sujets touchant aux industries créatives et à leur avenir, je me suis naturellement tournée vers le secteur de la mode et tout ce que l'on appelle la « *fashiontech* », pour désigner les nouvelles technologies au service du secteur. Nous co-organisons notamment une conférence annuelle à Paris sur le droit de la Mode et de l'Innovation, dont la prochaine édition aura lieu à la Sorbonne.

Céline Bondard

D.R.

Que pensez-vous de la « *loi mannequin* » (i.e., la loi Santé), destinée à empêcher l'emploi de mannequins jugés comme étant trop « *maigres* » ?

FG : La question de la minceur, mais surtout de la santé au travail, est plus que jamais d'actualité. La prise en compte des particularités du mannequinat par la réglementation est, sur le fond, bienvenue. Depuis plus d'un an maintenant, les mannequins qui défilent en France doivent justifier d'un certificat médical d'une validité de moins de deux ans, ce certificat étant établi au regard, notamment, de l'IMC (indice de masse corporelle) de la personne. Or, on peut regretter deux choses : quelle valeur peut-on accorder à un certificat datant de 24 mois[1] ? Par ailleurs, si l'IMC est un indice pertinent pour évaluer l'état de santé d'une personne, il existe des particularités physiologiques où l'on peut être en parfaite santé en dépit d'un IMC jugé trop faible. Ainsi, le risque de discrimination de mannequins jugés trop maigres alors qu'ils seraient aptes à travailler existe. De plus, s'il faut lutter contre les stéréotypes liés à la maigreur et prévenir, chez les plus jeunes notamment, les comportements dangereux pour la santé, il convient également de ne pas stigmatiser inutilement les personnes « *naturellement* » minces. En résumé, la réglementation répond de façon imparfaite à ces problématiques. On peut saluer les initiatives de certains groupes privés (LVMH et KERING[2]), qui ont signé une charte aux termes de laquelle sont exigés des certificats médicaux datant de moins de six mois. De plus, des restrictions d'âge (moins de 16 ans) et de taille (bannissement de la taille 32 pour les femmes et de la taille 42 pour les hommes) ont été mises en place.

CB : En effet, l'IMC sert en particulier de curseur pour juger l'état de santé d'un mannequin. Or, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une personne est considérée comme maigre lorsque son IMC (rapport entre poids et taille) est inférieur à 18,5. On peut argumenter sur le caractère subjectif de ce curseur au regard de la diversité des êtres humains. En même temps, il s'agit d'une évolution réglementaire française utile sur le principe, utilement complétée par les chartes adoptées par certains groupes privés qui vont au-delà de la législation applicable pour encadrer des situations concrètes et unifier les pratiques.

Notons également que d'autres pays européens avaient adopté des dispositions similaires depuis longtemps, parfois en adoptant une limite d'IMC différente (minimum de 18 pour l'Espagne).

1) Même si, conformément à la réglementation, le médecin peut de lui-même réduire la durée de validité dudit certificat en considération de l'état de santé du mannequin.
2) « *Charte sur les relations de travail et le bien-être des mannequins* » du 6 septembre 2017.

En tout état de cause, la réglementation française a le mérite de poser des sanctions claires, pénales, en cas de non-respect de l'obligation de certificat médical. En effet, le fait, pour toute personne *« exploitant une agence de mannequins ou s'assurant, moyennant rémunération, le concours d'un mannequin, de ne pas respecter l'obligation »* de certificat médical, est puni de six mois d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article L. 7123-27 du Code du travail).

Y a-t-il un lien à faire avec les photos retouchées ? En effet, on pourrait aussi bien embaucher des mannequins en conformité avec cette nouvelle réglementation, mais la problématique resterait présente si les photos sont retouchées, non ?

FG : En effet, d'où le « *Décret Photoshop* » signé dans le même mouvement et partageant un même objectif. La loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application ont pour objectif de protéger le public en l'informant. Dès qu'une photo à usage commercial a été modifiée par un logiciel de traitement d'image pour affiner ou épaissir la silhouette du modèle, la mention « *Photographie retouchée* » doit apparaître, et ce, dans le but *« d'aiguiser le sens critique de nos concitoyens*[3] *»* pour mieux lutter contre l'anorexie et la maigreur excessive.

Le problème ici est l'imprécision des textes, qui rend leur interprétation difficile. Aussi peut-on s'interroger sur le degré de connaissance de cette réglementation par le lecteur. Comment peut-il comprendre qu'une photo manifestement retouchée, pour lisser des imperfections de peau ou de la cellulite, ne fasse pas l'objet de la mention « *photographie retouchée* » ? Cette réglementation ne peut-elle pas entraîner un effet inverse, à savoir conduire certains annonceurs à choisir des mannequins particulièrement minces de sorte à échapper à la mention ? Si le but recherché reste louable, les moyens mis en œuvre donnent à s'interroger quant à leur pertinence ou à leur efficacité.

CB : La mention de *« photographie retouchée »* doit être également *« apposée de façon accessible, aisément lisible et clairement différenciée du message publicitaire ou promotionnel »* (article R. 2133-5 du Code de la santé publique). L'appréciation de ces dispositions est subjective, et l'ARPP (Organisme de régulation professionnelle de la publicité en France) vient préciser ces dispositions (mentions d'une taille suffisante, à l'horizontale…). Par ailleurs, comme souligné par Monsieur Galinier, cette réglementation concerne bien la correction d'une silhouette, mais pas par exemple l'effacement des rides.

Frédéric Galinier

D.R.

En conséquence, la mention peut induire le public en erreur, en ce que le public, ne voyant pas la mention « *photographie retouchée* » imaginerait – légitimement – que la photo n'a pas été retouchée. Ainsi aurait-il peut-être été utile d'inclure dans le cadre de cette obligation toute retouche touchant à la peau, morphologie, corpulence du mannequin (par exemple, modifier la couleur des cheveux échapperait à cette obligation), et/ou de modifier la mention obligatoire pour ajouter un degré de précision.

Il est à noter également que l'absence de cette mention sur les photos concernées est sanctionnée de 37 500 euros d'amende, le montant de cette amende pouvant être porté à 30 % des dépenses consacrées à la publicité (article L. 2133-2 du Code de la santé publique).

En fait, cela touche globalement au statut légal même des mannequins en France, non ?

FG : En réalité, là où la « *loi mannequin* » et le « *décret Photoshop* » sont appelés à informer le public – et en particulier les jeunes, qui cherchent à ressembler aux modèles des magazines –, le statut légal des mannequins est destiné à protéger ces derniers de la précarité liée à toute profession dite « *intermittente* ».

En droit français, à l'instar des journalistes professionnels ou des artistes du spectacle, les mannequins bénéficient d'une présomption d'emploi salarié, avec tous les avantages sociaux que cela comporte (assujettissement au régime général de Sécurité sociale, indemnité de congés payés, etc.), que l'activité exercée soit occasionnelle ou non. Ils ou elles relèvent par principe du régime des salariés, ce qui implique le paiement systématique de leurs prestations sous forme de salaire, et ce, conformément aux minima négociés par les partenaires sociaux. Cela ne résout bien évidemment pas toutes les difficultés et l'on entend de plus en plus de voix s'élever, tant en France qu'au plan international – où les mannequins ne bénéficient pas nécessairement de telles protections élémentaires –, pour dénoncer la précarité de cette profession. Là encore, les chartes professionnelles précitées viennent apporter des compléments bienvenus pour améliorer leur bien-être, tout en bénéficiant d'une portée mondiale, ce qui est une vraie opportunité.

CB : Pour bénéficier de cette protection de salariat au titre du droit du travail, il faut rentrer dans la définition de mannequin, tel que le Code du travail l'entend (article L. 7123-2) : « *Est considérée comme exerçant une activité de mannequin (…) toute personne qui est chargée :*

1° Soit de présenter au public (…) un produit, un service ou un message publicitaire ;

2° Soit de poser comme modèle (…) ». Si les parties se placent en dehors du régime du salariat, il existe un risque de requalification en contrat de travail, notamment à la demande de l'URSSAF ou si le mannequin, en cas de conflit, saisit le conseil des prud'hommes.

On peut également noter que les personnes qui se contentent de présenter un produit ne sont pas considérées comme des artistes du spectacle. Un défilé de mode même très mis en scène ne fait pas des mannequins présents des artistes du spectacle. Ainsi les mannequins n'ont pas le statut d'intermittents du spectacle. Il serait intéressant d'envisager un statut légal à part. Cela étant dit, il est important de noter que les tribunaux ont eu l'occasion de considérer qu'un mannequin pouvait être considéré comme un artiste du spectacle dans le cas d'un film publicitaire. Par exemple, dès lors qu'elle s'est livrée à un jeu de scène impliquant une interprétation personnelle et ne s'est pas limitée à prêter son image (cour d'appel de Paris, Pôle 5, Chambre 2, 16 octobre 2009 n° RG : 09/14550). Toutefois, ces décisions ne concernent que des situations dans lesquelles des mannequins se sont livrés à un jeu d'acteur dans le cadre d'un film publicitaire.

Pour contacter Maître Céline Bondard :
Cabinet Bondard
62 rue de Maubeuge, 75009 Paris
cb@bondard.fr
www.bondard.fr

Propos recueillis par Maria-Angélica Bailly

2018-4027

3) L'expression est de M. Gérard Sebaoun, rapporteur : JOAN, Doc., rapport de la commission des affaires sociales, enregistré le 10 nov.2015.

Entretien avec Vanessa Bouchara

Avocate spécialiste en propriété intellectuelle

Vanessa Bouchara est avocate et spécialiste en propriété intellectuelle. Après avoir travaillé, durant sept années, au sein d'un important cabinet de propriété intellectuelle en tant qu'avocate collaboratrice, elle a décidé, en 2005, de créer son propre cabinet. Dans le cadre de ce numéro spécial, elle a accepté de répondre à nos questions et d'apporter ainsi son expertise en propriété intellectuelle appliquée au secteur de la mode.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis effectivement spécialiste en propriété intellectuelle et en nouvelles technologies.

J'ai créé mon cabinet il y a treize ans avec comme objectif de répondre aux besoins de mes clients uniquement en propriété intellectuelle (et plus spécifiquement en droit des marques, droit d'auteur et dessins et modèles) donc de manière ultra spécialisée, mais pour l'intégralité de leurs questions dans ces matières.

Ainsi, le cabinet a :

- une activité de conseil en propriété intellectuelle, puisque nous gérons des portefeuilles de marques et effectuons des dépôts, des recherches d'antériorité, des surveillances de marques, tant en France qu'à l'étranger ;
- une activité contractuelle, puisque nous rédigeons des contrats de cession et de licence de marques et d'autres actifs de propriété intellectuelle ;
- une activité contentieuse sur l'ensemble des actifs de Propriété intellectuelle de nos clients, à savoir en droit des marques, dessins et modèles, droits d'auteur.

Nous ne traitons toutefois pas de droit des brevets, matière pour laquelle nous avons une collaboration avec des avocats ingénieurs extrêmement spécialisés.

Par ailleurs, nous avons une activité importante et grandissante en matière de données personnelles.

Notre cabinet a ainsi récemment obtenu le label CNIL Gouvernance, qui atteste de notre parfaite compétence pour accompagner nos clients dans le cadre de l'ensemble de ces problématiques et notamment celles liées au RGPD.

Venant moi-même d'une famille de créatifs, ayant toujours travaillé dans la mode, je suis particulièrement sensible aux problématiques inhérentes aux sociétés de mode, et j'assiste de nombreuses sociétés dans ce secteur, souvent à partir de leur création.

Ainsi, nous avons à cœur, au cabinet, d'accompagner tant de jeunes créateurs que des sociétés d'envergure qui rencontrent un important succès auprès de leur clientèle.

Vanessa Bouchara

D.R.

Comment les sociétés de mode protègent-elles leurs créations ? Sont-elles davantage protégées juridiquement, en France, par la PI (protégeant une création intellectuelle) ou le droit d'auteur (protégeant une œuvre artistique) valorisant ainsi plus une « *idée artistique* » qu'un « *produit* » ?

La manière dont les sociétés protègent leurs créations est assez diverse et elles disposent d'un certain nombre d'outils à cet égard.

Tout d'abord, en matière de droit d'auteur, un article est protégé du seul fait de sa création.

La difficulté est d'être en mesure de déterminer la création d'une œuvre à une date certaine.

Pour cela, il existe plusieurs moyens permettant de démontrer une date certaine de création et notamment :

- le dépôt des modèles auprès d'un huissier ;
- le dépôt par l'intermédiaire d'un tiers certificateur notamment dans le cadre de l'utilisation de la blockchain ;
- le dépôt d'une enveloppe Soleau ;
- l'obtention d'une publication pour le modèle qu'on entend protéger dans la presse.

La condition de protection par le droit d'auteur est que le modèle que l'on souhaite protéger doit être original et porter la personnalité de son créateur.

Ainsi, une idée ne sera pas protégée. Pour qu'un produit puisse l'être, il faudra qu'il ait une identité particulière.

Un autre mode de protection est conféré par le droit des dessins et modèles qui ne suppose pas nécessairement de procéder à un dépôt auprès des offices de propriété intellectuelle.

Depuis un règlement de l'Union européenne de 2002, a été institué un dessin et modèle communautaire non enregistré qui permet à un créateur ayant divulgué un dessin et modèle pour la première fois auprès du public en Union européenne de bénéficier des droits sur des dessins et modèles communautaires non enregistrés, pendant une durée de trois ans à compter de cette divulgation.

Ce droit repose sur des fondements différents de ceux du droit d'auteur puisqu'il est nécessaire de prouver la nouveauté et le caractère individuel de la création.

La possibilité d'invoquer des droits sur des dessins et modèles, qu'ils soient déposés ou non, permet à l'industrie textile notamment de bénéficier d'une protection complémentaire et intéressante pendant une durée limitée. C'est effectivement intéressant en matière de mode puisque les sociétés renouvellent régulièrement leurs collections.

Il est important de souligner que les titulaires de droits peuvent invoquer tout à la fois leurs droits d'auteur et leurs droits sur des dessins et modèles enregistrés ou non.

Les sociétés de mode pensent-elles à déposer leurs marques ?

Pas toujours, alors que cela est pourtant essentiel.

En effet, les créateurs de mode capitalisent souvent sur leur marque, et comme il n'existe

pas de marque d'usage en France, ne pas les déposer les expose à perdre leur droit d'utilisation de leur marque.
Avant de déposer une marque, il est essentiel d'effectuer une recherche d'antériorité, de déposer sa marque dans les pays dans lesquels elle est exploitée et pour les produits sur lesquels elle est apposée.
Bien souvent, le plus simple, même si cela est plus cher, est de se faire accompagner d'un conseil.

Cela représente-t-il un coût important pour lesdites sociétés ?
Le coût relatif à la protection des créations est assez variable, mais il reste raisonnable.
Comme je vous l'indiquais, les créations sont vectrices de droit d'auteur et aucun dépôt n'est en théorie nécessaire.
Un dépôt d'huissier a l'avantage de conférer une date certaine à une création, le coût est raisonnable et le dépôt peut contenir de nombreuses créations et pas simplement une seule création de l'entreprise.
L'important est que chaque création soit individualisée avec une référence déterminée correspondant à la référence de facturation.
En ce qui concerne les dessins et modèles, le dépôt est plus coûteux mais le créateur peut optimiser ses coûts en déposant les modèles qu'il entend reconduire et en se contentant de la protection au titre des dessins et modèles communautaires non enregistrés pour les autres.

La création d'un salarié styliste appartient-elle à la société employeur ou à l'auteur de l'invention ?
Les salariés stylistes doivent céder leurs droits à l'employeur pour éviter toute ambiguïté quant à la titularité des droits sur les modèles créés bien souvent pour le compte de la société et en tenant compte des directives qui ont été données par l'employeur.
Ainsi, je recommande aux sociétés de se prémunir contre toute difficulté avec leurs salariés et de se faire céder les droits à chaque fin de saison.

La Cour de cassation a rendu, en février 2008 (Cassation criminelle, 5 février 2008, n° 07-81.387), une décision concernant les défilés de mode. Comment sont-ils protégés ? Aujourd'hui, certains prennent l'allure d'un réel spectacle. En tant qu'œuvre de l'esprit, sont-ils protégés par le droit d'auteur ? Outre les vêtements, les dessins sont-ils également protégés, comme pourrait l'être, par exemple, un tissu unique ?
Le Code de la propriété intellectuelle n'énumère pas spécifiquement les défilés de mode comme œuvre de l'esprit, mais contient une liste qui n'est pas limitative.
En 2008, la Cour de cassation a effectivement confirmé que les défilés de mode bénéficiaient bien de statut d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Dans cette affaire, la Cour de cassation a considéré que la diffusion en ligne de photographies d'un défilé de mode sans autorisation de la maison de couture constituait une contrefaçon.
Cela pourrait amener certains créateurs à reprocher à d'autres de reprendre l'originalité et la singularité des défilés de mode qu'ils mettraient en scène dans le cadre d'une procédure en contrefaçon.
La condition en matière de droit d'auteur sera toujours l'originalité de l'œuvre et l'empreinte de la personnalité de son créateur.

Dans ce secteur, quelles sont les contrefaçons les plus répandues ?
La contrefaçon est largement présente : il s'agit davantage de contrefaçon de modèles, mais il peut également y avoir des sujets de contrefaçon de marque.

« La condition en matière de droit d'auteur sera toujours l'originalité de l'œuvre et l'empreinte de la personnalité de son créateur. »

Aujourd'hui, nous assistons à un phénomène assez étonnant d'autodérision de la part des marques, qui « *jouent* » avec la contrefaçon (ex. : le dernier défilé Gucci présentait des pièces estampillées « *Guccy* »). N'est-ce pas là un jeu dangereux pour lesdites marques, qui créent une confusion dans la tête des acheteurs ?
Effectivement ! Ce phénomène est né de contrefacteurs qui s'amusaient des marques et de l'amusement des consommateurs.
Aujourd'hui, les marques elles-mêmes se sont prises au jeu, comme Gucci qui est un bon exemple, mais également Diesel qui est allée jusqu'à présenter à Chinatown, pendant la New York Fashion Week de février 2018, une échoppe baptisée « *Deisel* », vendant pour quelques jours des jeans et sweat-shirts marqués Deisel.
Ce jeu peut être un jeu dangereux pour ces marques, puisqu'il devient difficile de démêler le vrai du faux, mais cela ne les empêche pas de combattre les atteintes qui sont portées à leurs droits sans autorisation.

Face au développement des nouvelles technologies et au rayonnement des produits – dû notamment à la mondialisation –, quels sont les nouveaux enjeux de la propriété intellectuelle ?
La propriété intellectuelle se doit constamment d'être inventive et d'évoluer pour pouvoir protéger toutes les formes de création, dans toutes leurs déclinaisons.
Il y a régulièrement de nouveaux enjeux et de nouvelles questions qui sont posées aux tribunaux.
Récemment, avec l'affaire Louboutin, il a été demandé à la CJUE si une marque de position et de couleur pouvait être protégée en tant que marque (voir p.9).
La CJUE alignant sa position avec celle de la cour d'appel de Paris a répondu positivement à la question permettant ainsi aux titulaires de droit d'améliorer leur protection.
Ainsi, indépendamment de la réglementation, l'appréciation par les tribunaux et l'évolution de leur position est extrêmement suivie par les professionnels de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, y a-t-il une réforme qui vous apparaît nécessaire ?
Des réformes sont en cours, notamment le paquet marque et le paquet droit d'auteur, qui modifient la réglementation et les procédures applicables en matière de propriété intellectuelle.
Il apparaît important, en tant que spécialiste, de se montrer très à l'écoute de ces nouvelles réglementations et de la jurisprudence qui y sera associée.

Enfin, quels conseils adresseriez-vous aux jeunes créateurs souhaitant se lancer dans ce secteur, qui sont généralement plus « *artiste* » qu'« *entrepreneur* » ?
Les jeunes créateurs sont souvent plus artistes qu'entrepreneurs à leurs débuts. Il est nécessaire qu'ils prennent en compte les problématiques de propriété intellectuelle qui constituent la valeur de leur entreprise et qu'ils y soient extrêmement soucieux.
En effet, lorsqu'on lance une nouvelle marque, ou un nouveau modèle, il est nécessaire de s'assurer qu'on protège correctement ses droits afin d'empêcher des tiers de piller la valeur économique qu'on aura créée et dont on sera à l'origine.

Propos recueillis par Constance Périn

2018-3923

La mode 2.0

Les nouvelles technologies au service de la mode

Les objets connectés envahissent tous les secteurs : 15 milliards seraient déjà en circulation dans le monde, selon l'Idate, le think tank *européen spécialisé dans l'économie numérique, les médias, l'Internet et les télécommunications. Par ailleurs, 33 % des Français détiendraient aujourd'hui au moins un objet connecté. Il serait ainsi difficile de croire que le secteur de la mode puisse échapper à ce phénomène. Alors que la haute couture détient un savoir-faire manuel sur lequel elle veille, les nouvelles technologies semblent toutefois pénétrer l'industrie, facilitant la création et pouvant même limiter le gâchis de matière première. Focus sur quelques innovations qui investissent le monde de la mode.*

EUVEKA, UN MANNEQUIN ÉVOLUTIF ET CONNECTÉ

L'industrie textile est considérée comme la deuxième industrie la plus polluante au monde. L'utilisation des nouvelles technologies pourraient alors limiter les déchets et par là même leurs impacts sur l'environnement.

Euveka, start-up drômoise spécialisée dans les technologies robotiques liées à la morphologie et au biomimétisme, est à l'origine d'une nouvelle génération de mannequins femmes de couture. Visant aussi à simplifier la création de vêtements à la taille exacte, Audrey-Laure Bergenthal, sa créatrice, propose *« un robot évolutif et connecté pour reproduire chaque morphologie en moins de trente secondes »*. Ce robot, Eminéo, s'adapte – intégralement ou par zone –, via un processus biomimétique permettant la reproduction des morphologies. Le tout piloté par un logiciel de conception innovant. S'adressant aux industries du textile (haute couture, prêt-à-porter, sport, médical, sécurité…), le mannequin 2.0 s'adapte et évolue en moins de trente secondes, hauteur ou largeur (de la taille 36 au 46), selon les informations morphologiques choisies. Outre un gain de temps incontestable, cette innovation permet une économie de matières premières avérée. En effet, la création d'un vêtement suppose un gâchis de tissu assez volumineux. Ici, le calibrage permet de réduire le nombre de prototypes. Deux autres mannequins – Vivesco et Kynéthésont – sont actuellement en cours de création. Une façon de sortir la mode des tailles uniques et standardisées pour se rapprocher de la réalité morphologique des clients.

Outre le prix élevé de ce « *smart dummy* » (« *mannequin connecté* »), – ce dernier est estimé à plus de 96 000 euros à l'achat, et entre 3 000 et 3 500 euros par mois à la location –, l'avenir d'Euveka est prometteur. Après deux levées de fonds de 1,1 million d'euros en 2015 puis 2,4 millions d'euros en 2017, Audrey-Laure Bergenthal a été en 2018 lauréate au CES (*Consumers Electronic Show*), le rendez-vous de l'innovation technologique. Alors qu'elle espère bien investir le marché américain en visant les maisons de haute couture, notre inventeur vise d'autres marchés. Le sport, le médical et la sécurité pourraient, dans l'élaboration des uniformes, être intéressés par son invention. Mais son rêve, confesse-t-elle, serait de travailler pour l'aérospatial !

Euveka

D.R.

MODE ET RÉALITÉ VIRTUELLE

À l'occasion du 33e Festival international de mode et de photographie de Hyères qui s'est tenu du 26 au 30 avril dernier, la styliste – et lauréate du grand prix du jury Première Vision 2017 – Vanessa Schindler a présenté, de concert avec la créatrice digitale Marine Giraudo, une performance en réalité virtuelle. Plus qu'un défilé, c'est une réelle expérience qui a été proposée au public. Équipé d'un casque audio et placé au centre d'une pièce vide, le spectateur y découvrait, via les nouvelles technologies, un monde imaginaire peuplé de mannequins aux dimensions ingresques.

Adaptées ici pour une présentation, ces nouvelles technologiques sont déjà utilisées en magasin, notamment par les marques H&M ou Topshop. Dans une cabine virtuelle, sont projetés des vêtements directement sur le client, le but étant de « *stimuler l'essayage* ». Alors que ces services ne sont pas encore entièrement fonctionnels, ils ont le mérite de proposer autre chose aux « *shoppers* » qui réalisent de plus en plus leurs achats directement en ligne. Un effort qui favorisera certainement le développement du numérique au sein des marques, un enjeu primordial dans la course au numérique.

La Conférence Droit de la Mode et Innovation 2018 à Paris

Cette conférence qui rassemble les spécialiste du droit, de la mode et de la *fashiontech* au service de la mode de demain s'est tenue pour la 5e fois à New York en février, et tiendra sa seconde édition parisienne le **mercredi 24 octobre 2018** à Paris, au sein même de l'Université Panthéon-Sorbonne.

Des experts se réuniront afin de débattre sur de nombreux thèmes juridiques actuels, impactant le secteur de la mode.

Cet événement est organisé par le Cabinet Bondard, de concert avec le cabinet américain Medenica Law, la French-American Bar Association et la Federal Bar Association aux U.S.

Pour plus de renseignements et modalités d'inscription : cb@bondard.fr

LVMH PRÉSENT À VIVATECH 2018

En mai dernier se tenait à Paris le grand rendez-vous de l'innovation. Cette troisième édition a réuni investisseurs et start-up, et LVMH (groupe de Bernard Arnault regroupant soixante-dix maisons, notamment dans la mode, à savoir Louis Vuitton, Céline, Fendi, Christian Dior, Kenzo ou encore Marc Jacobs et Givenchy), tourné vers les modes de consommation de demain, était notamment présent. Exposant ses dernières innovations, la maison Céline a, par exemple, présenté l'impact du digital dans son développement.

À cette occasion, le groupe a réuni trente start-up – sélectionnées sur un total de huit cents candidatures reçues – pour la deuxième édition du LVMH Innovation Award. Le 25 mai dernier, Bernard Arnault lui-même a ainsi remis le prix à la start-up OYST, spécialiste du e-commerce travaillant plus précisément sur le taux de conversion dans ce secteur. « *Nous partageons des valeurs communes avec LVMH, notamment en ce qui concerne l'obsession de l'expérience client. Chez Oyst, nous avons à cœur d'anticiper le shopping de demain et cherchons à construire l'expérience d'achat la plus simple et fluide* » a déclaré Julien Foussard, cofondateur de la start-up Oyst et lauréat de cette édition.

« Deux mentions spéciales ont également été attribuées aux start-up VeChain, qui développe un écosystème blockchain de mise en commun d'informations pour que chacun puisse vérifier l'authenticité d'un produit, et Kronos Care, qui réinvente l'expérience post-achat avec sa solution omnicanale destinée aux marques et retailers » a précisé LVMH.

Constance Périn

2018-3920

Le poids économique des industries de la mode

150 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an en France

En mars dernier, en marge de la Fashion Week *parisienne, le président de la République Emmanuel Macron et son épouse Brigitte Macron accueillaient plus d'une centaine de créateurs de mode à l'Élysée. Il faut dire que c'est un secteur porteur, qui, selon La Fédération de la Haute Couture et de la Mode, représenterait 150 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France.* « La mode est pour la France ce que les mines d'or du Pérou sont pour l'Espagne » *déclarait déjà au XVIIe siècle Jean-Baptiste Colbert, ministre de Louis XIV. Un adage qui ne semble pas prêt d'être contredit.*

« Les industries de la mode reposent sur un écosystème sans équivalent unissant la création, le savoir-faire technique et industriel, le digital et le management de la chaîne de valeur » souligne l'Institut français de la mode (IFM), à qui la Fédération Française de la Couture, du Prêt-à-Porter des Couturiers et des Créateurs de Mode et la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, ont demandé en 2016 de réaliser une étude inédite « *visant à évaluer avec précision le poids économique de la mode dans l'économie française* ». L'industrie de la mode et ses 150 milliards d'euros (dont 33 milliards à l'export) « *pèseraient* » ainsi plus que l'aéronautique (102 milliards) et l'automobile (39 milliards) réunis. « *Les activités liées aux secteurs de la mode et de la création (habillement, accessoires, parfums-cosmétiques, optique...) s'affirment comme un pilier important dans l'économie française, par le poids qu'elles représentent et leur visibilité sur les marchés mondiaux »*, commente l'IFM.

« La mode contribue directement (36 milliards d'euros) et indirectement (31 milliards d'euros) pour 67 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 2,7 % du PIB français » rapporte l'Institut.

En termes d'emploi, la mode représente un million de posters (580 000 directs et 420 000 indirects) en France.

Dans le monde, *« les activités de mode des entreprises françaises et des entreprises étrangères à capitaux français réalisent un chiffre d'affaires de 70 milliards d'euros »* souligne ladite étude.

Aussi, en mars dernier, à la veille de la clôture de la *Fashion Week* – et ses 1,2 milliard d'euros de retombées économiques par an, en moyenne –, Emmanuel Macron a rendu hommage à ce savoir-faire, en accueillant la profession à l'Élysée. Face aux 120 créateurs présents ce soir-là, le président de la République a déclaré : *« C'est une semaine où le monde entier est à Paris et l'excellence se donne à voir ».*

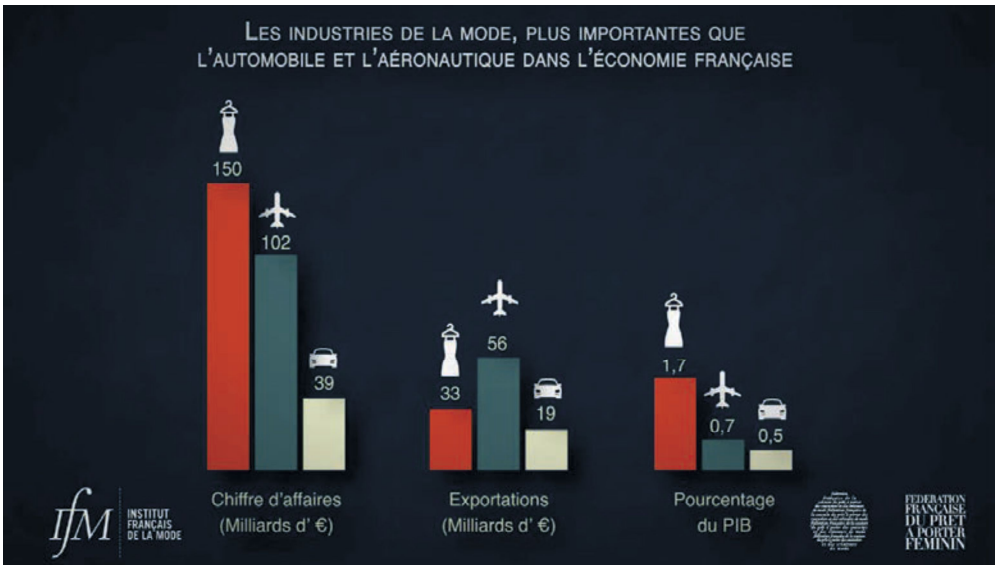

Les chiffres de la *Fashion Week* en France

- + de 300 défilés par an ;
- 50 % de marques étrangères ;
- 27 salons professionnels ;
- 1 400 exposants ;
- 10,3 milliards d'euros de CA réalisé ;
- 1,2 milliard d'euros de retombeés économiques.

PARIS, CAPITALE DE LA MODE

« Paris est la vile de la mode, c'est la capitale de la création », affirme Jacques Leroux, qui anime la filière Création-Mode-Design à la CCI Paris-Île-de-France. *« C'est un territoire où il y a énormément de talents qui sont formés, beaucoup d'écoles, il y a également les plus grands salons du secteur »* poursuit celui qui aime dire qu'il est « *un créatif qui a mal tourné* ». Tant passionné par la science que par la création, celui-ci se considère comme un passeur. Outre l'accompagnement individuel des entrepreneurs, il participe à de nombreux événements collectifs (salons...) contribuant au rayonnement des acteurs du secteur. *« Les activités de création – mode, design, métiers d'art – recouvrent en Île-de-France un grand nombre de métiers et de secteurs qui ont pour point commun de reposer sur un exceptionnel* "écosystème" *résultant d'un* "mix" *de talents créatifs issus d'écoles de renom, d'une place incontestée de capitale de la mode, d'une concentration de savoir-faire mise en œuvre par des centaines de PME, et de grandes maisons de luxe qui font rayonner leurs marques dans le monde entier »*, assure la CCI Paris-Île-de-France qui a fait de cette filière une de ses priorités. La mode participe donc à l'image de la France, associée à une image de luxe qui, avec « *l'art de vivre à la française, la gastronomie et les arts de la table, [et] la décoration* », demeure un des points forts sur lesquels la CCI veut capitaliser « *pour aider les entreprises franciliennes à concevoir et commercialiser une offre créative renouvelée, actualisée, contemporaine* ». « *Avoir un terrain de jeu comme Paris c'est juste incroyable ! »*, conclut Jacques Leroux. Un « *terrain de jeu* » qui est aussi vivement lucratif.

Constance Périn

2018-3919

Mode et contrefaçon

23 millions d'euros de perte dus à la contrefaçon dans le secteur de l'habillement au sein de l'UE

Créée en 1998 par le Global Anti-Counterfeiting Group, la Journée mondiale anti-contrefaçon est organisée en France par l'Union des fabricants de la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab). Visant à avertir le grand public quant aux conséquences de la contrefaçon, ce 6 juin fut notamment l'occasion pour l'organisme, de dévoiler les résultats de son étude portant sur la relation que les Français entretiennent avec la contrefaçon.

Selon la direction générale des entreprises (DGE), la contrefaçon représenterait un manque à gagner de plus de *« 6 milliards d'euros pour l'économie française, les contrefaçons de produits de luxe représentant 50 % de la valeur totale des saisies. »*

« En France, les saisies de contrefaçons ont été multipliées par près de 45 entre 1994 et 2011, passant de 200 000 à 8,9 millions de produits » affirme l'organisme. En effet, l'impact d'Internet à cet égard est très néfaste : « *les saisies sur envois postaux (relative à la contrefaçon sur Internet) ont été multipliées par plus de 18 au cours des cinq dernières années, représentant 16 % des saisies en 2011 (1,4 million de produits) contre 2 % en 2004 (200 000 produits).* » précise la DGE. Alors que certaines maisons « *tentent d'enrayer ce phénomène au travers d'actions préventives et répressives ou de partenariats avec les banques et les sites de vente en ligne* », d'autres prennent la contrefaçon à revers en la détournant dans ses créations.

C'est le cas de Gucci, qui, dans sa collection 2018 « *Croisière* », présentée à Florence en mai dernier par Alessandro Michele, se joue des codes en apposant le logo « *Guccy* » sur ses propres vêtements. Régulièrement contrefaite, la marque s'approprie ainsi ce phénomène en se détournant volontairement.

Diesel a quant à elle ouvert début 2018, à New York, une boutique où les vêtements estampillés « *Deisel* » ont bien été créés par la marque. Une façon originale de mettre un coup de projecteur sur ce phénomène qui touche largement l'industrie de la mode. La journée mondiale anti-contrefaçon vise alors à avertir le consommateur – placée cette année au cœur de cette manifestation – contre les dangers du faux (sécurité, légalité…), et son impact sur l'économie.

Source : Résultat 2017 de la Douane française

Un musée de la contrefaçon

Créé en 1951 par l'Union des Fabricants, le Musée de la contrefaçon, situé dans le 16e arrondissement de Paris, expose près de 500 d'objets *« très variés allant des plus grandes marques de luxe jusqu'aux produits du quotidien, en passant par l'industrie et les œuvres d'art. »* assure le site. L'objectif de ce musée est d'informer le consommateur le plus largement possible sur les méfaits de la contrefaçon. Chaque année, la collection du musée attire près de dix mille visiteurs.

Fait insolite, le bâtiment qui abrite ce musée est lui-même une « *contrefaçon* », copie d'un hôtel particulier du XVIIe siècle construit à l'époque dans le Marais.

Musée de la contrefaçon, 6, rue de la Faisanderie – 75116 Paris – 01 56 26 14 03 – *www.musee-contrefacon.com.*
Ouvert du lundi au samedi de 14h00 à 17h30. Le musée sera fermé du 4 au 26 août inclus.
Tarif plein : 6 euros ; tarif unique : 5 euros.

JOURNÉE MONDIALE ANTI-CONTREFAÇON 2018 : LE CONSOMMATEUR

Alors que nous célébrons cette année les 50 ans de l'Union douanière européenne et les 25 ans de la suppression des frontières intérieures, quelles marchandises sont principalement saisies par la douane française ? Selon les résultats publiés par la direction générale de la douane et droits indirects, 8,4 millions d'articles ont été saisis en 2017 (-7,7 % par rapport à 2016) pour une valeur estimée de plus de 387 millions d'euros. Parmi les premiers objets contrefaits confisqués, la majorité concernait les jouets (1 206 847), puis les vêtements (1 167 192), et enfin, les équipements électroniques (1 081 368).

La journée mondiale anti-contrefaçon est ainsi l'occasion pour l'unifab – primée internationalement en 2017 *« Meilleure association de l'année »*, à l'occasion des Global Anti-Counterfeiting Awards – de sensibiliser le grand public aux conséquences de la contrefaçon. Alors que la précédente édition s'était concentrée sur les faux médicaments, cette année, la journée mondiale anti-contrefaçon place le *« dernier maillon de la chaîne qui n'en est pas moins le plus important »* au centre de son édition : le consommateur ! *« Le consommateur est la première victime en étant le premier dommage collatéral de ces faussaires, peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à ruser et jouer de stratagèmes pour faire toujours plus de profits »* juge Christian Peugeot, président de l'unifab.

Ce jour, sont notamment intervenus Jean-Philippe Lecouffe, général et sous-directeur de la police judiciaire (Gendarmerie nationale), Romain Soubeyran, directeur général de l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) et Sophie Hersan, cofondatrice de Vestiaire Collective qui, depuis 2012, est signataire de la charte anti-contrefaçon.

Enfin, le directeur de la communication de l'EUIPO – l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle – Luis Berenguer, a dévoilé les chiffres clés de la contrefaçon au sein de l'UE.

LA CONTREFAÇON DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'EUIPO évaluerait à 60 milliards d'euros de perte le coût de la contrefaçon au sein de l'Union européenne, et ce, dans treize secteurs économiques (cosmétiques et soins personnels ; habillement ; chaussures et accessoires ; articles de sport ; jouets et jeux ; bijouterie et horlogerie ; maroquinerie et bagages ; musique enregistrée ; spiritueux et vins ; produits pharmaceutiques ; pesticides ; smartphones ; batteries et pneus). En France, ces pertes s'élèveraient à 6, 8 milliards d'euros, soit 102 euros par habitant (contre 116 euros pour l'UE). La contrefaçon ferait ainsi perdre aux treize secteurs 5,8 % de leurs ventes directes chaque année. L'EUIPO établit également à 434 000 le nombre d'emplois directement perdus dans treize secteurs concernés dans l'UE, et plus de 35 000 en France.

Parmi les plus grosses pertes, le secteur de l'habillement semble être le plus touché par la contrefaçon : plus de 23 millions d'euros dans l'Union européenne et près de 2,8 milliards d'euros en France. Suivent le secteur des produits pharmaceutiques (1,3 milliard de pertes) ; le domaine des produits cosmétiques (988 millions de pertes) ; les smartphones (380 millions de pertes) et enfin les vins et spiritueux qui comptabilisent 235 millions d'euros de perte.

« LES FRANÇAIS ET LA CONTREFAÇON »

À l'occasion de la journée mondiale anti-contrefaçon, ce même jour, l'unifab a publié les résultats de son étude consacrée aux « *Français et la contrefaçon* » (sondage Ifop réalisé pour l'Unifab). Ils révèlent ainsi que *« 37 % des Français (de 15 ans et plus) ont déjà volontairement acheté de la contrefaçon. La proportion des jeunes s'étant fournis sur Internet est de la moitié ».*

D.R.

Lorsqu'on évoque la contrefaçon, la grande majorité (96 %) des personnes interrogées cite la maroquinerie et accessoires comme première catégorie concernée par ce fléau. Les vêtements (hors vêtements de sport) arrivent en 5e place (93 %), après les montres et l'horlogerie, les parfums, et les articles de sport. Toutefois, les vêtements occupent la première position lorsqu'on questionne les consommateurs sur leurs achats de contrefaçon. En effet, 37 % des interrogés *« grand public »* affirment avoir déjà acheté au moins un produit de contrefaçon, et cela s'élève à 43 % pour les 15-18 ans. Pour 18 % des personnes concernées grand public, (et 21 % pour les 15-18 ans), cet achat concernait des vêtements. Les articles maroquinerie et accessoires arrivent, quant à eux, en deuxième position, à 15 % (17 % pour les plus jeunes).

40 % de l'échantillon grand public considèrent qu'il n'y a pas de différence entre le produit authentique et la contrefaçon. Pour eux, la mode serait majoritairement le principal secteur cité pour illustrer cette affirmation, à 52 %. Toutefois, 91 % des personnes ayant déjà acheté au moins une marchandise contrefaite affirment qu'elles renonceraient à les acheter sur les produits authentiques moins chers. Ne minimisant pas pour autant leur implication, 90 % des interrogés déclarent que les consommateurs ont une responsabilité et un rôle à jouer dans la lutte contre la contrefaçon.

S'agissant des lieux d'achat, la vente à la sauvette dans la rue et les marchés/foires demeurent le premier endroit de vente de contrefaçons pour les interrogés. C'est d'ailleurs dans ces lieux que la majorité avoue avoir réalisé leurs achats (à 53 %).

Pour les 88 % de l'échantillon grand public qui considèrent qu'acheter de la contrefaçon comporte des risques, le principal risque cité concerne le non-respect des normes et le danger pour la santé ou la sécurité.

Enfin, alors qu'une large majorité (78 %) perçoit la contrefaçon comme un danger, ils sont 75 % à constater que l'accès à ces produits illégaux est facile.

« *Les résultats de cette étude démontrent bien qu'il faut accroître et persister dans nos efforts de sensibilisation* », déclare le président de l'unifab Christian Peugeot. Preuve de la pertinence de cette journée d'information et de sensibilisation aux conséquences de la contrefaçon.

Constance Périn

2018-3914

Brèves

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Soutien auprès des jeunes marques de mode

Le 16 mai dernier, un comité consultatif d'experts s'est réuni pour distinguer les lauréats de cette première édition d'un appel à projets lancé par le ministère de la Culture en faveur des jeunes marques de mode. Visant à soutenir la création et les créateurs, cet appel à projets intitulé « *aides aux premières présentations des marques de mode* » a été lancé en 2018.

« Cet appel à projets a été créé pour soutenir les jeunes créateurs de mode dans le développement économique et créatif de leur entreprise, au stade de la présentation de leurs collections et/ou produits. Les dépenses éligibles viseront la présentation (physique ou virtuelle) des collections » assure le ministère. Sur près de 100 candidatures, les 16 lauréats sélectionnés recevront une subvention et bénéficieront d'un mentorat pendant une année.

DROUOT
Le musée des Arts décoratifs de Paris a acquis un pourpoint de l'époque d'Henri IV

Le 1er juin dernier, parmi des étoffes anciennes, des costumes historiques et des pièces de haute couture réunis par la maison Thierry de Maigret, un pourpoint de gentilhomme réalisé en France à la fin du XVIIe siècle, remarquablement conservé, a été préempté par le musée des Arts Décoratifs de Paris. Estimé entre 15 000 et 30 000 euros, l'institution a ainsi acquis le précieux habit en chamois brodé 56 880 euros (frais inclus).

400 millions

c'est le montant minimum annuel des retombées financières pour Paris des événements de la mode.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS
Dior, record de fréquentation

Marquant les 70 ans de la création de la maison Christian Dior, l'exposition *« Christian Dior, couturier du rêve »* qui a ouvert le 5 juillet 2017 musée des Arts décoratifs (appelé aujourd'hui le MAD) à Paris a connu des records de fréquentation. À sa fermeture, le 7 janvier 2017, plus de 700 000 visiteurs s'étaient déplacés pour découvrir les 300 robes de haute couture conçues de 1947 à nos jours, exposées à cette occasion, faisant de cette rétrospective l'une des plus vues en 2017 à Paris.

QUAND LA HAUTE COUTURE DÉFEND LA CAUSE ANIMALE
L'étonnant bestiaire de Franck Sorbier

Le 4 juillet 2018, le célèbre couturier français, Frank Sorbier a clôturé la semaine des défilés de haute couture 2018-2019, avec une collection pour le moins singulière. « *Une création de haute couture devrait toujours dire la vérité, devrait toujours porter un message, devrait toujours se battre pour une cause* », a-t-il déclaré avant de la présenter. Cette dernière a donc voulu attirer l'attention sur les espèces en voie de disparition. Sur le parquet du Buddha Bar, ce ne sont donc pas des mannequins qui ont défilé mais des danseuses qui ont virevolté. Perchées sur leurs pointes, « *déguisées* » en ibis rouge, en paresseux, en colibri d'Arica… elles ont interprété une superbe chorégraphie pour rendre hommage à la faune et à la flore. *« Touche plus aux animaux », « Touche plus à ma planète »*, pouvait-on aussi lire sur les pancartes des mannequins en herbe qui ont ouvert le show ce jour-là.

Musée Yves Saint Laurent Paris

À l'occasion des 10 ans de la disparition d'Yves Saint Laurent, qui nous a quittés le 1er juin 2008, célébrons le talent de l'un des plus grands créateurs de mode à travers ses œuvres conservées dans son musée parisien, lequel a été inauguré le 3 octobre 2017.

« Un artiste qui construit une œuvre ». Telle était la réponse d'Yves Saint Laurent en 1992, interrogé sur la trace qu'il souhaiterait laisser, la préférant à celle d'un magicien de l'éphémère.
Installé dans le prestigieux hôtel particulier de l'ancienne maison de couture au 5 avenue Marceau, dans le 16e arrondissement de Paris, plus de quinze années après sa fermeture, le Musée Yves Saint Laurent n'a pas encore fêté sa première année d'existence. Récemment introduit dans ce lieu historique d'où sortaient les créations du couturier de 1974 à 2002, son ambition est d'investir les 450 m² qui lui sont dédiés et ainsi de rendre compte *« aussi bien du génie créatif du couturier que du processus de création des collections de haute couture »*. Le musée propose alors un parcours rétrospectif et des expositions temporaires thématiques avec de prestigieuses pièces issues de la Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent, qui occupait précédemment le lieu.

Yves Saint Laurent, 1971 – Photographie de Jeanloup Sieff

© Estate of Jeanloup Sieff

DE LA FONDATION AU MUSÉE

En 2004, deux ans après qu'Yves Saint Laurent a annoncé publiquement la fin de sa carrière, a ouvert, avenue Marceau, la Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent. En plus d'un lieu de conservation des vêtements et accessoires du créateur – qui, depuis 1992, étaient conservés par l'Association pour le Rayonnement de l'œuvre d'Yves Saint Laurent à La Villette –, cette dernière organise, dans un espace dédié des expositions, et soutient de nombreux projets culturels. En 2017, avec l'ouverture du Musée Yves Saint Laurent Paris, la Fondation prend une direction nouvelle : *« J'ai toujours dit qu'il fallait transformer les souvenirs en projet et, avec cette Fondation, c'est ce que nous avons fait. En 2017, une page se tourne avec l'ouverture de deux musées Yves Saint Laurent, à Paris et à Marrakech. Ainsi se poursuit cette aventure commencée il y a longtemps quand nous ne savions pas que le destin allait nous faire signe.* » explique Pierre Bergé.

ENTRE CRÉATIONS MYTHIQUES ET CULTURES DU MONDE

Ouvert en 2017, c'est donc un parcours inaugural que le musée offre encore aujourd'hui aux visiteurs, et ce, jusqu'au 9 septembre prochain. *« Le Musée Yves Saint Laurent Paris est le premier musée de cette ampleur consacré à l'œuvre d'un des plus grands couturiers du XXe siècle à ouvrir dans la capitale de la mode »* peut-on lire sur le site. Ne se définissant pas comme un *« musée monographique »*, celui-ci se veut être le témoin de l'*« l'Histoire du XXe siècle et d'une haute couture qui accompagnait un certain art de vivre aujourd'hui disparu »*. Au travers de cette rétrospective, une cinquantaine de modèles se côtoient : aussi, le célèbre smoking (l'emprunt des codes du vêtement masculin était fréquent chez le créateur) est en contact avec des créations de la collection africaine, et la saharienne et la robe Mondrian – inédite – fréquentent une collection d'inspiration russe. Cette exposition donne ainsi à voir des vêtements, accessoires, croquis, protoypes, fiches d'ateliers, mais aussi des vidéos et des photographies. Sur un podium, le musée présente même une collection dans son ensemble, et pour cette première année, c'est naturellement la première collection d'Yves Saint Laurent, celle de 1962, qui est mise à l'honneur. En plus des anciens salons de haute couture, le visiteur y découvre le studio historique d'Yves Saint Laurent, le plongeant ainsi au plus près du processus de création.
Se voulant *« un musée de la connaissance, de la reconnaissance, et de l'interconnaissance »*, l'établissement expose en plus des créations haute couture, les costumes réalisés pour le cinéma et les spectacles. Au total, ce sont plus de 5 000 modèles de haute couture et plus de cent costumes que la Fondation conserve minutieusement.

UN LIEU DE MÉMOIRE

Installé dans cet espace de création dans lequel Yves Saint Laurent lui-même a travaillé durant presque 30 années, il était important, pour la scénographe Nathalie Crinière et le décorateur Jacques Grange, de conserver l'ambiance originelle du lieu. Ces derniers ont donc repensé les espaces d'exposition afin de redonner à cette maison son univers d'antan. Cet écrin protège aujourd'hui un patrimoine riche, *« un trésor unique en son genre »*, puisqu'Yves Saint Laurent est le seul créateur de sa génération à avoir systématiquement archivé l'ensemble de ses créations, et ce depuis le lancement de sa maison de couture. Plus qu'une découverte de l'œuvre d'Yves Saint Laurent, c'est un voyage au cœur de la mode qu'offre cette récente institution, car comme l'annonce le musée lui-même, *« c'est toute une histoire de la mode qui peut être lue uniquement à travers les créations d'Yves Saint Laurent »*.

EXPOSITION À VENIR

Dès octobre 2018, le musée entamera sa première exposition temporaire thématique, qui sera consacrée à *« L'Asie rêvée d'Yves Saint Laurent »*. Celle-ci se poursuivra jusqu'en janvier 2019.

Constance Périn

2018-3603

Mode sportive : le bikini a-t-il été inventé par les Romains ?

Il est généralement admis que le soutien-gorge a été inventé lors de l'exposition universelle de 1889 par la Française Hermine Cadolle, sous forme d'un corset coupé en deux, bientôt intitulé maintien-gorge ou gorgerette. Mais c'est l'Américaine Mary Phelps Jacob qui a imaginé les bonnets séparés en 1913. En 1946, le Français Louis Réard, ingénieur automobile, qui s'occupe à Paris de la boutique de sa mère *« Les Folies Bergères »*, imagine le plus petit maillot de bain du monde avec un soutien-gorge séparé. Il l'appelle bikini, en référence à l'explosion le 1er juillet d'une bombe atomique sur l'atoll de Bikini dans le Pacifique. Le slogan de lancement est facile : le bikini, premier maillot an-atomique ! Le 5 juillet 1946, à la piscine parisienne Molitor, un mannequin, en réalité une danseuse nue du Casino de Paris, présente le fameux maillot deux pièces. Il sera suivi du monokini, du tankini, du trikini, du microkini avec un string, du seekini transparent puis du… burkini beaucoup plus couvrant.

Mosaïque de la villa romaine del Casale (Sicile)

© Étienne Madranges

Le monokini comme le burkini vont susciter quelques procédures judiciaires médiatiques. Le 20 janvier 1965, la cour d'appel d'Aix-en-Provence relaxe Claudine qui a été interpellée par un agent de police sur la croisette à Cannes alors qu'elle jouait au ping-pong en monokini, retenant que *« les parties sexuelles de la jeune femme étaient cachées par un slip en monokini suffisamment opaque et que Claudine X... n'avait pris aucune attitude ni affecté aucun geste lascif ou obscène »*, ajoutant que *« le spectacle de la nudité du corps humain, fréquent à notre époque pour des raisons de sport, d'hygiène ou d'esthétique, n'a rien en soi qui puisse outrager une pudeur normale »*. Indigné, le garde des Sceaux, Jean Foyer, défenseur intransigeant de la morale traditionnelle, ordonne un pourvoi dans l'intérêt de la loi. Le 22 décembre 1965, la chambre criminelle, présidée par Louis Zambeaux, sur le rapport de Charles Comte (ces deux magistrats ont été longtemps parquetiers), et sur les conclusions de l'avocat général Jean Boucheron, *« casse et annule, mais seulement dans l'intérêt de la loi, et sans renvoi, l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence »* avec la motivation lapidaire suivante : *« attendu qu'en refusant de faire application de l'article 330 aux faits poursuivis qui s'analysent en une exhibition provocante de nature à offenser la pudeur publique et à blesser le sentiment moral de ceux qui ont pu en être les témoins, la cour d'appel a violé les textes ci-dessus visés »*.

En août 2016, le juge des référés du Conseil d'État suspend un arrêté municipal pris par le maire de Villeneuve-Loubet tendant à interdire le burkini, relevant qu'aucun élément produit devant lui ne permet de retenir que des risques de trouble à l'ordre public aient résulté, sur les plages de Villeneuve-Loubet, de la tenue adoptée en vue de la baignade par certaines personnes, et que l'arrêté a porté *« une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle »*.

Un an plus tard, en juillet 2017, la cour administrative d'appel de Marseille confirme cependant le jugement du tribunal administratif de Bastia jugeant valable l'arrêté anti-burkini pris par le maire de Sisco (Corse).

Si Réard est l'inventeur du bikini contemporain, il a été cependant précédé deux millénaires auparavant par les Grecs et les Romains. Le bikini existait dans l'Antiquité. Il suffit de se rendre en Sicile pour s'en convaincre ! La Villa del Casale a été construite au IIIe siècle au sud de la grande île méditerranéenne, près de Piazza Armerina. On y trouve, outre un péristyle, un ambulacre de la grande chasse, un palestre, un sauna et des thermes chauffés par hypocauste, de splendides mosaïques d'une surface totale de 3 500 m^2, dans diverses salles et chambres, parmi lesquelles une salle de danse, une chambre des enfants vendangeurs, et une chambre dite *« des jeunes filles en bikini »*. Dans cette dernière, d'innombrables et minuscules tesselles rouges et vertes mettent en valeur le corps de jeunes sportives en maillot deux-pièces.

Suivant l'exemple des Grecques qui agrémentaient leur poitrine d'un apodesme, les Romaines connaissaient il y a deux mille ans le soutien-gorge, qu'elles appelaient *strophium* (ou encore *fascia pectoralis*, bandes pectorales), différent du mastodeton, bande de tissu serrée qui retardait le développement des seins dans un souci d'esthétique androgyne.

À la Villa del Casale, des jeunes filles se livrent joyeusement en bikini à des activités physiques. XVIIe siècles plus tard, en 1956, Brigitte Bardot rend à nouveau populaire ce vêtement léger dans le film *« Et Dieu créa la femme »*. Dans la mosaïque antique comme sur la pellicule moderne, la mode, quand elle déshabille, est éternelle.

Étienne Madranges,
Avocat à la cour,
Magistrat honoraire

2018-3600

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
• Constitutions	20	33	34	36	40	41	42
• Transformations	21	33	34				
• Modifications	22	33	35	37	40	41	42
• Fusions		34		39			
• Transmission universelle de patrimoine	28		35	39			43
• Dissolutions	29	34		39	41		
• Dissolutions / Clôtures	29		35				
• Clôtures de liquidation	29	34		39			
• Convocations aux assemblées	30						
• Locations gérances	30			39			
• Ventes de fonds	30	34	36	39	41		43
• Avis relatifs aux personnes	30	34	36	39	41	42	43
• Petites annonces	31						
• Marchés publics	31						
• Tarifs HT des publicités à la ligne :	5,50 €	5,25 €	5,25 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,25 €
• Avis divers	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €
• Avis financiers	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €

Publicités Légales

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme publicateur officiel pour l'année 2018 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France,** par arrêté de **Monsieur Préfet de Paris** du 22 décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 18 décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 26 décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 26 décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 1er décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 21 décembre 2017, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 14 décembre 2017 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de l'**Essonne,** des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**. Depuis le 1er janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que,conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, *www.actulegales.fr.*

Composition des Annonces Légales
normes typographiques
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.
Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe où d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.
N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte sous seing privé à Paris en date 23/05/2018, il a été constitué une SAS dénommée : **EQUINEXIA**

Siège social : 26, rue de Charonne, Passage l'Homme - 75011 Paris.

Capital : 55 000 €.

Objet : Le conseil en gestion et management des entreprises, gestion déléguée et formation.

Président : Mme Hajar AOUFI, née le 3/12/1981 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant 123, avenue Victor Hugo – 94120 Fontenay-Sous-Bois.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de Paris.

Tout associé est admis aux assemblées. Chaque action confère une voix.

Pour avis, La Présidente.

813566

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 11 juillet 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **C1 VIE**

Capital social : 7.500 Euros.

Siège social : 75013 PARIS, 135, rue Jeanne d'Arc.

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché sis à PARIS (75013), 135 rue Jeanne d'Arc, sous l'enseigne CARREFOUR BIO ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Marcio MONIZ SEMEDO, demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), 02 rue Rodin, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

813682

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée, suivant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CARNEX**

Objet : En France et à l'étranger :

- l'acquisition, par tous moyens, la gestion, la cession, de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou entreprises quelconques créées ou à créer en France et à l'étranger ; toutes prestations de services et de conseil en matière commerciale, administrative, de ressources humaines, informatiques, financières, de management ou de communication, de marketing ou autres, tant au profit et à destination des sociétés et entreprises liées à la Société que de tiers.

Siège social : 374 rue Saint-Honoré - 75001 PARIS.

Capital : 1 €uro.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Alain RAUSCHER, demeurant 53 rue Victor Hugo - 92700 COLOMBES, et ce pour une durée non limitée.

Commissaire aux comptes titulaire : La société DELOITTE & ASSOCIES, SA, sise 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le n° 572 028 041, et ce pour une durée de 6 exercices.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

813600

Par assp du 17/07/2018, avis de constitution d'une SASU **dénommée** :

EMMECI SOLUTIONS

Sigle : M.C.S.

Nom commercial : M.C. Solutions.

Capital : 2 000 €uros divisé en 2 000 actions de 1 €uro chacune.

Siège social : 10 rue de Penthièvre, 75008 PARIS.

Objet : Toute prestation dans le domaine de l'administratif, du secrétariat, de la création/gestion de sites internet avec vente en ligne de services et/ou de produits non-réglementés ; pour compte propre ou de tiers, en direct ou en sous-traitance.

Durée : 30 ans.

Cession des actions : Libre entre associés ; sinon, agrément selon conditions de l'Article 12.3 des statuts.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire, chaque action donne droit à une voix.

Président : MANNEVY Christian, 68 bd Barbès 75018 PARIS.

Immatriculation au R.C.S. de PARIS.

813603

Par assp du 27/06/2018, avis de constitution d'une SCI **dénommée** :

SCI SOLEAU DELOUCHE

Capital : 1 000 €uros divisé en 100 parts de 10 €uros chacune.

Siège social : 38 rue Fabert, 75007 PARIS.

Objet : L'acquisition d'un immeuble sis à Résidence Osiris – 96 rue Chevalier - 33000 BORDEAUX, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérance : GAGEY épouse SOLEAU Catherine demeurant 38 rue Fabert 75007 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

813637

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/06/2018,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV MASSY GARDEN ATTITUDE

Forme : Société Civile de Construction Vente.

Objet : L'acquisition foncière, les travaux d'aménagement et la construction en vue de la vente du terrain situé à MASSY (91300) - avenue du Président Salvador Allende. La construction et la poursuite de la commercialisation en vue de la vente, en totalité ou par fraction, soit en l'état futur d'achèvement ou à terme dans les conditions fixées par les articles L.261-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et de commerces, comportant 194 logements d'une surface globale de plancher de 14 286 m2 et des commerces d'une surface de plancher de 597 m^2. La conclusion de tous baux en l'état futur d'achèvement ou non portant sur tout ou partie de l'immeuble, en vue de sa vente.

Siège social : 5 Bis Rue de Rochechouart - 75009 PARIS.

Capital : 1.000 Euros.

Durée : 25 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : La société AXE PROMOTION, dont le siège social est au 5 Bis Rue de Rochechouart - 75009 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le N° 505 193 276

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.

813669

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 17/07/2018, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

GARAGE DE LA DOUBLE COMMANDE

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 202, Boulevard de Charonne – 75020 PARIS.

Objet : En France et à l'étranger : la réparation de tous véhicules, l'achat, la vente de pièces détachées, l'achat, la vente de véhicules neufs et d'occasion, la location de véhicules sans chauffeur.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Capital : 1.000. €uros divisé en 100 actions de 10 €uros chacune intégralement souscrites en numéraire lors de la souscription.

Transmission des actions : La cession ou transmission des actions de l'Associé Unique est libre.

Président : Mme Nabila OUERGHEMI, demeurant à PARIS 75017, rue La Condamine n° 15 a été nommée Président pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

813625

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SMC INVEST**

Forme : SARL.

Capital : 2 000,00 Euros.

Siège social : 61 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS.

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres cotés ou non ou droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, de fusion ou autrement. La gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. CELSO Sylvain et Mme RAOUX épouse CELSO Marie-Pierre, demeurant ensemble 61 avenue Ledru Rollin 75012 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

813821

Par assp du 17/07/2018, avis de constitution d'une SAS **dénommée** :

AUX DELICES DE LOLIE

Capital : 10 000 €uros divisé en 1 000 actions de 10 €uros chacune.
Siège social : Résidence Capri - 23 villa d'Este - Appt 1272, 75013 PARIS.
Objet : Vente en gros ou au détail de chocolats, crèmes glacées, confiserie et tous autres produits annexes.
Durée : 99 ans.
Président : COLAS Stéphanie, Résidence Capri - 23, villa d'Este - Appt 1272 - 75013 PARIS
Directeur Général : COLAS Marie-France, Résidence Capri - 23, villa d'Este 75013 PARIS.
Immatriculation au R.C.S. de PARIS.
813609

Aux termes d'un acte authentique en date du 26/06/2018 reçu par Me Emmanuelle BASCOULARD, Notaire Associé au sein de la SCP « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE » sis 96 av. du Maréchal-Foch 78100 Saint-Germain-en-Laye, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **COEUR**
Forme : SCI.
Objet : La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la location et la propriété de tous immeubles ou droits immobiliers.
Siège social : 15 Avenue Emile Deschanel 75007 PARIS.
Capital : 1.500,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. OHANA Benjamin, demeurant 612 N ELM drive BEVERLY HILLS ETATS-UNIS et Mme OHANA Karen, demeurant 15 Avenue Emile Deschanel 75007 PARIS.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
813712

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PROVE LABS**
Forme : SAS.
Capital : 10,00 Euros.
Siège social : 17 Boulevard Lefebvre 75015 PARIS.
Objet : La conception et le développement de solutions logicielles ou numériques en vue du développement d'applications interactives pour tout type de support numérique à destination des entreprises et des particuliers. La commercialisation auprès des entreprises et des particuliers des solutions et applications conçues et développées par la Société. La prestation de services et le conseil auprès des entreprises et des particuliers en lien avec les solutions et/ou les applications conçues, développées et commercialisées.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : La société PROVE LABS Inc, société de droit étranger sise 251 Little Falls Drive, 19808 Wilmington - New Castle – Delaware (ÉTATS-UNIS), immatriculée sous le N° 6671589 DELAWARE représentée par Monsieur PORTERET Cyril demeurant 17 Boulevard Lefebvre 75015 PARIS.
Directeur Général : Mr PORTERET Cyril.
Commissaire aux comptes titulaire : La société STREGO A&D, SAS sise 14 Rue Clapeyron 75008 PARIS, immatriculée sous le N° 345 280 051 RCS PARIS.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
813697

Etude de Maîtres Catherine LECOLLINET, Stéphanie DERAIN et Antoine PROUST, Notaires associés
à PARIS (11ème arrondissement),
42, Boulevard Richard Lenoir.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Catherine LECOLLINET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Catherine LECOLLINET, Stéphanie DERAIN et Antoine PROUST, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (11ème arrondissement), 42, Boulevard Richard Lenoir, le 10 juillet 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant pris les caractéristiques suivantes :
La société a pour **objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La **dénomination sociale** est :

STRUMICA

Le **siège social est fixé à : PARIS 11ème arrondissement, (75011), 111 bis, rue du Chemin Vert.**
La société est constituée pour une **durée** de 99 années.
Le **capital social** est fixé à la somme de : Onze mille sept cent trente euros (11 730,00 Euros). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les **premiers Gérants** de la société sont : Monsieur Joseph GLIGOROV et Madame Gaëlle DEBENEY, son épouse, demeurant à PARIS (75011) 111 bis rue du Chemin Vert, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.
Pour avis. Le Notaire.
813577

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 13/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **L.L.E.E.**
Siège : 46, rue de Turenne, 75003 PARIS.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 500 €uros.
Objet : Prise de participation de toutes entreprises et par tous moyens ; gestion administrative et commerciale des participations ; activité de centrale d'achats ; formation professionnelle ; achat, vente, commercialisation de tous produits et matériels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Elodie EUSTON, 9, rue du Président Kruger, 92400 COURBEVOIE.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
813865

Rectificatif à l'annonce n° 801263 parue dans le présent journal du 20/01/2018, il fallait lire :
Le capital est fixé à 64 791.50 Euros et non à 38 636,36 Euros comme indiqué par erreur.
813636

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

HoldCo Paris Blomet SCA

Forme : SCA.
Objet : La prise de participations ou d'intérêts, directe ou indirecte dans toute société commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière sous quelque forme que ce soit notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, scission, association en participation ou autrement. La création, l'acquisition et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise ayant pour objet une activité se rattachant directement ou indirectement à l'Hôtellerie, le catering, la restauration, et à toutes activités connexes, complémentaires et accessoires.
Siège social : 60 Rue Pierre Charron 75008 PARIS.
Capital : 37.217,00 Euros.
Durée : 99 années.
Gérant et Associé Commandité : HOLDCO LC PARIS BLOMET, SAS, 60 rue Pierre Charron 75008 PARIS, 841 118 946 R.C.S. PARIS.
Membres du Conseil de Surveillance :
- ALGONQUIN MANAGEMENT PARTNERS FRANCE, SAS, 60 Rue Pierre Charron 75008 PARIS, 505 307 959 R.C.S. PARIS.
- EXTENDAM, SA, 79 Rue de la Boétie 75008 PARIS, 789 931 318 R.C.S. PARIS.
- SOCIETE FINANCIERE DU CEDRE, SAS, 222 Rue de Rivoli 75001 PARIS, 399 457 209 R.C.S. PARIS.

Commissaires aux Comptes : DELOITTE ET ASSOCIES, SA, 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, 572 028 041 R.C.S. NANTERRE.
Aux termes du Conseil de Surveillance en date du 18/07/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance la société ALGONQUIN MANAGEMENT PARTNERS FRANCE susnommée.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
813731

Par acte sous seings privés en date du 19/07/2018, l'Actionnaire Unique a constitué une SAS avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KAB'S Diffusion**
Siège social : 3 boulevard Sébastopol 75001 PARIS.
Capital social : 500 Euros entièrement libérées.
Objet social : La vente en gros de tous articles textiles, notamment les articles de prêt à porter hommes, femmes et enfants, ainsi que tous accessoires de mode, notamment de maroquinerie, toutes opérations de négoce, import-export de produits non règlementés, la vente en gros ou en détail de tous articles textiles, maroquinerie, accessoires de mode, directement ou indirectement, notamment par le biais de centrales d'achats, et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
Durée : 99 ans.
Est nommée en qualité de Présidente de la société: Mme Valérie COHEN KHAYAT demeurant 4 rue de Soutouy 75116 PARIS.
La société sera immatriculée au greffe de PARIS.
813903

Erratum à l'insertion 810966 paru dans le Journal Spécial des Sociétés du 16/06/2018, de lire : par acte SSP en date du 13 juin 2018, il a été constitué une société à la place du 5 avril 2018
813686

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/07/2018, par Maitre Thierry ASSANT-LECHEVALLIER, notaire à Paris, 75009, 68 rue de la Chaussée d'Antin.
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

FOLIE ROBERT SCI

Forme : SCI.
Objet : La propriété, la mise en valeur, la transformation, l'administration, la gestion de l'ensemble immobilier situé à Paris-11ème - 100 rue de la Folie Méricourt, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 100 Rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS.
Capital : 8.101.100,00 Euros.
Durée : 99 ans.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mme ROBERT Marie-Françoise, demeurant 11 Avenue du Président Roosevelt 92330 SCEAUX.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
813707

Rectificatif à l'annonce n°812741, parue dans le présent journal du 11.07.2018, concernant la société FYLDIN INVEST III, il convient de lire comme montant de capital initial : 400 €uros et comme montant de capital minimum 400 €uros
813782

TRANSFORMATIONS

ODERIS CONSULTING

SARL au capital de 41 017,20 Euros
Siège social : 75002 PARIS
13, rue d'Uzès et 42, rue des Jeuneurs
489 718 858 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 25/06/2018 et de l'AGE du 09/07/2018, il a été décidé :
- De nommer en qualité de **Commissaire aux compte**, la société AECD, sise 19 avenue de Messine, 75008 PARIS, R.C.S. PARIS n°408 977 718 ;
- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.
- de prendre acte de la fin du mandat de Co-Gérants de M. PASSERAT Julien, Mr CLAVERIE Thomas, M. VION Aurélien, et de M. PIEDISCALZI Jérôme ;
- de nommer en qualité de **Président**, la société ODERIS HOLDING, sise 13 rue d'Uzuès et 42 rue des Jeuneurs, 75002 PARIS, R.C.S. PARIS n°840 140 442.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813788

SURENE D'AGUESSEAU

Société Anonyme
au capital de 89.900 Euros
Siège social : 75008 PARIS
21, rue de Surène
552 011 892 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) en date du 29 juin 2018, il a été décidé :
- de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 29 juin 2018, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social n'ont pas été modifiés.
Les fonctions de Président Directeur Général de Madame Annie MAURY ont pris fin à compter du même jour ;
- de nommer Madame Annie MAURY,

demeurant 3 rue d'Anjou à PARIS (75008), en qualité de **Président** ;
- de constater la cessation des fonctions du Commissaire aux compte titulaires, la société COREV INTERNATIONAL, et du Commissaire aux comptes suppléant, la société INSTITUT DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE IREC.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813776

MODIFICATIONS

C.F.J.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
4, rue Bellart
813 857 216 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'Associé Unique du 01/06/2018, il résulte que :
Le siège social a été transféré du 4 rue Bellart 75015 PARIS à compter 01/06/2018 au **155 avenue de Suffren 75015 PARIS.**
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
813839

APOLLINE BAIL
SAS au capital de 80 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
23, rue de la Paix
377 531 793 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'associé unique en date du 10/06/2014, M. Jean-Christophe demeurant 12 avenue Halphen (92410) VILLE D'AVRAY a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Etienne BORIS. Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/05/2018, la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, SAS Tour First 1 Place des Saisons TSA 144444 (92037) PARIS LA DEFENSE RCS NANTERRE 438 476 913 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
813827

JEANJEAN FACTORY
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 Euros
Siège social : 75009 PARIS
42, rue Maubeuge
817 473 192 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AG MIXTE en date du 31/05/2018, les associés ont pris acte de la démission de Mme Célia PAPASIAN de son mandat de directeur général à compter de ce jour et décident de ne pas la remplacer.
813823

VLSL
S.A.S. au capital de 2 301 480 €uros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue du Chevalier Saint George
822 213 054 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions écrites de l'Associé Unique en date du 18 juillet 2018 il est pris acte de la démission de Madame Cathy LERENDU de son mandat social de Président et de la nomination en remplacement en qualité de nouveau Président de M. Stefano FOLIO demeurant Piazza S. Francesco n° 6 - 02100 RIETI (Italie).
Ces décisions prennent effet à compter du 18 juillet 2018.
Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.
813819

RMP AVOCATS
SELARL d'avocats
au capital de 5 000 €uros
Siège social : 75008 PARIS
4, avenue Bertie Albrecht
818 022 162 R.C.S. PARIS

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2018, les associés de la société RMP AVOCATS ont pris acte de la démission de Madame Catherine POSOKHOW de ses fonctions de Gérante et de son non remplacement.
813732

MOVIE PICTURES
SAS au capital de 2 241 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
32, rue Washington
532 539 426 R.C.S. PARIS

Suivant PV de l'AGOAM du 14/06/2018, il résulte les modifications suivantes des mentions à publier :
Commissaires aux comptes titulaires
Ancienne mention : M. Philippe Murat.
Nouvelle mention : Société EXPERTS WILSON - 104, rue d'Amsterdam - 75009 Paris.
Commissaires aux comptes suppléants
Ancienne mention : M. Jean-François Laborde-Balen.
Nouvelle mention : NEANT.
Pour avis, Le Président.
813733

SCI AVENUE DU COQ
SCI au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 75001 PARIS
36, rue du Louvre
840 315 113 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un ASSP en date du 27/06/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme pour le porter à 1.421.810,00 Euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813743

G & Z
SARL au capital de 7 622,45 €uros
Siège social : 75008 PARIS
27, rue d'Artois
437 608 490 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 04/07/2018, les associés ont décidé la poursuite de l'activité de la société, malgré la perte qui a entraîné un actif net inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 alinéa 1 du Code de Commerce.
Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.
813753

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats
inscrite au Barreau de Paris
75008 PARIS - 153 boulevard Haussmann

WIV FRANCE HOLDING SAS
SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
231, rue Saint Honoré
815 252 101 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29/06/2018 les actionnaires, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
813752

LES ACACIAS DE FRANCE
Société Civile Immobilière
au capital de 400 028,70 Euros
Siège social : 75009 PARIS
16, rue Cadet
339 591 471 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juillet 2018, il a été décidé ce qui suit :
Remplacement du Co-Gérant Monsieur CHARUEL Philippe, démissionnaire.
Nomination du nouveau Gérant, Monsieur ADAM Pierre, né le 26/10/1945, à MAUBEUGE (59600), de nationalité française, demeurant 685 Rue d'Hargnies à AUDIGNIES (59570).
En complément de Monsieur Jean-Paul MATHIEU, Co-Gérant.
Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.
813564

KENSINGTON 2
SAS au capital de 61 000,00 €uros
Siège social : 75116 PARIS
78, avenue Raymond Poincaré
823 064 175 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 Juin 2018, il a été décidé la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital.
Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.
813617

LOGICOR (SHINE) ORLÉANS SNC
SNC au capital de 58 737,90 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
489 820 423 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.O.A. en date du 12/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 boulevard Haussmann 75008 PARIS** et de nommer aux fonctions de **Co-Gérants** : M. Laurent MUSIELAK, demeurant 39 boulevard des Capucines 75002 PARIS, et M. Daniel GREENSLADE, demeurant 3 Osborne Road KINGSTON UPON THAMES KT2 5HB (Royaume Uni), en remplacement de M. Jeroen SMIT et M. Guibert RICHARD, démissionnaires.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813581

"HOTELIERE DALOVE"
S.A.S. au capital de 1 353 776,00 €uros
Siège social : 75017 PARIS
5, Villa Berthier
430 256 719 R.C.S. PARIS

Aux termes de décisions du 11 juin 2015, les Associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 48.736,00 €uros, pour le porter de 1.353.776,00 €uros à 1.402.512,00 €uros par la création de 3.046 actions nouvelles de numéraire de 16,00 €uros chacune.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
Pour insertion légale. Le Président.
813612

Rectificatif de l'annonce numéro 813525, parue le 18/07/2018 dans le présent journal, concernant la société HEALTHY GROUP, il convient de lire : la fin du mandat de Directeur Général de M. Guillaume VICAIRE.
813670

FAJJ AVOCATS
18 Boulevard du Port - 95000 CERGY
Tél. : 01.34.22.96.96 - avocats@fajj.fr

INGENIERIE - COORDINATION IMMOBILIER - ICI
SARL au capital de 25 000 €uros
Siège social : 75008 PARIS
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
387 687 676 R.C.S. PARIS :

Suivant décisions du 17/07/2018 de la Société Monsieur Seyfeddine CHERRABEN demeurant 26 Avenue Waldeck Rochet - 93120 LA COURNEUVE, a été nommé en qualité de nouveau Gérant, à compter dudit jour, en remplacement de Monsieur Gérard CUGUEN, démissionnaire.
L'article 7 des statuts a été modifié.
Mention au R.C.S. de PARIS.
813619

OBJECTIF CONSTRUCTION 24
SAS à capital variable
au capital de 5,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des bourdonnais
817 606 072 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29 mars 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29 mars 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813640

OBJECTIF CONSTRUCTION 27
SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
818 940 447 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 12 avril 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 12 avril 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813650

OBJECTIF CONSTRUCTION 29
SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
813 869 005 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813656

OBJECTIF CONSTRUCTION 38
SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
817 840 697 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813657

GERESTEL AUXERRE NORD

SAS au capital de 1 400 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
352 837 389 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de renouveler uniquement le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et de ne pas renouveler les mandats du Co-Commissaire aux comptes titulaire, M. Robert MORENO, et des Co-Commissaires aux comptes suppléants, Mme Martine BORG et M. Olivier MAURIN.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813806

OBJECTIF CONSTRUCTION 40

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
818 031 080 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29 mars 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29 mars 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813641

OBJECTIF CONSTRUCTION 43

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
818 149 346 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29 mars 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29 mars 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813642

OBJECTIF CONSTRUCTION 46

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
820 642 536 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 13 avril 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 13 avril 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813651

OBJECTIF CONSTRUCTION 47

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
820 642 627 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 13 avril 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 13 avril 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813652

SCI CAMARGUE LOGISTIQUE

SC au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
482 539 087 R.C.S. PARIS

Aux termes du Procès-Verbal de l'A.G.O.A. en date du 17/05/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Co-Gérants : M. Laurent MUSIELAK, demeurant 39 Boulevard des Capucines 75002 PARIS et M. Daniel GREENSLADE, demeurant 3 Osborne Road KINGSTON UPON THAMES KT2 5HB (Royaume-Uni), en remplacement de M. Guibert RICHARD et M. Jeroen SMIT.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813685

OBJECTIF CONSTRUCTION 48

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
820 642 676 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29 mars 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29 mars 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813643

OBJECTIF CONSTRUCTION 49

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
820 683 647 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813586

OBJECTIF CONSTRUCTION 50

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
820 683 076 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29 mars 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29 mars 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813646

OBJECTIF CONSTRUCTION 52

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
821 544 416 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813587

EXANE FINANCE

SA au capital de 5 119 904 €uros
Siège social : 75002 PARIS
6, rue Ménars
339 563 215 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 16.04.2018, il a été décidé de nommer en qualité d'Administrateur, Mme Stéphanie BIANCO, demeurant 29 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813684

OBJECTIF CONSTRUCTION 55

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
821 547 593 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813588

OBJECTIF CONSTRUCTION 56

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 289 983 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813589

OBJECTIF CONSTRUCTION 58

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 180 899 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813591

OBJECTIF CONSTRUCTION 59

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 181 152 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813593

LA MAIN NOIRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75019 PARIS
226, boulevard de la Villette
829 932 425 R.C.S. PARIS

Le procès-verbal de la décision du président en date du 01 juillet 2017, dont Monsieur FEKETE Ludovic est le Président demeurant : 54, rue Trousseau - 75011 PARIS a décidé de transférer le siège social au **40, Rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS.**
À compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.
813605

OBJECTIF CONSTRUCTION 60

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des bourdonnais
822 180 915 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813658

OBJECTIF CONSTRUCTION 62

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 529 935 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au 1**8 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813594

OBJECTIF CONSTRUCTION 63

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34 rue des Bourdonnais
822 529 426 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/18, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/18. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813632

OBJECTIF CONSTRUCTION 65

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 529 707 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813595

POSES AFFICHES SERVICES

SARL au capital de 7 500 €uros
Siège social : 75011 PARIS
242, bd Voltaire
793 592 551 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date à PARIS du 9/06/2018, M. Alban ROCHELLE, demeurant à PARIS 75011, 119, rue de Montreuil, a été nommé Gérant de la Société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Francis ROCHELLE, démissionnaire. Comme conséquence, modification de l'Art. XII des statuts.
Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.
813734

OBJECTIF CONSTRUCTION 66

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 722 534 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813598

OBJECTIF CONSTRUCTION 67

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
823 140 439 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813597

OBJECTIF CONSTRUCTION 69

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
823 104 781 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 13 avril 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 13 avril 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813653

OBJECTIF CONSTRUCTION 70

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
823 103 395 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 13 avril 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18, rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 13 avril 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813655

OBJECTIF CONSTRUCTION 71

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
823 103 437 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813596

OBJECTIF CONSTRUCTION 73

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
823 103 379 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 29/06/2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 29/06/2018.
Durée : 99 ans.
Objet : Holding de financement participatif. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813599

Foncière Développement Logements

Société Anonyme
au capital de 116 711 353,36 €uros
Siège social : 75116 PARIS
10, avenue Kléber
552 043 481 R.C.S. PARIS

Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2018 a pris acte des démissions depuis le 29 décembre 2017 en qualité d'administrateurs de :
- Monsieur Michel PARIAT
- FDR Participations
- FDR 2

Ainsi que de leurs représentants permanents, à savoir Marion PIGNOL pour FDR Participations et Olivier ESTEVE pour FDR 2.
Le même Conseil du 22 janvier 2018 a pris acte du changement de représentant permanent de Foncière des Régions, Administrateur, qui est depuis le 1er janvier 2018 représentée par Monsieur Olivier ESTEVE, demeurant 39 rue Chateaubriand 92500 RUEIL MALMAISON, en remplacement de Madame Murielle SEEGMULLER.
813664

GROUPE ENEIS

SAS au capital de 201 796 Euros
Siège social : 75010 PARIS
2, boulevard Saint Martin
480 114 362 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 12/07/2018, il a été décidé de :
- Nommer en qualité de Président, Monsieur François BLOCH, demeurant, 764 Domaine de la Vigne 59910 BONDUES, en remplacement de Monsieur Cyrille BILLAU,
- Prendre acte de la démission de leurs fonctions de Directeur Général : M. Erwan KERYER, M. François Pierre MOULERE, M. Stéphane DURIN et M. Thomas STRAUB,
- De procéder à la refonte complète des statuts. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813786

MONTALIVET INVESTMENT MANAGERS

SAS au capital de 3 632 320 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
809 030 679 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 31/05/18, il a été décidé de transférer le siège social au **374 rue Saint Honoré - 75001 PARIS.**
Aux termes des Décisions du Président du 29/06/18, il a été décidé de réduire le capital afin de le ramener à 3 366 720 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
813810

OBJECTIF CONSTRUCTION 33

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
815 334 479 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 18 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 18 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au RCS de PARIS.
813848

OBJECTIF CONSTRUCTION 37

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
817 603 970 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 6 juin 2019, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 6 juin 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813840

OBJECTIF NOVOLYZE

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
811 506 476 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 18 mai 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813842

OBJECTIF DATEXIM

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
810 089 813 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 6 juin 2018, la démission d'Anaxago de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de président afin de le remplacer.
813834

EXANE

SA au capital de 30 691 800 Euros
Siège social : 75002 PARIS
6, rue Ménars
342 040 268 R.C.S. PARIS

Par courrier en date du 03/07/2018, M. Nicolas CHANUT a notifié sa démission du poste d'Administrateur et ce, à compter de cette date. Par courrier en date du 04/07/2018, la société VERNER INVESTISSEMENTS, Administrateur, a notifié la fin du mandat de son représentant permanant, M. Vincent ROUVIERE ; celui-ci a été remplacé par M. Nicolas CHANUT, demeurant 15, quai Bourbon, 75004 PARIS.
Dépôt légal au R.C.S de PARIS.
813623

OBJECTIF WANDERCRAFT

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
811 506 583 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 6 juin 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813838

OBJECTIF FINE LALLA

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
811 309 392 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 6 juin 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813835

OBJECTIF ALGAMA

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
813 531 084 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au RCS de PARIS.
813844

OBJECTIF NESTOR

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
819 752 551 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 18 mai 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813847

SASH PRODUCTIONS

SAS au capital de 9 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
30, rue Marbeuf
812 135 424 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 19/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président la société FKB INVEST, SASU au capital de 130 000 €uros, 20B avenue Henri Prost, 95200 SARCELLES, 808 040 026 R.C.S. PONTOISE, représentée par David BOUKHOBZA, en remplacement de M. SION Arié Pascal qui ne souhaite pas se représenter. Le mandat de Directeur Général de la société FKB INVEST n'a pas été renouvelé et il est mis fin à cette fonction.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813668

OBJECTIF ALGAMA

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
813 531 084 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813845

OBJECTIF NESTOR

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
819 752 551 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 18 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 18 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au RCS de PARIS.
813846

OBJECTIF NOVITACT

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
811 350 248 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 18 mai 2018, la démission d'ANAXAGO de ses fonctions de Président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de Président afin de le remplacer.
813843

OBJECTIF CONCIERGE

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 503 140 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au RCS de PARIS.
813853

OBJECTIF PRET A POUSSER

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
821 716 636 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, la démission d'Anaxago de ses fonctions de président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de président afin de le remplacer.
813850

OBJECTIF PRET A POUSSER

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
821 716 636 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au R.C.S. de PARIS.
813849

OBJECTIF CONCIERGE

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
822 503 140 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, la démission d'Anaxago de ses fonctions de président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de président afin de le remplacer.
813854

OBJECTIF GENEPRED

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
814 905 428 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, le siège social de la Société a été transféré du 34 rue des Bourdonnais - 75001 PARIS au **18 rue Sainte-Foy - 75002 PARIS** à compter du 17 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeure au RCS de PARIS.
813851

OBJECTIF GENEPRED

SAS à capital variable
au capital de 10,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
34, rue des Bourdonnais
814 905 428 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 17 mai 2018, la démission d'Anaxago de ses fonctions de président de la Société a été constatée et Monsieur François CARBONE, né le 10 août 1989 à SAINT-MANDE (94), de nationalité française et demeurant 41 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, a été nommé en qualité de président afin de le remplacer.
813852

www.jss.fr

HAPPINEO

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
26, boulevard Jules Ferry
830 192 357 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 21/06/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.273 Euros pour le porter à 7.273 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
813659

ARALOG

SARL à capital variable
au capital minimum de 7 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue Du Colisée
423 542 133 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 25/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813628

ATELIER SCHALL

SARL au capital de 51 000,00 €uros
Siège social : 75010 PARIS
4, boulevard de Strasbourg
749 923 769 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 18/07/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant COURSAGET Lucie, 20 rue Auguste PERRET - 75013 PARIS en remplacement de Pierre SCHALL, démissionnaire.
813745

KIKO FRANCE

SAS unipersonnelle
au capital de 1 005 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
75, avenue des Champs-Elysées
521 795 237 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions du Président en date du 15/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **44 rue de Lisbonne 75008 PARIS**, et ce, à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
813699

Additif à l'annonce n°812965 parue dans le présent journal du 14/07/2018.
Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 15 janvier 2018, il a été décidé de nommer les premiers membres du Comité stratégique :
- M. Edouard RUDOLF demeurant 33, rue du Mont Valérien, 92210 SAINT-CLOUD,
- M. Edouard POLESE demeurant 1 rue de Marne, 92410 VILLE D'AVRAY,
- CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & TERRITOIRES, SAS au capital de 1 €uro dont le siège social est 9 rue Duphot 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 830 825 048 R.C.S. PARIS,
- SUPERNOVA INVEST, SAS au capital de 300 018 €uros dont le siège social est 9 rue Duphot 75001 PARIS, immatriculée sous le n° 828 628 586 R.C.S. PARIS,
- AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, SA au capital de 12 394 096 €uros dont le siège est 90 bd Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n°422 333 575 R.C.S. PARIS.
Mention en sera faite au R.C.S. de Paris.
813672

BISTROT ALEXANDRE III

SAS au capital de 9 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
Port des Invalides Quai André Gorz
800 370 470 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 05/07/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président, M. Yongping CHEN, demeurant 55 rue de Provence 75009 PARIS en remplacement de BESSAHA Daniel.
Il a été pris acte également de la démission de M. Stéphane BILLY de son mandat de Directeur Général.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813757

TECH SOLUTIONS INTEGRATORS SAS

SAS au capital de 534 958 210,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
19, boulevard malesherbes
534 958 210 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 Juin 2018, il a été décidé la poursuite de l'activité sociales bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de Paris.
813704

FINANCIERE 4 B I

SAS au capital de 1 530 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
12, rue Dieulafoy
540 042 447 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.O.E. en date du 28/06/18, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire M. GANANSIA Charles, demeurant 164 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, en remplacement de M. GERBER Etienne et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant La SARL J. GRENOUILLET, sise 56 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 749 845 467, en remplacement de M. GANANSIA Charles.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813774

FID AUDIT

SAS au capital de 1 139 200,00 €uros
Siège social : 75015 PARIS
38 bis, rue des Entrepreneurs
712 008 739 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Mars 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, Monsieur Hervé GUERIN demeurant : 43 Rue de la Vanne 92120 MONTROUGE.
Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
813606

TUILERIES FINANCES

SAS au capital de 106 382 450,00 €uros
Siège social : 75001 PARIS
4, rue du Mont Thabor
431 769 009 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 Juin 2018, il a été pris acte que le mandat de KPMG Audit ID, Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration et décide de ne pas le renouveler
Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.
813631

100 PAS PRODUCTIONS

S.A.R.L. au capital de 2 000 €uros
Siège social : 75013 PARIS
121, avenue d'Italie
533 648 770 R.C.S. PARIS

L'AGE du 30/09/2014 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
813571

IZIUM GROUP HOLDING

SAS au capital de 11 016 194 Euros
Siège social : 75008 PARIS
6, place de la Madeleine
820 266 922 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 02/07/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 11 475 194, 50 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813626

Château Calon Ségur

Société par Actions SImplifiée
au capital social de 208 228 322 Euros
Siège social : 75001 PARIS
23, rue du Roule
752 806 240 R.C.S. PARIS

Au terme du procès-verbal des décisions collectives des Associés en date du 25 juin 2018, les Actionnaires ont pris acte du départ de Monsieur HUMBERT de FRESNOYE en qualité d'Administrateur de la société.
Pour avis.
813579

FINANCIÈRE OURANOS

SAS au capital de 14 606 487 €uros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue Alfred de Vigny
509 493 904 R.C.S. PARIS.

Aux termes des Décisions du Président en date du 25.04.2018, il a été décidé de transférer le siège social au **21 rue La Pérouse 75116 PARIS**, et ce, à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813592

GODIVA FRANCE

SAS au capital de 1.036.653,32 €uros
Siège social : 75002 PARIS
49, avenue de l'Opéra
347 916 041 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 29.06.2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mme Nadja CONICKX, demeurant Kattenstraat 81 1700 DILBEEK (Belgique), en remplacement de M. Daniel MASSAGNE.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813666

HAND ME

SAS au capital de 2 000 €uros
Siège social : 75020 PARIS
21, rue Duris
799 141 460 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 18/04/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **5 passage Saint Ambroise 75011 PARIS** à compter du 18/04/2018.
813701

LOGICOR QUARTZ MOISSY II SARL

SARL au capital de 1 509 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
453 987 778 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813675

LOGICOR QUARTZ ST WITZ SARL

SARL au capital de 444 180 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
444 602 544 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813681

LOGICOR QUARTZ TIGERY SARL

SARL au capital de 833 520 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
443 506 472 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813673

LOGICOR QUARTZ MOISSY I SARL

SARL au capital de 510 800 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
453 988 164 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813688

SOCIETE D'HOTELLERIE BAR RESTAURANT

SAS au capital de 1 239 030 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
605 910 371 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire AUDIT & DIAGNOSTIC et du Commissaire aux comptes suppléant A&D HOLDING, et de nommer la société SEFAC, domiciliée 10 avenue de Messine à PARIS (75008), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/12/2023.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813811

HOME

SAS au capital de 60 000 €uros
Siège social : 75008 PARIS
37, rue de Ponthieu
814 998 779 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 10.07.2018, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société F G H AUDIT, sise 8 Rue Dupleix 75015 PARIS, 440 698 595 R.C.S. PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813671

"S.C.I. LES PINS"

SCI au capital de 54 882,00 €uros
Siège social : 75008 PARIS
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
403 816 911 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2015, les Associés ont décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 04/01/2016.
813694

SCI ALBOLI

SCI au capital de 1 524,42 €uros
Siège social : 75116 PARIS
7, boulevard Emile Augier
441 019 734 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 25 juin 2016, les associés ont nommé comme Gérant de la société pour une durée indéterminée :
- M. CALIBET Albert, demeurant à PARIS (75116) 7 boulevard Emile Augier.
- M. CALIBET Olivier, demeurant à PARIS (75116) 7 boulevard Emile Augier.

Pour avis, la Gérance.
813711

COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION

Société par Action Simplifiée
au capital social de 18 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29, rue Cambacérès
450 771 118 R.C.S. PARIS

Lors de l'assemblée générale du 25 mai 2018, les associés, tous présents, ont décidé à l'unanimité la réduction du capital social, non motivée par des pertes, par annulation de 4.000.000 (quatre millions) d'actions de 1 euro de nominal, le montant du capital social étant ainsi réduit de 18.000.000 (dix-huit millions) d'euros à 14.000.000 (quatorze millions) d'euros. Après réception du certificat de non-opposition des créanciers, la réduction de capital a été réalisée le 18 juillet 2018 et l'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis et mention.
813709

SCCV 33 ECOLES

SCCV au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
9, boulevard Voltaire
808 432 199 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu devant Maître LIEVRE Xavier, Notaire sis 14 rue des Pyramides 75001 PARIS en date du 17/05/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 9 boulevard Voltaire 75011 PARIS au **2 rue Leday – Le Nouvel Hermitage 80100 ABBEVILLE**.
La société sera radiée au R.C.S. de PARIS et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AMIENS.
813779

TT ELECTRONICS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
4, place Louis Armand
327 683 769 R.C.S. PARIS

Les décisions d'Associé Unique du 29 juin 2018 ont décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire du cabinet KPMG Audit IS, et de nommer en remplacement KPMG SA, Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta CS 60055, 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex et de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant du cabinet KPMG AUDIT ID.
813759

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

ANOVA CONSEIL FORMATION - REPER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
42 avenue Montaigne
483 800 298 R.C.S. PARIS

Modification de Gérance

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 30 juin 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Nicolas EHRMANN de ses fonctions de Co-Gérant à compter du même jour.
Gérance :
Ancienne mention : M. Loïc VERRIELE et M. Nicolas EHRMANN.
Nouvelle mention : M. Loïc VERRIELE.
Pour avis.
813785

LASALLE INVESTMENT MANAGEMENT

SAS au capital de 4 000 000 Euros
Siège social : 75784 PARIS CEDEX 16
112 Avenue Kléber
399 213 263 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 27/06/2018, il a été pris acte de la fin des mandats des sociétés KPMG AUDIT PARIS-CENTRE en tant que commissaire aux comptes titulaire et de KPMG AUDIT NORD en tant que commissaire aux comptes suppléant.
En outre, il a été décidé de nommer la société KPMG S.A, SA sise 2 avenue Gambetta – Tour Eqho 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX immatriculée sous le N°775 726 417 R.C.S. NANTERRE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813800

Afro Technical Parts

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
1 passage des Acacias
834 552 788 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 26/06/2018, il a été décidé de nommer M. Sergio AVANZI, demeurant BP 81 Hounde HOUNDE Burkina Faso, et Mme Susan AVANZI, demeurant Viale Abbadia 8, 29121, PIACENZA, Italie en qualité de Co-Gérants.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813862

LE PARADIS PERDU

SCI au capital de 1 524,50 Euros
Siège social : 75008 PARIS
52, rue de Ponthieu
334 181 674 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 16/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **82 boulevard des Batignolles – 75017 PARIS.**
Aux termes de la même AGE, la durée de la société, devant expirer le 28/02/2017, a été prorogée de 50 ans pour se terminer le 28/02/2067.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813739

HOTEL LE PRIEURE CHAMONIX

SAS au capital de 240 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
350 360 400 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de renouveler uniquement le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société AUDIT & DIAGNOSTIC, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et de ne pas renouveler les mandats du Co-Commissaire aux comptes titulaire, AUDIT ET REVISION SAVOIE, et des Co-Commissaires aux comptes suppléants, A&D HOLDING et M. Gilles VARINOT.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813802

MEDCLINIK

SAS au capital de 3 000 €uros
porté à 300 000 €uros
Siège social : 75008 PARIS
38, rue de Berri
814 088 456 R.C.S. PARIS

Le 11/06/2018, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 297 000 € par incorporation de réserves, pour le porter à la somme de 300 000 €. Il a procédé à la modification des statuts.
813680

TERRACCIANO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
89, rue d'Aboukir
821 525 656 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018, les associés de la société TERRACCIANO ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS de Paris.
Pour avis.
813741

E-BAT-CR

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75590 PARIS Cedex 12
9, rue Parrot CS 72809
827 643 594 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 29/12/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente Mme Beusnel Nathalie, demeurant 2 avenue de Montigny - 77840 CROUY SUR OURQ, en remplacement de Mr Alexandre Maréchal, démissionnaire.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
813767

S & K

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
129, rue du Faubourg du Temple
521 387 027 R.C.S. PARIS

L'AGE du 20/06/18 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente de produits cosmétiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
813784

LeadPlace

Société par Actions Simplifiée
au capital de 14 170 Euros
Siège social : 75009 PARIS
5-7, rue d'Athènes
529 595 837 R.C.S. PARIS

Par AG du 19/07/2018, la société LEGOUX & ASSOCIES, SAS, sis 107 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS, (532 882 958 R.C.S. PARIS) a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813795

BRUNO MOINARD EDITIONS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
12, rue Dieulafoy
750 775 611 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.O.E. en date du 28/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Mr GANANSIA Charles, demeurant 164 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, en remplacement de Mr GERBER Etienne et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant La SARL J. GRENOUILLET, sise 56 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 749 845 467, en remplacement de Mr GANANSIA Charles.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813916

4BI ET ASSOCIÉS

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
12, rue Dieulafoy
419 782 925 RCS PARIS

Aux termes de l'A.G.O.E. en date du 28/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Mr GANANSIA Charles, demeurant 16 rue Théodore de Banville 75017 PARIS, en remplacement de Mr GERBER Etienne et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant La SARL J.GRENOUILLET, sise 56 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 749 845 467, en remplacement de Mr GANANSIA Charles.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813919

La Société des Actuaires

SASU au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
4, rue Chauveau Lagarde
531 422 368 R.C.S. PARIS

En date du 13 décembre 2016, le Conseil d'Administration a nommé aux fonctions d'Administrateur M. Clément PRAVIN demeurant 9 B rue Lazare Carnot 92130 ISSY LES MOULINEAUX, en remplacement de M. Arnaud BURGER démissionnaire.
813805

BPE

SA au capital de 102 410 685 Euros
Siège social : 75002 PARIS
62, rue du Louvre
384 282 968 R.C.S. PARIS

Le CS du 11/07/2018 a nommé M. Philippe AURAIN demeurant 20 avenue du Onze Novembre – 94210 SAINT MAUR DES FOSSES en qualité de Membre du Directoire et dirigeant effectif.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813894

"S.C.I. HAMEAU D'AUSTERLITZ"

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, boulevard Auguste Blanqui
323 721 167 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Co-Gérante.
813898

NEWCOUDES

SAS au capital de 1 980 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
489 164 814 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de renouveler uniquement le mandat d'AUDIT & DIAGNOSTIC, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/12/2023 et de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant A&D HOLDING.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813801

SOCIETE D'HOTELLERIE ET DE SERVICE - SHS

SAS au capital de 14 630 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
439 742 230 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de renouveler uniquement le mandat d'AUDIT & DIAGNOSTIC, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/12/2023 et de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant A&D HOLDING.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813804

HOLDING D'ORGANISATION OPERATIONNELLE

SA au capital de 150 000,00 €uros
Siège social : 75116 PARIS
5, square Alfred Dehodencq
393 479 738 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juin 2018, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société AUDISSEY, SARL, dont le siège social est 85, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS – 527 921 035 RCS PARIS.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
813857

LEXIUM "JCA JURISCONSULTE"

Société d'Exercice Libéral d'Avocats
à Responsabilité Limitée
au capital de 115 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
Résidence du 32 avenue Georges V
45, rue Pierre Charron
352 290 944 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 28/05/2018, il a été décidé à compter du 16/06/2018,
- de transférer le siège social du Résidence du 32 avenue Georges V – 45 rue Pierre Charron 75008 PARIS au **2 avenue Marceau 75008 PARIS**
- de modifier la dénomination sociale qui devient :

"LEXIUM JCA JURISCONSULTE"

Les articles 4 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813871

MALP

SAS au capital de 4 959 635 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
437 744 352 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du Co-Commissaire aux comptes titulaire, la société AUDIT ET REVISIONS SAVOIE, et du Co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur COLOMBET Laurent.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813807

"SCI ALMA"

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, bd Auguste Blanqui
439 618 034 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Cogérante.
Pour avis.
813906

S.C.I. SOUS VAILLANTES

Société Civile Immobilière
au capital de 1 143,37 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, boulevard Auguste Blanqui
350 190 997 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Cogérante.
813901

LE CHEMISEUR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 12 507 Euros
Siège social : 75001 PARIS
82, rue Saint-Honoré
800 967 226 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président du 16/03/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 624 €uros pour le porter de 12.507 €uros à 13.131 €uros. L'article 6 des statuts a été modifié.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813902

CAP DECISIF

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 678,52 Euros
Siège social : 75116 PARIS
45, rue Boissière
440 405 405 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 22/06/2017, il a été décidé de proroger la durée de vie de la société pour une année, soit jusqu'au 15/01/2020.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
813861

S.C.I. GREFONDARELLE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €uros
Siège social : 75013PARIS
16, bd Auguste Blanqui
443 859 392 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Co-Gérante.
813897

MICHEL CAZEAUX AVOCAT M.C.A

Société d'Exercice Libéral d'Avocat
à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
45, rue Pierre Charron
749 980 504 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 28/05/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 45 rue Pierre Charron 75008 PARIS au **2 avenue Marceau 75008 PARIS**, et ce, à compter du 16/06/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813868

SOFINERGIE 5 FCM

SA au capital de 11 000 010 Euros
Siège social : 75016 PARIS
21, rue Jasmin
413 923 004 R.C.S. PARIS

D'une décision de l'AGE en date du 15/06/2018, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 3 000 000 Euros pour être porté de 11 000 010 Euros à 14 000 010 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813870

HOTELIERE VIRGINA

SAS au capital de 2 608 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
66, rue du Père Corentin
522 824 945 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/03/2018, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société SAS AREVCO, siège social 3 Avenue Léonard de Vinci Europarc 33608 PESSAC CECEX 500 219 795 R.C.S. BORDEAUX en remplacement de M. Clément CHAROUX BRIEU.
L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Vincent GUILLEMIN de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
813912

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats
inscrite au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann-75008 PARIS

VOICEBOX TECHNOLOGIES FRANCE

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 75008 PARIS
6, place de la Madeleine
814 906 848 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal du président en date du 27/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **153 boulevard Haussmann, 75009 PARIS.**
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
813914

SH ISSOIRE

SAS au capital de 1 001 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29 bis, rue d'Astorg
789 946 100 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018, il a été décidé de renouveler uniquement le mandat d'AUDIT & DIAGNOSTIC, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/12/2023 et de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant A&D HOLDING.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813809

SCI AGC

SCI au capital de 12 000 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
91-93, boulevard Pasteur
800 986 275 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 07/03/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 22 000 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813874

PARIS SERVICE

SARL au capital de 50 000,00 €uros
Siège social : 75017 PARIS
15, rue de l'Arc de Triomphe
819 457 144 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 01/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Sagna GAYE, Le Plessis Picard Réau - 77550 MOISSY CRAMAYEL en remplacement de Sascha JOHNSON, démissionnaire.
813908

SARL BADOLATO

SARL au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : PARIS (75018)
11, rue de Panama
En cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de PARIS

Suivant Assemblée Générale des associés en date du 19 juillet 2018 les associés de la société, ont procédé au transfert du siège social de la société à **PARIS (75019), 28 rue de la Prévoyance.**
813828

LES RHABILLEURS

SAS au capital de 1 110 Euros
Siège social : 75015 PARIS
11, rue Christophe Colomb
752 309 914 R.C.S. PARIS

- Des Décisions des associés du 05/06/18
- Des Décisions du Président du 28/06/18

Le capital social a été porté à 1 660 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.
813822

S.C.I. CROSSNIVERNELLE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, boulevard Auguste Blanqui
424 324 432 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Co-Gérante.
Pour avis.
813910

"S.C.I. DES CHAMAILLARDS"

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, bd Auguste Blanqui
424 323 152 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Co-Gérante.
Pour avis.
813909

S.C.I. LOCABIAC

Société Civile Immobilière
au capital de 1 143,37 €uros
Siège social : 75013 PARIS
16, bd Auguste Blanqui
350 992 327 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés du 01/05/2018, il a été décidé de nommer Stéphanie QUATREMAIN ép. CHOURAQUI demeurant 8 avenue de Lamballe à PARIS 75016, en qualité de Co-Gérante.
813899

Erratum à l'annonce n° 812811 parue dans le présent journal du 11/07/2018, Il y a lieu de lire :
(....) nomination de M. PIRAUD Jean-François en qualité d'Administrateur en remplacement de M. DE MITRY Henri Marie (....).
Pour avis.
813789

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

THIEDAM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 168 €uros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue La Boétie
490 071 966 R.C.S. PARIS

Par une déclaration en date du 15 juin 2018, la société TDBE, société privée à responsabilité limitée au capital de 34.600 €uros, dont le siège social est sis Avenue Louise, 65 - 1050 BRUXELLES (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0811.930.778, a, en sa qualité d'associé unique de la société THIEDAM, décidé la dissolution sans liquidation de la société THIEDAM dans les conditions prévues par l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.
Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de PARIS dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
813633

CALS AVIATIONS FINTECH FRANCE CONSULTING

SAS au capital de 100,00 €uros
Siège social : 75016 PARIS
55, avenue Marceau
841 143 308 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 19/07/18, la SA CALS AVIATIONS FINTECH FRANCE (CO) au capital de 1 500 000 €uros, immatriculée 831 759 477 R.C.S. PARIS, siège social PARIS, 55 avenue Marceau 75016, Associé Unique de CALS AVIATION FRANCE CONSULTING SAS, il a été décidé de la :
- Dissolution anticipée de CALS AVIATION FRANCE CONSULTING SAS à compter du 19/07/18 avec effet rétroactif au plan fiscal au 13/07/18.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine sans liquidation en application de l'article 1844-5 al. 3e du Code civil au profit de CALS AVIATIONS FINTECH FRANCE (CO) SA, et met fin au mandat de Président de M. Eric GIRAUD demeurant 715 route de Beauvoir à MIGNALOUX-BEAUVOIR 86550.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de CALS AVIATION FRANCE CONSULTING SAS, peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Les oppositions devront être portées devant le tribunal de commerce de PARIS où les actes de la dissolution seront déposés.
Pour avis et insertion le Président.
813816

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

pple.fr

Site officiel d'accès
aux publicités et aux informations légales
des entreprises

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISSOLUTIONS

JFBconseil
SAS en liquidation
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
72, rue d'Alésia
531 565 265 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 30/06/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Jean-François BRUNET, associé unique et Président, exercera les fonctions de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 72 Rue d'Alésia – 75014 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de PARIS.
813676

VELO 18
SARL en liquidation
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
58, rue du Ruisseau
503 226 631 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 29/06/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Hugo BADIA, demeurant 79 rue Philippe de Girard 75018 PARIS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.
Mention au RCS de PARIS.
813763

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CARLOTTA
SCI en liquidation
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 75075 PARIS CEDEX 02
3, rue de Montebello
448 412 494 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.E. du 1er mai 2018, il a été constaté la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Liquidateur : M. Christophe PERROT, demeurant à PARIS (3ème), 44 rue de Montmorency. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. La correspondance devant se faire au domicile du liquidateur.
Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
813705

SCI N&O FIRST
SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
80, rue du Ranelagh
803 822 931 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/05/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Denise AUBERT épouse NAJAR demeurant 80 rue du Ranelagh 75016 PARIS, a été nommée en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Les correspondances, actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés ou notifiés au domicile du Liquidateur.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813797

26 COURTAGE
SARL au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75017 PARIS
131, boulevard Pereire
801 953 571 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 04/06/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer Mme GOZLAN Anna, actuelle Gérante, en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société AGH CONSEIL sis 61 rue Galilée 75008 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813787

LA CANTOCHE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS (Ville de PARIS)
42, rue de Ménilmontant
833 041 999.R.C.S. PARIS

D'un procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2018, l'Assemblée a :
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2018 suivi de sa mise en liquidation.
- désigné en qualité de Liquidateur : Monsieur Abdelmadjid MESSARA, demeurant à PARIS (75013) 8 rue Lahire,
- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Chez Monsieur Abdelmadjid MESSARA à PARIS (75013) 8 rue Lahire.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.
Pour avis, le Représentant légal.
813856

CDP
SC au capital de 800 000,00 Euros
Siège social : 75116 PARIS
15, rue Mesnil
533 390 134 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 18/06/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 18/06/2018. Mme Marie LOUIS-DREYFUS, demeurant à 79 avenue Henri Martin - 75016 PARIS, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du Liquidateur.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
813875

HORIZON ASSURANCES
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 36 500 Euros
Siège social : 75012 PARIS
29, Square Saint Charles
513 242 404 R.C.S. PARIS

L'AGE du 14/06/18 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. Georges KTOURZA, demeurant 29, Square Saint Charles, 75012 PARIS a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au R.C.S. de PARIS.
813885

DISSOLUTIONS CLÔTURES

CLCI
SAS au capital de 341 539 Euros
Siège social : 75008 PARIS
37-41, rue du Rocher
326 356 250 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 05/06/18, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. PREVOST Fabien, demeurant 15 rue Maurice Rouvier 75014 PARIS, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
813722

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROAGO Conseil
SARL en liquidation
au capital de 5 500 €uros
Siège social : 75015 PARIS
2, rue Saint Lambert
Siège social de dissolution :
35600 REDON
48, rue de Codilo
538 547 563 R.C.S. PARIS

Suivant délibération de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.
Radiation au greffe du tribunal de commerce de Paris.
Pour avis. Le liquidateur.
813872

JFBconseil
SAS en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
72, rue d'Alésia
531 565 265 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 30/06/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de PARIS.
813677

SCI DU POINT DE VUE
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social et siège de la liquidation :
75003 PARIS
80, boulevard Sébastopol
509 163 218 R.C.S. PARIS

La décision de clôture de liquidation du 9 avril 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Marc Robert Dominique BORELLO, demeurant à PARIS (75003), 80 boulevard Sébastopol, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.
813756

LA BANQUE POSTALE IMAGE 5
SA au capital de 8 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
45, rue Boissy d'Anglas
530 082 171 R.C.S. PARIS

L'AGO du 12/06/2018 a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du R.C.S. de PARIS.
813563

VELO 18
SARL en liquidation
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
58, rue du Ruisseau
503 226 631 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 29/06/2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de PARIS.
813764

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CARLOTTA
SCI en liquidation
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75075 PARIS CEDEX 02
3, rue de Montebello
448 412 494 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une A.G.E. en date du 1er mai 2018, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au Liquidateur, mis fin au mandat du Liquidateur et a prononcé la clôture de liquidation.
Radiation au R.C.S. de PARIS.
813719

CLCI
SAS au capital de 341 539 Euros
Siège social : 75008 PARIS
37-41, rue du Rocher
326 356 250 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29/06/18, l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du R.C.S. de PARIS.
813727

CDP
SC en liquidation
au capital de 800 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
15 rue Mesnil
533 390 134 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 22/06/2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de PARIS.
813880

Insertions
& Formalités
en toute ***Sécurité***

SCI MASSENA PATAY

S.C.I. en liquidation
au capital de 3 000 €uros
Siège social : 75005 PARIS
67, boulevard Saint-Germain
488 814 435 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée du 30/06/2018, les associés ont décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur et de prononcer la clôture de liquidation de la société. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

Le Liquidateur.

813864

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES dite ADAGP

Société Civile à capital variable
Capital souscrit 240 486 €uros
au 31.12.2017
Siège social : 75008 PARIS
11, rue Berryer
339 330 722 00010 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'ADAGP aura lieu dans les Salons Hoche 9, avenue Hoche - 75008 Paris, le **jeudi 18 octobre 2018 à partir de 14h00**.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

1. Rapport de transparence
a) Rapport d'activité 2017 - 2018
b) Rapport de gestion 2017
c) Rapport sur l'action culturelle 2017 et vote sur l'action culturelle 2019
L'approbation du rapport de transparence se fait par l'approbation successive de ces rapports
2. Compte-rendu d'activité de la commission de surveillance
3. Élection des membres du Conseil d'administration
4. Désignation des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)
5. Rapport annuel 2018 de la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (disponible sur : www.ccomptes.fr)
6. Politiques générales
a) Répartition des sommes dues aux associés
b) Utilisation des sommes qui ne peuvent être réparties
c) Investissement des revenus provenant de l'exploitation des droits et des recettes résultant de cet investissement
d) Déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits et des recettes résultant de cet investissement
7. Questions diverses

À l'exception des décisions concernant la répartition des sommes relatives à l'action culturelle sur lesquelles l'assemblée générale se prononcera à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des suffrages exprimés.

813615

Insertions
& Formalités
en toute sécurité :
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

LOCATIONS-GÉRANCES

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 12 juillet 2018,

La Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488,

A confié en location-gérance,

À la Société **C1 VIE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 €uros, dont le siège social se trouve à PARIS (75013), 135 rue Jeanne d'Arc, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté,

Un fonds de commerce **d'alimentation générale** du type supermarché sis et exploité à PARIS (75013), 135 rue Jeanne d'Arc sous l'enseigne « CARREFOUR BIO », pour une période initiale allant du 24 juillet 2018 au 30 septembre 2018, renouvelable ensuite par périodes successives d'un mois, sans toutefois pouvoir excéder la date du 23 juillet 2019.

813683

SCP GRISONI & Associés
Avocats,
38, rue Beaujon – 75008 PARIS
Tél.: 01.55.37.06.06 Vest. : P 481

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte SSP à PARIS du 31/12/2015, enregistré au SIE du 19e arrdt, le 07/01/2016, Bord. n° 2016/8 case n° 3,

par **Monsieur Chérif MAANED** (RCS PARIS 399 471 036) demeurant à VILLEMOMBLE (93250), 32 rue du 11-Novembre 1918,

A la **SAS LES DELICES DE L'OURCQ**, SASU au capital de 6 000 €uros, RCS PARIS 817 907 512, locataire gérant, ayant son siège social à PARIS (75019), 139 avenue de Flandre, portant sur

Un fonds de commerce de **boulangerie pâtisserie** sis et exploité à PARIS (75019), 139 avenue de Flandre, a été résilié par acte SSP en date à PARIS du 18/07/2018, et ce à compter du 31/07/2018.

813911

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 16 juillet 2018 enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-LAZARE, le 18 juillet 2018 (Dossier 2018 31010, référence 2018 A 10927),

La société **« ROYALE LA CHAPELLE »**, Société en Nom Collectif au capital de 8.000 €uros dont le siège social est situé : 2, place de la Chapelle – 75018 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro : 752 059 022, représentée par son Gérant, M. Eric WU ,

A cédé à :

La société **« LA ROYALE HD »**, Société en Nom Collectif au capital de 8.000 €uros dont le siège social est situé : 2, place de la Chapelle – 75018 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro : 838 505 188, représentée par son Gérant, M. Haoyang YE,

Le fonds de commerce de **café – bar – débit de tabac – Jeux de la Française des Jeux** connu sous l'enseigne « LA ROYALE », sis et exploité : 2, place de la Chapelle – 75018 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 800.000 €uros.

Jouissance : 16 juillet 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS, pour la correspondance et la validité.

813663

Aux termes d'un acte authentique en date du 17/07/2018, reçu par Maître Thomas MATHIEU, Notaire Associé à PARIS (75015) 62 Boulevard Garibaldi, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS SAINT SULPICE, le 18/07/2018, Dossier 2018 30434, référence 2018 N 01 759

M. Rolland Léon BENICHOU et Mme Dorothy Régine KAC, son épouse demeurant ensemble à PARIS (75015) 96 avenue de Suffren

Ont vendu à :

La société dénommée **SELARL PHARMACIE HOMEOPATHIQUE CENTRALE RIVE GAUCHE**, SELARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75015) 37 avenue Lowendal et 1 à 3 rue Alexandre Cabanel, immatriculée sous le n° 839 789 294 R.C.S. PARIS

Un fonds de commerce **d'officine de pharmacie**, sis à PARIS (75015) 37 avenue Lowendal et 1 à 3 rue Alexandre Cabanel, connu sous le nom commercial PHARMACIE HOMEOPATHIQUE GENERALE, pour lequel M. Rolland BENICHOU est immatriculé sous le numéro 641 116 652 R.C.S. PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 250 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/08/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'Etude de Maître Thomas MATHIEU, Notaire susnommé.

813696

Acte : S.S.P du 17/07/2018 enregistré au Service Départemental de l'enregistrement PARIS ST LAZARE le 18/07/2018 Dossier 2018 31071, référence 2018 A 10972.

Vendeur : **« BARKLAYS CAFE »**, SARL au capital de 3.000 €uros, dont le siège social est à PARIS (75018) – 48 avenue de Saint Ouen (513 149 062 R.C.S. PARIS),

Acquéreur : **« DJAM »**, SAS au capital de 2.000 €uros, dont le siège social est à PARIS (75018) – 48 avenue de Saint Ouen, (840 572 242 R.C.S. PARIS)

Fonds de commerce : de BAR RESTAURANT exploité sous l'enseigne « LE BARKLAY'S », sis à PARIS (75018) – 48 avenue de Saint Ouen.

Prix : 400.000 €uros.

Entrée en jouissance : le 17/07/2018.

Les oppositions : reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications au cabinet de Maître Philippe LAMOTTE, avocat à la cour, 25 rue Charles V – 75004 PARIS.

Pour insertion.

813728

Aux termes d'un acte authentique du 12/07/2018, reçu par Maître Nathalie RENOUARD, Notaire à PARIS (15ème), 13 place Etienne Pernet,

La société **OPTIQUE BELGRAND**, SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 70 rue Belgrand, 75020 PARIS, immatriculée sous le n° 533 544 730 R.C.S. PARIS,

A vendu à :

La société **BARBAX OPTIQUE**, SARL au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 70 rue Belgrand, 75020 PARIS, immatriculée sous le n° 839 821 014 R.C.S. PARIS,

Un fonds de commerce de commerce **d'optique, lunetterie**, connu sous l'enseigne « ALAIN AFFLELOU » sis et exploité à PARIS (75020), 70 rue Belgrand,

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 150.000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 12/07/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, au domicile de l'Office Notarial BOUVAT-MARTIN, BENICHOU et ESCARGUEIL-VANDERHEYDEN, 13 place Etienne Pernet, 75015 PARIS.

813723

Suivant acte sous seing privé en date à PARIS le 12 juillet 2018, enregistré le 18 juillet 2018 à la Recette de PARIS-St-Hyacinthe, dossier 2018 37206 référence 2018 A 15888,

La société **SCI MENIL PAN**, SCI au capital de 152,45 Euros ayant son siège social 1 rue des Panayaux 75020 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 414 044 974

A cédé à :

La société **BM BRASSERIE**, SARL, au capital de 20.000,00 €uros, ayant son siège social 132 bd de Ménilmontant 75020 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 834 042 863,

Un fonds de commerce de **café-bar-restaurant** exploité 132 bd de Ménilmontant 75020 PARIS. Moyennant un prix principal de 300.000,00 €uros, s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 280.000,00 €uros et aux éléments corporels pour la somme de 20.000,00 €uros. L'entrée en jouissance a été fixée au 12 juillet 2018.

Pour la réception des oppositions dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales prévues par la loi, domicile est élu au fonds cédé et pour la correspondance au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats 11 place Dauphine 75001 PARIS.

Pour avis.

813695

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 2018,

Madame Elisabeth RIDON a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Denis LEROY , Notaire soussigné, de la Société Civile Professionnelle dénommée "Pascal CHASSAING, Raoul le FOYER de COSTIL, Denis LEROY et Frédéric BEHIN, Notaires Associés" titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7ème), 20 avenue Rapp , le 18 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître LEROY, Notaire à PARIS (7ème) 20 avenue Rapp référence CRPCEN : 75119, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

813690

ANNONCES LÉGALES
Transmettez
vos annonces :
annonces@jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016 1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2018, Monsieur Eric Henri Louis JOURCIN, en son vivant économiste, demeurant à PARIS 20ème arrondissement (75020) 79 rue Pelleport. Né à MARSEILLE (13000), le 16 avril 1956. Célibataire. Décédé PARIS 15ème arrondissement (75015) (FRANCE), le 27 avril 2018 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pauline THIOLON, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Sophie LOURME-BERTHAUT et Grégory COTTEAU de SIMENCOURT, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (15, 22 bis, Avenue de Suffren, le 19 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles FUENTES, Notaire à La Tour D'aigues, 344 rue Marcel Pagnol - 84125 PERTUIS cedex, référence CRPCEN : 84034 dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

813792

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 avril 2007, Madame Michèle CLOMBURGER en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75015) 2 villa Violet, née à PARIS (75014), le 3 juin 1931, décédée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 11 juillet 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jérôme KRANTZ, Notaire à GAGNY (93220) 3 rue Parmentier, CRPCEN : 93015, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au Greffe du TGI de PARIS le 17 juillet 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jérôme KRANTZ, Notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois de la réception de ladite copie par le Greffe du TGI.

813613

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er décembre 2006,

Madame Claude Jacqueline Hélène GROS a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier JOURDE, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à PARIS (75004) 10, Rue Saint Antoine, le 12 juillet 2018, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier JOURDE, Notaire à PARIS (75004) 10, Rue Saint Antoine, référence CRPCEN : 75122, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

813710

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 30 mars 2016 Mme Yvonne PASCHOUD en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75018), 18 rue Pierre Picard veuve de Monsieur Vincent BOYOUD, décédée le 29 avril 2018 à PARIS (75018) a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me HAMOU, Notaire à PARIS (75001), 3 rue du Louvre, suivant procès-verbal en date du 13 juillet 2018 dont la copie authentique est adressée au greffe du TGI de PARIS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me HAMOU, 3 rue du Louvre 75001 PARIS, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. (CRPCEN 75106).

Pour avis. Me HAMOU.

813882

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 5 avril 1995 déposé au rang des minutes de Maître Rémi DUBAIL Notiare à PARIS 16ème, 53 Avenue Victor Hugo suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Melle Annette Raymonde CATTENAT demeurant à PARIS 19ème, 58 rue de Meaux née le 20 janvier 1943 et décédée le 23 mars 2018 à LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX, célibataire a consenti des legs universels qui remplit les conditions de la saisine.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un moi à compter de la date de réception par le Greffe du TGI entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession à savoir Me Xavier MISSION, notaire à CHECY (45430) 13 rue Jean Bertin.

Pour avis. Me Rémi DUBAIL.

813915

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Olivier PINTON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée « PINTON-LEMOINE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à GENTILLY, 1 rue du Président Wilson, le 17 juillet 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur Pierre François GAUTIER, retraité, et Madame Micheline Paule FECHOZ, dirigeant de société, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 18ème arrondissement (75018) 1 avenue Junot.

Mariés à la mairie de PARIS 9ème arrondissement (75009) le 11 février 1956 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bernard ROBINEAU, Notaire à PARIS, le 10 février 1956.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-Olivier PINTON, Notaire à GENTILLY (94250), 1 rue du Président Wilson (CRPCEN 94036).

Pour insertion. Le Notaire.

813716

Suivant acte reçu par Maître Jean-Olivier PINTON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée « PINTON-LEMOINE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à GENTILLY, 1 rue du Président Wilson, le 17 juillet 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur Pierre François GAUTIER, retraité, et Madame Micheline Paule FECHOZ, dirigeant de société, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 18ème arrondissement (75018) 1 avenue Junot.

Monsieur est né à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 9 septembre 1931, Madame est née à PARIS 9ème arrondissement (75009) le 8 septembre 1936.

Mariés à la mairie de PARIS 9ème arrondissement (75009) le 11 février 1956 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bernard ROBINEAU, Notaire à PARIS, le 10 février 1956.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-Olivier PINTON, Notaire à GENTILLY (94250), 1 rue du Président Wilson.

Pour insertion. Le Notaire.

813876

Suivant acte reçu par Maître Hélène BELDA RAINAUD, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean DUPONT-CARJOT et Associés », titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS, en date du 16 juillet 2018.

Monsieur Dominique Pierre Edouard ESCARRA, et Madame Christine Alexandra Elizabeth SCIAKY, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 17ème Arrondissement (75017) 15 rue Théodule Ribot, mariés tous deux à la mairie de PARIS 6ème (75006) le 30 juin 1982 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Guy HENRIOT, Notaire à VITRY-SUR-SEINE (94400), le 18 juin 1982.

Ont aménagé leur régime matrimonial initial par l'adjonction d'une société d'acquêts à objet limité et clauses particulières. Opposition : Maître Hélène BELDA RAINAUD, 5 avenue de Messine 75008 PARIS dans les trois de la présente insertion. (CRPCEN 75084).

813576

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information sur les époux :

Monsieur René-François Xavier BERNARD

Madame Anne Colette Marie GELY demeurant ensemble à PARIS 7ème arrondissement (75007) 28 avenue de Saxe.

Mariés à la mairie de CLERMONT-FERRAND (63000) le 30 juin 1979 sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Luc VORILHON, Notaire à CLERMONT-FERRAND, le 1er juin 1979.

Changement de régime matrimonial : adoption de la communauté universelle.

Rédacteur de l'acte : Maître Pierre RANVIER, Notaire à NANTERRE (Hauts-de-Seine), 3 Rue Jules Gautier, CRPCEN : 92008.

Date de l'acte : le 18 juillet 2018.

Les oppositions à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

813799

PETITE ANNONCE

OFFRES D'EMPLOIS

L'étude notariale LEXONOT dont le siège est à RENNES (35000) recherche pour son service droit des sociétés **un collaborateur ou une collaboratrice** ayant des compétences en matière d'approbation de comptes et en matière de rédaction d'actes et de formalités des sociétés.

Merci d'envoyer vos candidatures à l'adresse mail suivante : r.gentilhomme@wanadoo.fr

813567

MARCHÉS PUBLICS

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE / MARCHE DE TRAVAUX REMPLACEMENT DES PORTES D'ACCES

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC)

Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com
(M. Camille THUAUX)

Objet et caractéristiques du marché :
Remplacement total des portes d'accès avant et arrière, dans le cadre de la sécurisation de l'établissement et de l'économie de chauffage.

La prestation comprendra le retrait et l'évacuation des portes et cadres existants, la pose de cadres et portes neuves suivant les prescriptions définies (à voir lors de la visite sur site).

Procédure : MAPA
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360)

Lieu d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS.

Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des 3 critères suivants : valeur technique, délai d'exécution des travaux prix.

Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité du candidat à perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.

Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.

Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00

Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018

L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.

Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018

Le Directeur Général, Emmanuel PARIS.

813890

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE /
MARCHE DE TRAVAUX
REMPLACEMENT DE CHAUDIERES

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC).
Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com (M. Camille THUAUX)
Objet et caractéristiques du marché :
Le Ceproc souhaite remplacer les chaudières existantes à gaz, pour environ 10 000 m², par des chaudières dernière génération, dans le cadre des économies d'énergie et de la mise aux normes de ses installations. Le nombre de chaudières nécessaires doit tenir compte des besoins de l'établissement pour le chauffage et la production d'eau chaude.
La prestation comprendra le retrait et l'évacuation des anciennes chaudières, la fourniture et la pose des chaudières neuves, le raccordement au réseau existant, la vérification du bon fonctionnement de l'installation, la validité du raccordement au tableau électrique existant.
Procédure : MAPA
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360).
Lieux d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
Valeur technique, délai d'exécution des travaux, prix.
Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité du candidat à perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.
Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.
Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00.
Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018.
Les propositions techniques sont libres. L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.
Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018.
Le Directeur Général. Emmanuel PARIS.
813889

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE /
MARCHE DE TRAVAUX
ETANCHEITE
DE LA COUR INTERIEURE

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC).
Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com (M. Camille THUAUX).
Objet et caractéristiques du marché :
L'établissement doit procéder à l'étanchéité de la cour de l'établissement. Les entreprises pourront visiter l'établissement sur rendez-vous pour procéder à des sondages pour effectuer leurs offres techniques.
Les propositions techniques sont libres mais doivent tenir compte des installations existantes et des règles d'usage. La prestation comprendra l'installation du chantier, des engins nécessaires, ainsi que les autorisations préfectorales ou municipales prévues pour le stationnement sur la voie publique, en cas de besoins, l'évacuation des gravats, l'étanchéité suivant les règles d'usage et normes prévues au DTU.
Procédure : MAPA.
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360).
Lieux d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
Valeur technique, délai d'exécution des travaux, prix.
Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité du candidat à perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.
Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.
Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00.
Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018.
Les propositions techniques sont libres. L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.
Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018.
Le Directeur Général. Emmanuel PARIS.
813891

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE /
MARCHE DE TRAVAUX
ETANCHEITE DES BATIMENTS
ET TERRASSES

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC).
Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com (M. Camille THUAUX).
Objet et caractéristiques du marché :
Etanchéité du bâtiment principal et des terrasses (environ 900 m²).
Les entreprises pourront visiter l'établissement sur rendez-vous pour procéder à des sondages pour effectuer leur offre technique.
Les propositions techniques sont libres et doivent tenir compte des installations existantes et des règles d'usage.
La prestation comprendra l'installation du chantier, des engins nécessaires, ainsi que les autorisations préfectorales ou municipales prévues pour le stationnement sur la voie publique, le retrait des gravillons et stockage pour remise en place après nettoyage, l'évacuation des gravats, l'étanchéité suivant les règles d'usage les normes prévues au DTU.
Procédure : MAPA
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360).
Lieux d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des 3 critères suivants :
Valeur technique, délai d'exécution des travaux, prix.
Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité du candidat à perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.
Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.
Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00.
Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018.
Les propositions techniques sont libres. L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.
Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018
Le Directeur Général. Emmanuel PARIS.
813892

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE /
MARCHE DE TRAVAUX
CHANGEMENT DU TGBT

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC)
Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com (M. Camille THUAUX)
Objet et caractéristiques du marché :
L'établissement doit procéder au remplacement du TGBT de l'établissement. La prestation comprendra le démontage et l'évacuation du TGBT existant, le remplacement suivant les normes en vigueur, le raccordement au réseau existant la vérification du bon fonctionnement de l'installation.
Procédure : MAPA
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360)
Lieux d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS
Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
Valeur technique, délai d'exécution des travaux, prix.
Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité
Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.
Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00.
Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018
Les propositions techniques sont libres. L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.
Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018
Le Directeur Général, Emmanuel PARIS.
813886

CEPROC
CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS CULINAIRES

AVIS DE PUBLICITE /
MARCHE DE TRAVAUX
MISE AUX NORMES
TRAVAUX ELECTRIQUES

Adjudicateur : Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC)
Contact : Par courrier à l'attention de :
M. le Directeur Général
19/21 rue Goubet 75019 PARIS.
Par mail : cthuaux@ceproc.com (M. Camille THUAUX)
Objet et caractéristiques du marché :
Mise aux normes électriques suivant le rapport de l'APAVE, et des blocs de secours défectueux de l'établissement. Le rapport électrique est disponible sur place. 142 BAES et 22 BAESA sont à changer. Prévoir le raccordement des télécommandes et le contrôle de l'ensemble de l'installation.
Procédure : MAPA
Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 décret 2016-360)
Lieux d'installation : 19/21 rue Goubet 75019 PARIS
Critères de sélection des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
Valeur technique, délai d'exécution des travaux, prix.
Le prix est analysé au regard du tarif forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise, le planning et la durée des travaux sur la capacité du candidat à perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.
Le Ceproc se réserve le droit de négocier les conditions et offres des candidats sélectionnés.
Date limite de réception des offres : Vendredi 31/08/2018 à 12h00.
Visite du site sur rendez-vous, pris par mail jusqu'au 24/08/2018
Les propositions techniques sont libres. L'offre devra contenir la présentation de l'entreprise et ses habilitations, l'offre technique, le planning d'intervention, l'offre financière et conditions de règlement.
Date d'envoi du présent avis : Vendredi 20/07/2018
Le Directeur Général, Emmanuel PARIS.
813884

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CMA Paris, 72, 74 rue de Reuilly, 75592 Paris cedex 12, 0153335333
Objet du marché : Autorisation d'occupation de l'hôtel d'entreprises artisanales de la CMA de Paris.
L'appel à candidature porte sur la mise à disposition de 21 locaux d'activités répartis entre un **Hôtel artisanal** (13 ateliers d'une superficie comprise entre 30 et 114 m²) et une **Pépinière** (8 ateliers d'une superficie comprise entre 30 et 46 m²) à des prix de location particulièrement attractifs.
La superficie totale est de 1.500 m² pour 21 ateliers artisanaux de production-fabrication.
L'Hôtel d'entreprises artisanales de la CMA de Paris est implanté au sein de l'immeuble d'activité Métropole 19, 134-140 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris.
Type d'avis :
Avis d'appel public à candidature
Type de procédure :
Publicité pour les autorisations d'occupation du domaine public.
Support(s) de parution :
http://reseaucma.e-marchespublics.com
http://www.e-marchespublics.com
https://www.cma-paris.fr
Date et heure limite de dépôts :
Offre : 21/09/2018 à 16 h 30
Documents :
- L'appel public à candidature
- Le dossier de candidature « Hôtel artisanal »
- Le dossier de candidature « Pépinière »
- Le plan des ateliers
- Les photos des ateliers
- Le plan de situation
- Le communiqué de presse
- Le flyer

Dépôt des dossiers de candidature
Le dossier de candidature « Hôtel artisanal » et/ou « Pépinière d'entreprise » est à compléter et à retourner accompagné des pièces exigées, au plus tard le **vendredi 21 septembre 2018 à 16h30** :
- soit sous format numérique à l'adresse hotelartisanal@cma-paris.fr
- soit sous format papier par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Chambre de métiers
et de l'artisanat de Paris
BAGJCP
Candidatures « Hôtel artisanal »
72 rue de Reuilly
75592 PARIS cedex 12

- soit sous format papier sous enveloppe remise contre récépissé à la même adresse aux horaires d'ouverture de la CMA de Paris de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.
813812

YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date à Trappes du 04/06/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SGB CONSTRUCTION

Siège : 2 rue Pavlov – 78190 TRAPPES.

Durée : 99 ans.

Capital social : 12.000 Euros.

Objet : Construction, rénovation, réhabilitation tous corps d'état.

Président : M. Vincent LE BRET, demeurant 2 bis Villa Thorain – 92160 ANTONY.

Directeur Général : Sébastien VAZQUEZ, demeurant 24 rue Pierre Mendes France – 91380 CHILLY MAZARIN.

Admission aux assemblées et droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé a le droit de participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les transmissions au profit de tiers non associés doivent être agrées à l'unanimité.

La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.

813616

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

COMME A LA FERME

Forme : SAS à capital variable.

Siège social : 4 Rue de l'Ardèche 78200 BUCHELAY.

Objet : La participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés pouvant se rattacher notamment aux activités d'exploitation agricole, horticole et maraîchère de tout domaine. L'exploitation de jardinerie, l'exploitation d'entreprises de paysagisme d'intérieur ou d'extérieur, d'activité de loisirs et de services en relation avec le monde agricole ainsi que la vente de produits alimentaires et les produits annexes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. DUBOIS Bernard, demeurant 66 Rue Jean Jaurès 78710 ROSNY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.

813768

Avis de constitution par acte sous seing privé en date du 13 juillet 2018 d'une société par actions simplifiée (SAS) :

Dénommée : PAÏLO-SUCCESS

Siège social : Route des Croix, Centre commercial Les Croix – 78940 LA QUEUE-LEZ-YVELINES.

Capital : 10.000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

Présidence : la société AYAN GESTION BAKER, SARL inscrite au R.C.S. de VERSAILLES sous le numéro 528 619 422, au capital de 10.000 Euros, Sise 58 rue de l'Eglise – 78550 HOUDAN, représentée par son Gérant Monsieur Jean-Luc LEGRAND, dûment habilité aux présentes.

Pour une durée indéterminée.

813629

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/07/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES CHÊNES

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, les aliénations, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 26 Rue Chaude 78240 CHAMBOURCY.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. RODRIGUES DA SILVA José, demeurant 26 Rue Chaude 78240 CHAMBOURCY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.

813772

TRANSFORMATIONS

B2B SUCCESS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 78450 VILLEPREUX
54 avenue de la Maladrerie
789 575 263 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mai 2018, les associés ont décidé la transformation de la forme juridique de la société de Société à Responsabilité Limitée (SARL) en société par actions simplifiée (SAS).

Le **Président** est Monsieur Laurent SIEGFRIED domicilié au 54, avenue de la Maladrerie 78450 VILLEPREUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de VERSAILLES.

Pour avis.

813678

MODIFICATIONS

EWALIA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 Euros
Siège social : 78590 NOISY LE ROI
Lot n° 2 Grand Cerf,
19, chemin de l'Abreuvoir
752 854 331 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes du PV de l'AGM du 04/05/2018 et du Président du 20/06/2018, il résulte que le capital de la société a été augmenté d'une somme de 120.000 € en numéraire, pour le porter à 200.000 Euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :
capital : 80.000 Euros
Nouvelle mention :
capital : 200.000 Euros

Mention sera faite au RCS de Versailles.

Pour avis.

813867

RAMBOUILLET-BOSQUET

SCI au capital de 420 000 Euros
Siège social : 78120 RAMBOUILLET
8, allée du Bosquet
751 079 815 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'A.G.E. en date du 15/06/2018, il a été pris acte que Monsieur Pierre BODIN demeure seul Gérant de la Société suite au décès de Madame Marie-France DENEUX épouse BODIN.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de VERSAILLES.

813841

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS & DE L'ENVIRONNEMENT DU MANTOIS (SOTREMA)

Société Anonyme d'Economie Mixte
au capital de 230 000 €uros
Siège social :
78710 ROSNY-SUR-SEINE
33, rue Gustave Eiffel, Z.I. Les Marceaux
306 349 465 R.C.S. VERSAILLES

Le Conseil d'Administration du 03.05.2018 a pris acte de la nomination de : - Albert BISCHEROUR, domicilié 2 allée de Picardie 78130 LES MUREAUX, en qualité de représentant permanent de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, administrateur, en remplacement de Michel LEBOUC,

- Martine CHEVALIER, domiciliée 2 bis rue de la Baume 75008 PARIS, en qualité de représentant permanent de GIR Vallée de Seine, administrateur, en remplacement de Stéphane WINDSOR.

R.C.S. : VERSAILLES.

Pour avis.

813730

THELEME

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
30, rue des Mathurins
823 860 598 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 15/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 30 rue des Mathurins 75008 PARIS, au **16 Chemin du Golf, 78860 SAINT-NOM-LA-BRETECHE** et ce à compter du 15.03.2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'**objet** demeure l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La **durée** reste fixée à 99 ans.

La société fera l'objet d'une radiation du R.C.S. de PARIS et d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.

813624

SONOS FRANCE

SARL au capital de 1 476 585,00 Euros
Siège social :
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
76, rue du Maréchal Lyautey
498 583 061 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27 Juin 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Mme Christine Amanda SQUAREY, demeurant 47 Antwerp Street, Milton, MASSACHUSSETS 02186, USA.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de VERSAILLES.

813692

QOTILABS

SASU au capital de 7 000,00 €uros
Siège social : 75017 PARIS
27, rue Saint-Ferdinand
807 730 312 R.C.S. PARIS

Suivant PV du 13 Juillet 2018 à 10 heures, l'Assemblé Général Extraordinaire **Présidé** par Monsieur Dan MIHALACHE, résidant au 27 Rue Saint-Ferdinand 75017 PARIS, a décidé le transfert du siège social de la société au **43 chemin-du-Cabaret 78620 L'ETANG-LA-VILLE** à compter du 21/07/2018.

813814

HILTI FRANCE

SA au capital de 25 908 000 Euros
Siège social :
78778 MAGNY LES HAMEAUX CEDEX
1 rue Jean Mermoz
Rond-Point du Merantais
971 204 052 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/03/2018, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la société, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.

Il a également été décidé de préciser l'objet social de la Société et d'ajouter les termes « et toutes prestations de services de quelque nature que ce soit, liées auxdits produits » à la fin du premier alinéa de l'article 2 qui sera désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

L'importation, l'exportation, l'achat et la vente de matériel électroportatif, d'outils et accessoires de fixation et, en particulier, de matériel de fixation HILTI, ainsi que la vente et l'application de produits chimiques pour le bâtiment et l'industrie et toutes prestations de services de quelque nature que ce soit, liées auxdits produits. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de :

- Monsieur Felix HESS pour ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Administrateur.
- Monsieur Guillaume ABERLENC pour ses fonctions de Directeur Général et Administrateur.
- La société HILTI AG pour ses fonctions d'Administrateur.

Le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT est maintenu.

Le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean Pierre SAVARIAU, Madame Pascale CHASTAING DOBLIN, Monsieur Yves NICOLAS a pris fin.

Monsieur Guillaume ABERLENC demeurant 14 rue des Suisses – 92380 GARCHES est nommé en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de VERSAILLES.

813837

MOONDAY

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
30, rue des Mathurins
820 626 182 R.C.S. PARIS

Le 15.03.2018, le Président a décidé de transférer le siège social du 30 rue des Mathurins, 75008 PARIS, au **16 Chemin du Golf, 78860 SAINT-NOM-LA-BRETECHE** et ce à compter du 15.03.2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. M. Julien CHABROLLES, 81 quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, demeure **Président**.

La société fera l'objet d'une radiation du R.C.S. de PARIS et d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.

813622

Erratum à l'insertion N° 811898 parue dans le présent journal du 30/06/18, il fallait lire dénomination : ANTOINE ET NICOLAS SIGNATURE CONSTRUCTION et non ANTOINE ET NICOLAS/SIGNATURE CONSTRUCTION.

813769

formalites@jss.fr

SCHINDLER

Société Anonyme
au capital de 8 594 520 Euros
Siège social :
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
1, rue Dewoitine
383 711 678 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2018 il a été décidé de nommer M. Philippe BOUÉ, demeurant Al Manara - 64 rue 14A - Villa 10, 115117 DUBAI - Emirats Arabes Unis, en qualité de nouvel Administrateur à compter de la démission de M. François LHOUTELLIER, soit le 13/07/2018.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 28/06/2018 il a été pris acte de la démission du mandat de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de M. François LHOUTELLIER à compter du 13/07/2018, et il a été décidé de nommer M. Philippe BOUÉ en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, à compter du 13/07/2018.

813570

BALBOA

SARL au capital de 2 000 €uros
Siège social : 13100 LE THOLONET
Mas des Collines, Route de Cezanne,
Chemin des Artauds
453 630 279 R.C.S. AIX EN PROVENCE

L'AGE du 20/07/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 10, boulevard Paul Barre, 78580 MAULE, à compter du 20/07/2017. **Gérant** : M. BEL Roland, demeurant 5646 Ocean Terrace DR HUNTINGTON BEACH, CA 92648 – USA.

Radiation au R.C.S. d'AIX-EN-PROVENCE et réimmatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.

813565

FUSIONS

MEREBAT AGENCEMENT

SARL au capital de 10 €uros
Siège social : 78190 TRAPPES
15, avenue Roger Hennequin
833 598 584 R.C.S. VERSAILLES
(société bénéficiaire)

MEREBAT

SARL au capital de 30.000 €uros
Siège social : 78190 TRAPPES
15, avenue Roger Hennequin
394 598 065 R.C.S. VERSAILLES
(Société apporteuse)

Aux termes de ses Décisions en date du 04.07.2018, l'Associé Unique après avoir pris connaissance du traité de d'apport partiel d'actif en date du 16.05.2018, prévoyant l'apport de la branche complète « d'activité d'étude, de conception et de création d'aménagements » de la société MEREBAT au profit de la société MEREBAT AGENCEMENT, et des rapports de la Gérance et du Commissaire aux apports, a :

- approuvé le traité d'apport partiel d'actif dans toutes ses stipulations
- décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 194.983 Euros pour le porter à 194.993 Euros,
- constate que l'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital qui en résulte sont définitivement réalisés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de VERSAILLES.

813879

annonces@jss.fr

DISSOLUTIONS

FR1789

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
25, avenue du Maréchal Foch
751 243 080 R.C.S. VERSAILLES

Au terme d'une AGE en date du 31 mai 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 mai 2018. Il a été nommé comme Liquidateur Monsieur Renaud GROUT demeurant 21, allée des Grands Clos 78590 NOISY LE ROI. Le siège de la liquidation a à l'adresse du Liquidateur 21, allée des Grands Clos 78590 NOISY LE ROI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

813793

CLÔTURES DE LIQUIDATION

DYMASHOP

SAS en liquidation
au capital de 10 600,00 €uros
Siège social :
78420 CARRIERES-SUR-SEINE
5, rue des Entrepreneurs - ZI Amendiers
790 126 973 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGO en date du 26/06/2018, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au Liquidateur.

813746

FR1789

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
25, avenue du Maréchal Foch
751 243 080 R.C.S. VERSAILLES

Annonce légale clôture de liquidation

Au terme d'une délibération de l'AGO en date du 31 mai 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au Liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constatée la clôture de la liquidation en date du 31 mai 2018.

813794

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique en date du 06/07/2018, reçu par Maître Anne-Sophie VANNIER, Notaire 70 Avenue de la République 78500 SARTROUVILLE enregistré au SIE SAINT GERMAIN EN LAYE NORD, le 13/07/2018, bord. 2018/511 Case n°1 Ext 2657.

La société **LIBRAIRIE L'ARBRE A LIRE**, SARL au capital de 7500 Euros, dont le siège social est 16 Bis Avenue de la République 78500 SARTROUVILLE, immatriculée sous le n° 497 742 841 R.C.S. VERSAILLES,

A vendu à :

La société **L M D C**, SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 16 Bis Avenue de la République 78500 SARTROUVILLE immatriculée sous le n° 839 921 657 R.C.S. VERSAILLES

Un fonds de commerce **de commerce de détail de vente de livres, papeterie, cartes, jeux éducatifs, animation autour du livre**, sis et exploité 16 Bis Avenue de la République 78500 SARTROUVILLE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 06/07/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, l'Etude du Notaire susnommé.

813917

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 septembre 1989, Madame Jacqueline LAMBOTTE a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline LE BRIS-BOURDOU, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE, Notaires Associés de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial sis à Saint-Germain-en-Laye (78100), 96, avenue du Maréchal-Foch », le 28 juin 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de l'Etude chargée du règlement de la succession : la Société Civile Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE, Notaires Associés de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial sis à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), 96, avenue du Maréchal-Foch », référence CRPCEN : 78028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

813610

ESSONNE
91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par assp du 12/07/2018, avis de constitution d'une SCI **dénommée** :

SCI DU ROUSSILLON

Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

Siège social : 7 allée des alouettes, 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE.

Objet : acquisition de quelque manière que ce soit de tous biens immobiliers, administration et gestion des biens.

Gérance : IBANEZ Frédéric demeurant Rua Do Patrimonio - 453 - Serzedo - P-4810 - 855 4810 GUIMARES PORTUGAL.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

813706

Aux termes d'un acte ssp du 10/07/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MENUISERIE ET AGENCEMENT SYCOMORE

Forme : SAS.

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : - La menuiserie générale, l'agencement, l'isolation, la fabrication et pose de toutes cloisons, renforcements, protections externes, de faux plafonds comme de toutes structures internes ou en extérieur, construction de toute extension et/ou de tout bâtiment de toute nature qu'il soit.

Siège social : 5 Impasse des Meuniers 91520 EGLY.

Capital : 20 000 Euros divisé en 2 000 actions de 10 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'EVRY.

Cession des actions : Clause d'agrément.

Président : Monsieur Gilles CAMATTE demeurant 29 c boulevard Pasteur 94360 BRY-SUR-MARNE.

813568

TRANSFORMATIONS

BOUCHERIE DE L'EGLISE

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 91200 ATHIS MONS
33 rue des Plantes
507 697 548 R.C.S. EVRY

Aux termes du PV de l'AGE du 11/07/2018 il résulte :

La collectivité des associés de la Société BOUCHERIE DE L'EGLISE a décidé de la transformation de la Société en SAS à compter du 11/07/2018.

Cette transformation entraîne la publication des nouvelles mentions suivantes : **Capital** : Le capital social reste fixé à 8 000 Euros. Il est divisé en 500 actions, de de 16 Euros chacune entièrement libérées.

Forme : SAS.

Président : M. Dominique BONDON demeurant 2 rue de la République 92170 VANVES (anciennement Gérant sous la SARL).

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Dénomination sociale : BOUCHERIE DE L'EGLISE qui devient :

HARMONIE & TALENTS

Objet social : Le conseil en coaching et en formation. L'accompagnement professionnel. L'étude, le conseil et l'intervention en gestion et organisation des entreprises. La prestation de services sous toutes ses formes.

Mention sera faite au R.C.S. d'EVRY.

813638

HELIOMONDE

Société Anonyme
au capital de 348 520 €uros
Siège social : 91530 SAINT CHERON
La Petite Beauce
337 577 977 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 juin 2018, les actionnaires ont pris acte de la démission ou fin de mandats de l'ensemble des Administrateurs et adopte les statuts de SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE, désigne pour 6 exercices en qualité de Président M. Jean-Pierre BOURVIC, demeurant 8, rue Berthelot 94200 IVRY SUR SEINE, de Vice-Président M. Michel GODIN, demeurant 4, Résidence des Casseaux 91120 Villebon sur Yvette.

Les formalités légales seront effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY.

813858

MODIFICATIONS

"SCI LE HAMEAU DE BALIZY"

devenue "SCI LES TEMPLIERS"
Société Civile Immobilière
au capital de 300 Euros
porté à 400 300 €uros
Siège social : 91160 BALLAINVILLIERS
3, rue de Rocher
Transféré :
91390 MORSANG-SUR-MORGE
6, allée de l'Orge
448 913 186 R.C.S. EVRY

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 25/05/2018, il a été décidé : 1/ de nommer Mme Sandra LARGILLIER, demeurant à MORSANG-SUR-ORGE (91390), 6, Allée de l'Orge, en qualité de Co-Gérante de la société pour une durée indéterminée à compter de ce même jour, aux côtés de Mme Annick PERDRIGEON. 2/ de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter de ce même jour :

"SCI LES TEMPLIERS"

et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts. 3/ de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter de ce même jour, le siège social qui était à BALLAINVILLIERS (91160), 3, rue de Rocher est désormais à **MORSANG-SUR-ORGE (91390), 6 Allée de l'Orge**. 4/ d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de 400.000 €uros. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital : 300 €uros.
Nouvelle mention : Capital : 400.300 €uros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. : EVRY.
Pour avis, la Gérance.
813679

XOR

SCI au capital de 320 142,93 €uros
Siège social : 91310 MONTLHERY
13 bis, rue de Maille
410 771 737 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/07/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Xavier SARINI, demeurant 13 chemin Potier 91760 ITTEVILLE, en remplacement de Monsieur Claude SARINI, décédé, et ce pour une durée illimitée. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. d'EVRY.
813561

EPI MAINTENANCE

SAS au capital de 57 500 €uros
Siège : 91140 VILLEBON SUR YVETTE
9, avenue du Québec ZA de Courtabœuf
480 190 909 R.C.S. EVRY

Suivant acte du 29/06/2018, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social **2 rue de Vitruve 91140 VILLEBON SUR YVETTE**, à compter du 1er juillet 2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
813647

APPAREO SYSTEMS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 91120 PALAISEAU
7, rue de la Croix Martre
791 883 713 R.C.S. EVRY

Par décision du 30 juin 2018, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS de EVRY.
813766

MILLINVEST

SAS au capital de 1 010 000 Euros
Siège social : 91490 MILLY LA FORET
11, rue St Pierre
519 184 345 R.C.S. EVRY

Lors de L'AGE en date du 31.05.2018 il a été décidé à l'unanimité de :
- Réduire le capital social de 1.010.000 €uros à 320.170 €uros par absorption de pertes antérieures de 689.380 €uros. Cette réduction du capital pour respecter l'égalité entre associés se faisant par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale de 10.000 €uros à 3 170 €uros ;
- Modifier l'article 7 des statuts, le capital social de 1.010.000 €uros réparti en 101 parts sociales de 10.000 €uros, chacune étant désormais ramené à 320.170 €uros diminué en 101 parts sociales de 3.170 €uros chacune attribuées aux 2 mêmes associés qu'avant la modification du capital. Le Gérant.
813726

2LCT

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 91430 IGNY
10 bis, avenue de la République
803 840 834 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une décision en date du 12 avril 2018, les associés ont décidé à l'unanimité : - de modifier l'objet social de la Société en le remplaçant notamment par l'activité d'exploitation d'un centre de sécurité et de contrôles techniques automobiles de moins de 3.5 tonnes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
813747

S.C.I. DE LA BELLE ETOILE

Société Civile Capital : 1 829,39 Euros
Siège social : 91200 ATHIS-MONS
12 bis rue Robert Schuman
345 069 728 R.C.S. EVRY

Aux termes de décisions collectives en date du 5 juillet 2018, les associés ont :
- constaté la fin de mandat de Co-Gérant de : M. Guy LUISETTI, décédé ;
- décidé de transférer le siège social du 12 bis rue Robert Schuman à ATHIS-MONS (91200) au **8, Sente Boucherat à ATHIS-MONS (91200)**.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La Gérante.
813781

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRUNEL

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 91200 ATHIS MONS
41-43, route de Fontainebleau
378 959 100 R.C.S. ÉVRY

Aux termes d'un acte sous seing privé du 02/05/2018 et de l'AGE du 21/07/2010, il a été décidé :
- de réduire le capital social pour le ramener à la somme de 762,25 Euros ;
- de modifier l'objet social comme suit : « l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers en vue de leur location et de la gestion de toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ; l'acquisition, l'exploitation, la gestion et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus et se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil. » ;
- de transférer le siège social au **5 allée du Poirier Marlé, 91420 MONTARGIS**.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS d'EVRY.
813887

ESTANA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 91200 ATHIS MONS
4, rue Valentin Conrart
808 690 549 R.C.S. EVRY

Suivant procès-verbal de l'Associé Unique en date du 6 juillet 2018, le capital social a été augmenté d'une somme de 132.750 €uros pour être porté à 140.250 €uros, par voie de capitalisation de réserves et par voie d'élévation du montant nominal des parts sociales porté de 10 €uros à 187 Euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital social : Ancienne mention : 7.500 €uros - **Nouvelle mention** : 140.250 Euros.
Suivant cette même délibération, le capital a ensuite été augmenté d'une somme de 49.368 €uros en numéraire, pour être porté à 189.618 €uros par la création de 264 parts nouvelles de 187 €uros chacune, émises au prix de 237 Euros incluant une prime de 50 Euros par part, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital social : Ancienne mention : 140.250 €uros - **Nouvelle mention** : 189.618 Euros.
Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.
L'Associé Unique a également décidé de réduire la durée de la Société initialement fixée à 99 ans, pour la ramener à 30 années et a modifié les statuts.
813720

HI MIKE

SASU au capital de 2 000 Euros
Siège social : 91120 PALAISEAU
7, rue Léon Bourgeois
831 290 143 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGM du 27/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Michaël LAIDET, demeurant 18 Rue Saussier Leroy, 75017 PARIS.
Dépôt légal au R.C.S. d'EVRY.
813754

MANERGY

SAS au capital de 154 000 Euros
Siège social : 91290 LA NORVILLE
6, allée Pierre Bérégovoy
484 728 373 R.C.S. EVRY

Par AGO du 29/06/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la SAS CABINET HEUSSE Commissaire aux Comptes suppléant venu à expiration.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. d'EVRY.
813580

Le Journal Spécial des Sociétés
paraît : le **mercredi** et le **samedi**
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et **95**

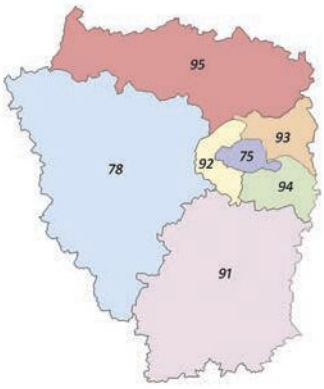

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

ZAMBAITI FRANCE

SAS au capital : 160 000,00 €uros
Siège Social : 91940 LES ULIS
4, avenue de Parana
Parc d'activités de Courtabœuf
722 023 041 R.C.S. EVRY

Par décision du 22 décembre 2017, La Société ZAMBAITI PARATI SPA, Société anonyme de droit italien au capital de 5.500.000,00 €, dont le siège social est fixé à : Via Pertini 2 – 24021 Albino (Bergame) – ITALIE, inscrite au Registre des Entreprises de BERGAME sous le numéro : 017806 80169 et au R.E.A. de BERGAME sous le n°BG-237168, associée unique, a prononcé la dissolution, sans liquidation, de la Société ZAMBAITI FRANCE.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'EVRY.
813724

DISTRI'BRIDGE

SAS au capital de 10 000 €uros
Siège social : 91230 MONTGERON
26, rue des Saules
810 323 287 R.C.S. EVRY

Par une déclaration en date du 30 juin 2018, la société MEK-FOOD, SAS au capital de 10.000 €uros, dont le siège social est sis 26, rue des Saules - 91230 MONTGERON, identifiée au SIREN sous le numéro 789 714 011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société DISTRI'BRIDGE, décidé la dissolution sans liquidation de la société DISTRI'BRIDGE dans les conditions prévues par l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.
Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce d'EVRY dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Pour avis.
813761

DISSOLUTIONS CLÔTURES

VIGROUX FAMILY

SAS au capital de 5 000 €uros
Siège social :
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
18, avenue Charles de Gaulle
795 401 181 R.C.S. D'ÉVRY

L'AGE du 30/06/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. VIGROUX ROLAND, demeurant 18 avenue Charles de Gaulle, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE et fixé le siège de liquidation au siège social.
L'AGO du 30/06/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'EVRY.
Radiation du RCS d'EVRY.
813881

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 10/07/2018 enregistré au Service des impôts des Entreprises d'ETAMPES le 13/07/2018 Bordereau N° 2018/426 Case N°8, Madame **Si REN épouse HUANG**, mariée à Monsieur Biwei HUANG, demeurant à PARIS (75017), 42 Rue Guersant,

A cédé à :

Madame ZHOU Jeanne Jing, épouse JIANG mariée avec Monsieur Ting JIANG, né le 12/02/1982 à ZHEJIANG (Chine), demeurant ensemble à VITRY SUR SEINE (94400), 14 Avenue Commune de PARIS,

Le fonds de commerce de **bar - tabac - presse - jeux**, situé à ETAMPES (91150), 76 Rue Saint Martin, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs et un bureau de validation de jeux de la Française des Jeux, et de PMU connu sous l'enseigne « LA TOUR PENCHEE », R.C.S. EVRY 794 244 012 moyennant le prix de 440.000 €uros.

Entrée en jouissance : 10/07/2018.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé sis à ETAMPES (91150), 76 rue Saint Martin et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7 Rue Jean Mermoz 75008 PARIS.

813630

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/06/18, enregistré à SIE Corbeil, le 13/06/18, bord. 2018/343, case 8, M. **YE Ya**, demeurant à JUVISY SUR ORGE 91260, 13 bis Grande Rue, immatriculé sous le n° 508 326 402 R.C.S. EVRY,

A vendu à :

M. TAN Kia, demeurant à IVRY SUR SEINE 94200, 24 rue Henri Martin,

Un fonds de commerce de **restauration asiatique à emporter ou à consommer sur place**, sis et exploité à JUVISY SUR ORGE 91260, 13 bis Grande Rue.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 30 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 08/06/18.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et en l'Etude Maître Fabienne COTE, 19 rue Rodier 75009 PARIS pour la correspondance.

813618

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 mars 2005 et testament olographe en date du 22 décembre 2009, Monsieur Jacques TOUPIN, demeurant à MONTGERON (91230) 16 allée des capucines, né à PARIS (75014) le 30 janvier 1928 et décédé à LONGJUMEAU (91160) le 17 février 2018 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABGRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLOT, Valériu ESANU, Notaires Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15è), 7-11 quai André Citroën, le 10 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christian VINCENT, Notaire à DRAVEIL (Essonne), 110, bld du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 91040, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

813748

HAUTS-DE-SEINE
92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 20/06/2018 par Maître Jean LABROUSSE, Notaire à PARIS – 9 rue Lincoln

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAPLUME 1
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et en particulier l'acquisition de biens et droits immobiliers sis à MEUDON (Hauts-de-Seine) 92190 21 et 21 bis, rue Marcel Allégot.
Siège social : 83-85 Rue de Paris - 92190 MEUDON.
Capital : 1.000 Euros.
Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Monsieur Pierre COLIN et Madame Aurélie BOUDIER, demeurant ensemble au 83-85 Rue de Paris - 92190 MEUDON

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813649

Par ASSP du 11/07/2018, constitution d'une SARL **dénommée** : NOVAXXIS
Siège social : 24, avenue Henri Barbusse, 92140 CLAMART.
Capital social : 3 000 euros.
Objet social : L'intégration, le développement et l'ingénierie de la robotique pour l'automatisation de la production industrielle dans tous domaines.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Laurent POULET et Nubia LEDA DE SALES demeurant 24, avenue Henri Barbusse, 92140 CLAMART.
Immatriculation de la Société au RCS de Nanterre.

Pour avis, La Gérance.

813674

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

L'INNOMINATO FRANCE

Forme : SAS.
Capital : 50.000,00 Euros.
Siège social : 29 Rue du Pont 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Objet : La création, la fabrication, la production, le développement des activités d'importation et d'exportation, la distribution et/ou la commercialisation, à la fois gros et de détail, toutes sortes de produits textiles, vêtements, lingerie, chaussures, articles en cuir, accessoires de toutes sortes, lunettes de soleil et montures, parfumerie, cosmétiques et produits de soins en général et l'hygiène personnelle, bijoux, articles en cuir, sacs à main, articles cadeaux, articles ménagers, bijoux, articles de bijouterie et articles en métaux précieux, argent, montres et instruments de précision, tous destinés aux hommes, aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux articles ménagers et domestiques directement ou indirectement. La gestion de points de vente directement ou par l'intermédiaire de tiers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : M. PERCASSI Antonio, demeurant Via Paglia N.1/D 24122 BERGAME (ITALIE).
Commissaire aux comptes titulaire : La société BDO FRANCE - LÉGER ET ASSOCIÉS, SARL sise 43-47 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS, immatriculée sous le N° 480 307 131 R.C.S. PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813574

SCP BRIDAULT et GUERILLON
Notaires
76760 YERVILLE

Suivant acte reçu par Me Maxime GUERILLON, Notaire à YERVILLE, le 14 juillet 2018, a été constituée la société civile **dénommée** : "SCI LES BLÉS"
Siège social : LEVALLOIS PERRET (92300) 12 rue Collange.
Capital social : 470 000,00 €uros, divisé en 47 000 parts sociales de 10,00 €uros chacune, numérotées de 1 à 47 000.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. NANTERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé premier Gérant de ladite société : - Monsieur Pascal Pierre Edouard HUBERTY, demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300), 12 rue Collange.

813635

Suivant acte SSP du 12/07/18, a été créée la société : PUBLICOM
Pour 99 ans.
SARL au **capital** de 1 000 €uros, divisé en 100 parts de 10 €uros.
Siège social : 3, boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY.
Objet : commercialisation de communications téléphoniques, cartes téléphoniques prépayées et prestations de recharges dématérialisées, photocopies et internet, transfert d'argent, change, reliures, plastifications, démarches administratives, photomaton, réparation de téléphones, vente d'accessoires.
Gérant : M. Ahmed KESSIR, demeurant à CLICHY (92110) 3, bld Jean Jaurès.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813584

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2018

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GILLES-DE-RE
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question.
Siège social : 146 Rue du Château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Capital : 1.028.600,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. GILLES Vincent et Mme Karin BARRET épouse GILLES, demeurant ensemble Flat 10, 28 Bramham Gardens LONDRES SW5 OHE / Royaume-Uni.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813621

Suivant acte reçu par Maître Pierre BEAUCHAIS, Notaire à ARGENTEUIL (Val d'Oise) 12 rue de la Poste le 19 juillet 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI DEYWAG
Forme : SCI.
Objet : Acquisition de tous biens immobiliers, gestion et administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : 9 bis rue Michel Ricard – BOIS COLOMBES (92270).
Capital : 2.000,00 €uros.
Durée : 17 ans.
Cessions de parts : toutes les cessions sont soumises à agrément préalable des associés.
Gérance : Madame Délia Alphonsine COZZOLINO, médecin, épouse de Monsieur Jean-Charles Philippe Joseph DEYBACH demeurant à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine) 15 rue Rouget de l'Isle.

Monsieur Jérôme Antoine Bernard WAGNER, ostéopathe, époux de Madame Agathe Patricia Domitile BAILLERGEAU demeurant à PARIS (17ème arrondissement) 7 rue Guy Mocquet.

Immatriculation au R.C.S. de NANTERRE.

813751

Aux termes d'un acte ssp en date du 17 Juillet 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après :

Objet : En France et à l'étranger :

- la prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à la dite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales ;
- la gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées, de ses participations.

Dénomination : IC BURO2
Siège social : 176 Avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY S/SEINE Cedex.
Durée : 99 années.
Capital : 1 Euro.
Président : Yves VEIGA CARVALHO, demeurant 68 Quai du Maréchal Joffre - 92400 COURBEVOIE.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813569

Aux termes d'un acte SSP du 29 Juin 2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CHILLAZ CONSEIL**

Forme : SAS.

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : - L'audit, le conseil patrimonial, la gestion d'actifs à destination de particuliers à court, moyen et long terme, la transmission de patrimoine, et la constitution de capitaux comme de toutes opérations corollaires, annexes, connexes et/ ou complémentaires susceptibles de faciliter le développement de l'entreprise, comme de toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 18, Rue Louis Philippe - 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Capital : 5.000 Euros divisé en 500 actions de 10 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de NANTERRE.

Cession des actions : Clause d'agrément.

Président : Monsieur Emmanuel DE CHILLAZ demeurant 1755 rte de Genève 74370 ANNECY.

813573

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PURE**

Forme : SCI.

Objet : La propriété et l'administration de tous biens immobiliers situés en France, et notamment la propriété de tous biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé à PARIS 3ÈME ARRONDISSEMENT (75003), 26 rue du Verbois. La propriété et l'administration de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toute participation dans toute société, et généralement de tous titres et instruments financiers. La vente de ces mêmes titres et valeurs pour autant qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société. L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, la prise à crédit-bail, et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers, et mobiliers notamment de parts de sociétés civiles immobilières, dont elle pourrait devenir propriétaire, nu-propriétaire ou usufruitière par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement et notamment la mise à disposition gratuite au profit des associés.

Siège social : 11 Rue du Bicentenaire 92800 PUTEAUX.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. CONSTANS-GAVARRY Wladimir, demeurant Boulevard de la Paix - BP 1388 LOMÉ (TOGO).

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813648

Le 17/07/2018, il a été constitué la SCI dénommée : **CHARBUOBATT**

Au **capital** de 260 000 Euros, dont le siège est situé **48 avenue Joffre 92420 VAUCRESSON** et ayant pour **objet** : l'acquisition, la construction, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers.

Sa **durée** est de 99 ans.

La **Gérance** est assurée par M. Francis BATT et Mme Nathalie BATT demeurant ensemble 48 avenue Joffre 92420 VAUCRESSON.

En cas de transmission de parts, l'agrément est requis dans tous les cas à la majorité des associés représentant au moins 3/4 des parts sociales.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813783

Par acte SSP du 07/07/2018, à VILLE D'AVRAY, il a été constitué une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

THE FAMILY TREE SVO

Capital social : 10 000 €uros, divisé en 10 000 actions de 1 €uro de valeur nominale entièrement libérées.

Siège social : 3-5 rue de Versailles à VILLE D'AVRAY (92410).

Objet : administration et gestion de tous fonds de commerce de librairie et de restauration sous toutes ses formes de ventes à emporter ou à consommer sur place, de produits consommables alcoolisés ou non ainsi que la vente de jeux, de jouets, de produits d'art et autres produits culturels.

Durée : 99 ans.

Présidente : Madame Vinciane MONTOIS, demeurant au 59 avenue du 18 juin 1940, Rueil Malmaison (92500).

Condition d'admission aux assemblées : tous les associés sont admis en assemblée.

Droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Condition de transmission des parts : à l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des 2/3 des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813627

Aux termes d'un acte authentique reçu devant Maître HUREL Antoine, Notaire sis 15 rue des Saints Pères 75006 PARIS en date du 16/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **WALLENTE**

Forme : SCI.

Objet : La propriété, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers (notamment contrat de capitalisation), cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile.

Siège social : 7 Rue Sadi Carnot 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE.

Capital : 500,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. WALLET Hugues, demeurant 82 Avenue de la Marne 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE et M. VALENTE Sébastien, demeurant 7 Rue Sadi Carnot 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

813661

MODIFICATIONS

PROVADYS

SAS au capital de 100 000,00 €uros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
150, rue Gallieni
489 099 168 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 5 Juillet 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Merryl CUESTAS de ses fonctions de Directeur Général à compter du 5 Juillet 2018

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813662

FLORICONCEPT

SARL au capital de 1 000,00 €uros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
104, route de la Reine
520 547 035 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 12/07/2018, il a été décidé :

- qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu de dissolution anticipée de la société,
- d'augmenter le capital social pour le porter à 20 000 Euros, par la création de 1900 parts nouvelles de 10 Euros chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Gérant.

813602

BRH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000,00 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
35, rue du Pont
448 008 052 R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 25 Juin 2018, l'Associé Unique a nommé Président Monsieur Charles ROBINET-DUFFO, demeurant 1, avenue Paul Doumer - 75116 PARIS, en remplacement de Madame Sandrine MAURICE.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Pour avis, Le Président.

813611

SOCIETE EN NOM COLLECTIF TAVAKE BAIL par abréviation SNC TAVAKE BAIL

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats-Unis CS 70052
538 825 845 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGM du 14/05/2018, il a été pris acte de la fin du mandat du Co-Gérant, M. ARNAUD Jérôme, et ce, à compter du 22/03/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au R.C.S. de NANTERRE.

813572

ZALTHABAR

SAS au capital de 49 600 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
48, rue de Villiers
802 381 152 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 12/06/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 200 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au R.C.S. de NANTERRE.

813583

Babilou SAS

SAS au capital de 15 908 780,80 €uros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
24, rue du Moulin des Bruyères
795 245 729 R.C.S. NANTERRE

Suivant procès-verbal du 02/07/2018, le président a constaté une augmentation de capital de 1 579 420,80 € pour le porter à 17 488 201,60 €, par la création de 15 794 208 actions de 0.10 euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Nanterre.

813590

TSA

SAS unipersonnelle
au capital de 330 000 000,00 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
31, place des Corolles
Tour Carpe Diem Esplanade Nord
542 089 750 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions des Associés en date du 29/06/2018, il a été pris acte des fins de mandats des CAC titulaires MAZARS 784 824 153 et ERNST & YOUNG ET AUTRES 438 476 913 et des CAC suppléants M. Pascal MACIOCE et M. Hervé HELIAS et décidé de nommer en qualité de CAC titulaire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS, dont le siège social est situé 63 Rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE 672 006 483 R.C.S. NANTERRE ; à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813654

MAJJ

SAS au capital de 100 000,00 €uros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
150, rue Gallieni
507 815 868 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 5 Juillet 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Merryl CUESTAS de ses fonctions de Directeur Général à compter du 5 Juillet 2018.

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813660

CODERES

SAS au capital de 200 000 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
2, avenue du Général de Gaulle
521 791 343 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 22/06/2018, il a été décidé en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Dépôt légal au R.C.S. de NANTERRE.

813639

CIMENTS DU LACYDON

SAS au capital de 420 000 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
2, avenue du Général de Gaulle
530 609 718 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 22/06/2018, il a été décidé, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Dépôt légal au R.C.S. de NANTERRE.

813644

AUDEMAIT

SCI au capital de1 200 000 Euros
Siège social : 92380 GARCHES
84, Grande Rue Bâtiment Buffon
489 700 831 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 07/06/2018, il a été pris acte de la fin du mandat de Co-Gérant de Mme Michèle BROGNAUX, et ce, à compter du 27/10/2015.

Dépôt légal au R.C.S. de NANTERRE.

813773

Erratum à l'insertion 812312 parue dans le présent journal du 4 juillet 2018 pour la société ARC EN CIEL IDF OUEST, il fallait lire : décidé de transférer le siège social au 20-22, avenue Edouard Herriot 92350 LE PLESSIS ROBINSON.

813803

SO FRANCE

Société Anonyme
au capital de 15 065 907 Euros
réduit à 37 000 €uros
Siège social : 92150 SURESNES
1, quai Marcel Dassault
303 789 879 R.C.S. NANTERRE

Il résulte des termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2018 et des termes du Procès-Verbal du conseil d'administration tenu le 12 juillet 2018 que le capital social de la société a été réduit de 15 028 907 € par voie de remboursement de 15 € par action.

Il a été ainsi ramené de 15 065 907 € à 37 000 €.

Cette réduction de capital a été effectuée au moyen de la réduction de la valeur nominale et du nombre des actions.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social, sont elles-mêmes ainsi modifiées :

« Le capital social est fixé à la somme de 37 000 €. Il est divisé en 74 000 actions de 0,50 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 74 000 ».

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

Pour avis.

813715

WENTURE

SARL au capital de 555 000,00 €uros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
150, rue Galliéni
505 166 579 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions du Gérant en date du 5 Juillet 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Merryl CUESTAS de ses fonctions de Co-Gérant à compter du 5 Juillet 2018.

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813665

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de PARIS
153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RHEA

SAS au capital de 70 127 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
147, avenue Paul Doumer
342 912 656 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29/06/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société 3 S.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813693

TRANSPORT ET LOGISTIQUE PARTENAIRES

SA au capital de 624 519 405 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
26, quai Charles Pasqua Espace Seine
409 492 725 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'A.G.M. en date du 29/06/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de M. Jean-Michel GENESTIER.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813703

SOCIETE D'EXPLOITATION DU RESTAURANT LA COUPOLE

SA au capital de 10 338 138,55 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
Tour Manhattan, 5/6, place de l'Iris
784 600 439 R.C.S. NANTERRE

Par lettre en date du 14/06/2018, Mme Christelle GRISONI, demeurant Tour Manhattan – 5/6 Place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE, a été désignée, en qualité de représentant permanent de la société FLO TRADITION SNC (R.C.S. NANTERRE 384 178 604), Administrateur de Société d'Exploitation du Restaurant LA COUPOLE, en remplacement de M. Philippe DECOURVAL.

Aux termes de l'AGOE en date du 07/06/2018, M. Lilian COMBOURIEU, demeurant c/o Groupe Flo, 5/6 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE, a été nommé en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Frédéric DUPUIS.

Aux termes des délibérations du CA en date du 14/06/2018, il a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, M. Lilian COMBOURIEU, demeurant c/o Groupe Flo, 5/6 place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE, en remplacement de M. Frédéric DUPUIS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813883

FORTIS LEASE

Société Anonyme
au capital de 89 936 020 €uros
Siège social : 92000 NANTERRE
12, rue du Port
351 382 429 R.C.S. NANTERRE

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 2018, le capital social a été réduit d'une somme de 89 936 020 Euros pour être ramené de 94 669 495 Euros à 4 733 475 Euros par la diminution de la valeur nominale des actions portée de 7 Euros à 0,35 Euros.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis, Le Conseil d'Administration.

813826

SODIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 45 800 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
Tour Ventose,
6 bd Henri Sellier – 2-6, rue des Bourets
329 926 471 R.C.S. NANTERRE

Les décisions du 31 mai 2018 ont décidé de ne pas renouveler le mandat du Président de Monsieur François GOUBY et de nommer en remplacement Monsieur Laurent DUTILLEUL demeurant 105 Chemin des Ventarelles 13090 AIX-EN-PROVENCE.

813760

SCI QUATUOR

Société Civile
au capital de 346 364,17 Euros
Siège social : 75007 PARIS
32, boulevard des Invalides
445 397 219 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **54 Rue de la Tourelle 92210 BOULOGNE BILLANCOURT** et de nommer en qualité de **Gérante**, Madame Nathalie FROMANGER. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813758

LES JARDINS DE CASTELVIEL

Société Civile Immobilière
au capital de 152 Euros
Siège social : 81000 ALBI
96, rue Porta
453 578 940 R.C.S. ALBI

Aux termes d'une Assemblée Générale du 5 janvier 2018, il a été décidé :

- de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Sauveur FERRARA, Co-Gérant démissionnaire, Monsieur Yves LE MASNE, domicilié SA ORPEA, 12 rue Jean Jaurès, 92813 PUTEAUX Cedex, devenant **Gérant unique**,
- de transférer le siège social de la société sis 96 rue Porta 81000 Albi au **12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cedex**.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autre de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : jusqu'au 18 mai 2103.

Radiation au R.C.S. d'ALBI et nouvelle immatriculation au R.C.S. de NANTERRE

813725

SODICA

SASU au capital de 18 164 829,74 Euros
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats Unis
422 069 021 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 05/06/2018, il a été décidé de nommer la société ERNST & YOUNG ET ASSOCIES, SAS, Tour First, TSA 14444, 92037 PARIS – LA DEFENSE Cedex en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société FIDUS.

Il a également été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société MAZARS.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

813808

SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT POUR CONSTRUCTION (SDC)

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Chez GEA 57, boulevard Jean Jaurès
305 393 118 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2018 : - Madame Chantal MAGROU épouse LAMBERT, demeurant 24 parc de Montretout 92210 SAINT CLOUD, a été nommé Co-Gérante à compter du 27 juin 2018.

Mention sera faite au R.C.S. : NANTERRE.

Pour avis.

813717

AUSY EXPERTISE ET RECHERCHE

SARL au capital de 10 000,00 €uros
Siège social : 92310 SEVRES
6/10, rue Troyon
797 519 006 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 Juin 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE & ASSOCIES, Société anonyme, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée sous le n° 572 028 041 au R.C.S. de NANTERRE, et ce pour une durée de six exercices.

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813855

EUROP ASSISTANCE

SA au capital de 35 402 786,00 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
1, Promenade de la Bonnette
451 366 405 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 28/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration M. Antoine PARISI, en remplacement de M. BRIGADEAU Pierre, également partant de son mandat d'administrateur.

Il a été également décidé de nommer M. Etienne BONNET, demeurant 245 Rue de Bercy 75012 PARIS en qualité d'Administrateur.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813762

HHR VENDOME RESTAURANT

SAS au capital de 1 000,00 €uros
Siège social :
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
77, esplanade du Général de Gaulle
Tour opus 12 - La Défense 9
825 090 061 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 Juin 2018, il a été décidé la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813863

DIOSYNTH FRANCE

SAS au capital de 1 010 719 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
34, avenue Leonard de Vinci
712 022 466 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 17/07/2018 en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813729

COLOMBUS RESTAURATION

SAS au capital de 5 000,00 €uros
Siège social : 92700 COLOMBES
1-3, place Général Leclerc
799 982 178 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 26 Juin 2018, il a été décidé de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaire, la société F.B.A. CAELIS Audit-SAS dont le siège social est situé 1 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS immatriculée sous le n° 353 976 202 R.C.S. PARIS.

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

813749

NIKITA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 003 146,50 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
35/37, rue de Paris
814 416 822 R.C.S. NANTERRE

Par DUA du 18/07/2018, il a été décidé d'augmenter le capital de 1.101.046 €uros pour le porter de 15.003.146,50 €uros à 16.104.192,50 €uros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

813832

IDIA DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 62 182 966,00 Euros
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
537 850 265 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 07/06/2018, il a été décidé de nommer ERNST & YOUNG ET ASSOCIES, SAS, dont le siège social est situé Tour First TSA 14444 92037 PARIS LA DEFENSE 438 476 913 R.C.S. NANTERRE en remplacement de La société MAZARS.
Il a également été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société FIDUS.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
813815

FUSIONS

ORPEA

Société Anonyme au capital de 80 732 903,75 Euros dont le siège social est sis **12, rue Jean Jaurès - 92813 PUTEAUX Cedex**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 401 251 566
Société absorbante

EMCEJIDEY

Société par Actions Simplifiée au capital de 293 400 euros dont le siège social est **12, rue Jean Jaurès - 92813 PUTEAUX Cedex**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 345 013 882
Société absorbée

Aux termes du traité de fusion en date du 29 mai 2018 prévoyant l'absorption de la société EMCEJIDEY par la société ORPEA, déposé le 30 mai 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE pour les sociétés absorbante et absorbée, et publié au BODACC le 7 juin 2018,
- En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés absorbée et absorbante de décisions de l'Associée unique de chacune des sociétés pour approuver l'opération de fusion,
- En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce,
- Du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante.

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation, et ce à compter du 9 juillet 2018. Conformément aux dispositions convenues la fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2018.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE pour la société ORPEA.
La société EMCEJIDEY sera radiée au R.C.S. de NANTERRE.
813896

Publiez vos annonces... dans nos colonnes

www.jss.fr

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

"KINESE"

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 7 500 €uros
Siège :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
52-54, rue de la Belle Feuille
829 271 501 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une déclaration de dissolution de SARL par l'Associée Unique personne morale en date du 18 juin 2018, la société PIRANESE, Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 Euros, Immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 519 661 979, dont le siège social est au 52-54 rue de la Belle Feuille – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, Associée Unique de la SARL « KINESE » a décidé la dissolution anticipée de ladite société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, les créanciers de la société KINESE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS
La Gérance.
813718

DISSOLUTIONS

IFECOM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 92270 BOIS COLOMBES
9, avenue Chevreul
814 177 523 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la décision unique de l'associée du 31 mai 2018 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compte du 31 mai 2018 et sa mise en liquidation. La décision unique susvisée a nommé comme Liquidateur Mme DA FONSCA Isabelle, demeurant au 9, avenue Chevreul – 92270 Bois Colombes. Le siège de la liquidation est fixé à 9, avenue Chevreul – 92270 Bois Colombes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.
Mention sera faite au RCS de Nanterre.
Pour avis.
813742

SCI 2008

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
70, boulevard Bineau
503 477 739 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur : M. Frank WAKSBERG, 70 boulevard Bineau – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Siège de la liquidation : 70 boulevard Bineau – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NANTERRE.
813877

GANAY GOURMET

SASU au capital de 30 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
76, avenue André Morizet
533 576 336 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique du 18/07/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer M. Christophe DE GANAY, demeurant 76 avenue André Morizet, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
Mention au GTC de NANTERRE.
813714

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI 2008

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
70, boulevard Bineau
503 477 739 R.C.S. NANTERRE

L'AGO du 31/05/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frank WAKSBERG de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NANTERRE.
813878

LOCATIONS-GÉRANCES

Par acte SSP du 12/07/18, enregistré au SIE de Nanterre, le 16/07/18, dossier 2018 37960, référence 2018 A 06822,
M. Ahmed KESSIR, né le 20/02/68 à REMADA (Tunisie) de nationalité française, demeurant à Clichy (92110) 3, bld Jean Jaurès – R.C.S. NANTERRE 538 768 102,
A consenti à :
La société **PUBLICOM**, SARL en formation au capital de 1 000 €uros, sise à CLICHY (92110) 3, boulevard Jean Jaurès, la location-gérance
Du fonds de commerce de **commercialisation de communications téléphoniques, cartes téléphoniques prépayées et prestations de recharges dématérialisées, photocopies et internet, transfert d'argent, change, reliures, plastifications, démarches administratives, photomaton, réparation de téléphones, vente d'accessoires** sis à CLICHY (92110) 3, bld Jean Jaurès, pour une durée d'un an à compter du 18/07/18 renouvelable par tacite reconduction. La modification prescrite par la loi, sera effectuée au R.C.S. de NANTERRE.
813582

Consultez GRATUITEMENT toutes les annonces légales des journaux habilités, depuis le 1er janvier 2010, avec Actulegales

Votre journal avec Actulegales
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Erratum à l'insertion 812139 parue dans le présent journal du 4 juillet 2018 pour la cession de fonds de commerce YAMI PRODUCTION au profit de KML, il fallait lire : « Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications prévues par la loi en l'étude GWA LA DEFENSE Huissiers de justice à COLOMBES CEDEX (92704) –BP 83 - 26 rue du Docteur Roux pour la validité et la correspondance. »
813900

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juillet 2013, Monsieur Robert MIGEON a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline LE BRIS-BOURDOU , Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent LABORDE-DUPERE, Notaires Associés de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial sis à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), 96, avenue du Maréchal-Foch », le 10 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître François PLANTELIN, Notaire à SAINT GERMAIN EN LAYE 96 avenue du Maréchal Foch, référence CRPCEN : 78028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
813689

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien LAUTER, Notaire à PARIS, Monsieur David Louis TUCHBANT, Président de sociétés, et Madame Sabrina LE BACHELIER, Présidente d'association, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-CLOUD (92210) 30 Parc de Montretout, mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 10 décembre 2005 sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre BIGOT, Notaire à PARIS, le 28 octobre 2005, ont adopté le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Julien LAUTER, Notaire à PARIS (75017) 22 rue Bayen, CRPCEN 75021.
813813

SEINE-ST-DENIS
93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP à VILLEMOMBLE du 04.07.2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **A FAMIGLIA**
Siège social : 43, rue Marcel Douret 93250 VILLEMOMBLE.
Objet : Toutes opérations purement civiles de gestion et d'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, dont, l'acquisition, la vente, l'exploitation par bail ou autrement, la location d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'acquisition de toutes parts de sociétés immobilières et notamment d'un bien immobilier sis 18 rue Pasteur à l'angle du 31 avenue Gustave Rodet 93250 VILLEMOMBLE.
Durée : 75 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
Apport et capital : 470 000 €uros en numéraire. Divisé en 4.700 parts de 100 €uros.
Cession des parts : Librement cessibles entre associés. Agrément pour les cessions aux tiers.
Gérance : M. Marc PAOLANTONACCI et Mme Pascale MONTIER épouse PAOLANTONACCI demeurant tous deux 43 rue Marcel Douret 93250 VILLEMOMBLE.
813818

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître PAULINE STAMAN, notaire au 21 rue du Général Leclerc 93110 ROSNY-SOUS-BOIS le 13/07/2018, avis de constitution d'une SCI **dénommée** :

KATY DIOR
Capital : 1 000 €uros divisé en 100 parts de 10 €uros chacune.
Siège social : 1 rue Raspail, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.
Objet : Acquisition, exploitation par bail, location, ou autrement, de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant s'y rattacher.
Cession des parts : Soumise à agrément sauf entre associés.
Gérance : DORDEVIC Davide demeurant 1 rue Raspail 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
813893

Par assp du 20/07/2018, avis de constitution d'une SAS **dénommée** :

PRONET SERVICES
Capital : 10 000 €uros divisé en 1000 actions de 10 €uros chacune.
Siège social : 85 Avenue HENRI BARBUSSE, 93700 DRANCY.
Objet : Nettoyage de tous types de locaux, bâtiments et véhicules industriels.
Durée : 99 ans.
Cession des actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable donné par la collectivité des actionnaires.
Président : QHAICHA Mounir, 03, rue Madeleine Bres 94450 LIMEIL-BREVANNES
Immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
813895

ABONNEZ-VOUS

Aux termes d'un acte authentique en date du 25/06/2018, reçu par Maître Jean-Charles GRESILLON, notaire 11 avenue Eugène Pelletan, 94400, Vitry-sur Seine, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI JURISCH**
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition, en l'état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise ne valeur, la transformation, la conctruction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente-exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des beins et droits immobiliers en question.
Siège social : 27 rue de la Croix Rouge 93160 NOISY LE GRAND.
Capital : 1.000,00 Euros.
Durée : 99 ans.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mr GALLAIS Yves, demeurant 27 rue de la Croix Rouge, 93160 NOISY LE GRAND.
La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY
813918

Par assp du 27/06/2018, avis de constitution d'une SAS **dénommée** :

M S L E
Capital : 1 500 €uros.
Siège social : 31 avenue Danielle Casanova, 93360 NEUILLY-PLAISANCE.
Objet : Tout Corps d'état du Bâtiment : Rénovation, Aménagement Intérieur et extérieur.
Durée : 99 ans.
Président : MATRAGUNA Sergiu, 31 avenue Danielle Casanova 93360 NEUILLY-PLAISANCE.
Directeur Général : LAMEZEC Erwan, 26 rue de Lanveur 56100 LORIENT.
Immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
813601

MODIFICATIONS

4T
Société par Actions Simplifiée
au capital de 115 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
3 rue Franklin, Tour Cityscope
329 870 257 R.C.S. BOBIGNY

Par DAU du 18/07/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Fernand BOUCAU de ses fonctions de Président et nommé en remplacement Monsieur Benjamin Constant Du Fraysseix, demeurant au 12, avenue de Neuville, 78950 GAMBAIS.
Par décisions du Président du 18/07/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Didier BOUCAU de ses fonctions de Directeur Général.
Les dépôts seront effectués au RCS de BOBIGNY.
813829

SCI DU 436 AVENUE JEAN MONNET
SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
22, rue Rodin
424 311 082 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au **ZAC de l'Ambrésis - 22 Avenue Jean Monnet - 77270 VILLEPARISIS** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Nouvelle immatriculation au RCS de MEAUX.
813740

IMI HYDRONIC ENGINEERING FRANCE
Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 8 109 204 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY EN FRANCE
13, rue de la Perdrix
Les Flamants 8 – Hall E
303 845 242 R.C.S. BOBIGNY

L'Assemblée Générale du 25 mai 2018 n'a pas renouvelé le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Peter KORCSOG dont le mandat était à échéance, et a nommé comme membre du Conseil de Surveillance Monsieur Christophe JOORIS demeurant à Zeclaan 188 0602 – 8770 DE PANNE – BELGIQUE. Le Conseil de Surveillance du 25 mai 2018 a nommé en qualité de Président du Conseil de Surveillance Monsieur Christophe JOORIS au lieu et place de Monsieur Peter KORCSOG.
813575

SOCIETE D'ETUDES COMMERCIALES ANDRE SIMON-SECAS
SARL au capital de 80 000 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
2, rue Le Corbusier
339 910 515 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2018 il résulte que :
- La dénomination sociale a été modifiée et devient : **SECAS** à compter du 1er juillet 2018.
- Le siège social a été transféré au **55 avenue du Vert Galant 93420 VILLEPINTE** à compter du 1er juillet 2018.

Monsieur Jean Maurice CELESTIN, **Gérant**, demeurant 55 avenue du Vert Galant 93420 VILLEPINTE.
Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouvelle immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
813735

SVS
SAS au capital de 900,00 €uros
Siège social : 93190 LIVRY-GARGAN
24, avenue Aristide Briand
833 253 073 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 11 Juillet 2018, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 20.001 €uros, par l'émission de 200.010 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0.10 €uro chacune. A l'issue de cette opération le capital a été porté de 900 €uros à 20.901 €uros. Les articles 7-8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de BOBIGNY.
813667

NOUVELLE SOCIETE ANONYME LA VIE OUVRIERE
SA au 152 449 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
263, rue de Paris
562 039 776 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO en date du 26/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Didier GIRAUD, demeurant 15 Lot de l'Elysique - 11120 MAILHAC.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de BOBIGNY.
813775

MULTI - M
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
2, rue Le Corbusier
824 709 240 R.C.S. PONTOISE

AVIS DE PUBLICITE
Personne habilitée à engager la société : Monsieur Jean Maurice CELESTIN, **Gérant**, demeurant 55 avenue du Vert Galant 93420 VILLEPINTE.
Aux termes du PV d'AGE du 1er juillet 2018 il résulte que :
Le siège social a été transféré au **55 avenue du Vert Galant 93420 VILLEPINTE** à compter du 1er juillet 2018.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au R.C.S. de PONTOISE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
813750

CAICHEN CREATION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 93120 LA COURNEUVE
1, avenue Louis Blériot
790 742 530 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/18, les Associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de BOBIGNY.
813904

HAMON RESEARCH-COTTRELL SARL
SARL au capital de 40 000 €uros
Siège social : 93200 SAINT DENIS
84, rue Charles Michels
761 800 523 R.C.S. BOBIGNY

En date du 28 mars 2018, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Marc d'UDEKEM de ses fonctions de Co-Gérant à effet du 19 février 2018, et a décidé de nommer en son remplacement, Monsieur Eric BINARD, domicilié 31, Rue Edmond Peny à B- 7140 MORLANWELZ (Belgique).
813708

EGIS INFORMATIQUE
SAS au capital de 16 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
4, rue Dolorès Ibarruri
305 207 391 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 31/05/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme VEAUTE Anne en tant que Commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de BOBIGNY.
813755

A CAB
Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
3, allée Pierre Mendes France
812 796 134 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/18, les associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de BOBIGNY.
813825

Telelingua France

Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
3 rue Franklin, Tour Cityscope
418 196 952 R.C.S. BOBIGNY

Par DAU du 18/07/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Fernand BOUCAU de ses fonctions de Président et nommé en remplacement Monsieur Benjamin CONSTANT DU FRAYSSEIX, demeurant au 12, avenue de Neuville, 78950 GAMBAIS.
Par décisions du Président du 18/07/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Didier BOUCAU de ses fonctions de Directeur Général.
Les dépôts seront effectués au R.C.S. de BOBIGNY.
813831

Institut Randstad pour l'Égalité des Chances et le Développement Durable

Association régie par la loi de 1901
Siège social :
93211 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
276, avenue du Président Wilson

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 2 mai 2018, il a été décidé de modifier :
La dénomination sociale qui devient :

Institut Randstad pour le Retour durable à l'Emploi

L'objet social qui devient : L'Association ainsi créée a pour objet de promouvoir toutes les actions et initiatives pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi ; pour favoriser le maintien durable dans l'emploi et la promotion de la diversité en entreprise.
A compter du même jour.
813859

KELY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
45, avenue Victor Hugo Bat. 233
814 819 660 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/18, les associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de BOBIGNY.
813824

DISSOLUTIONS

ISBA ARCHITECTURE ET MUSEOGRAPHIE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 100,00 Euros
Siège social :
93600 AULNAY SOUS BOIS
14, allée de Condé
485 032 197 R.C.S. BOBIGNY

Le 29/06/18, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. Mme Isabelle RAYMONDO, demeurant 65, boulevard Picpus, 75012 PARIS, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Mention sera faite au R.C.S. de BOBIGNY.
813905

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 12 juillet 2018, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Bobigny le 17 juillet 2018, Dossier 2018 18532, référence 2018 A 08953
La SARL « **JV DIFFUSION** » au capital de 8.000 €uros dont le siège social est sis 45 rue Victor Hugo – 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY – n°811 692 326.
A cédé à :
La SARL « **GOLD FASHION** » au capital de 8.000 €uros dont le siège social est sis 103 boulevard Voltaire – 75011 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS – n°833 254 139.
Le fonds de commerce **d'import-export et vente en gros et demi gros de prêt à porter, vêtements tous genres, accessoires de mode, chaussures, maroquinerie, bazar** sis et exploité 45 rue Victor Hugo - 93300 AUBERVILLIERS, immatriculé au R.C.S. de BOBIGNY sous le N° Siret : 811 692 326 00010 – code APE 4642Z
Moyennant le prix symbolique de 1 €uros. – Entrée en jouissance : 01/07/2018.
Oppositions : dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance au fonds vendu.
813817

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal n°811436 en date du 23 juin 2018 relative à la cession du fonds de commerce de la société COURONNE BEAUTE. Il est précisé que les oppositions sont reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège de la société DJANOU BEAUTE 65, rue de la Marne à EPINAY SUR SEINE où domicile a été élu à cet effet, tant pour la validité que pour la correspondance.
Pour insertion.
813620

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 3 juin 2015, Madame Léone Simone VILLAIN, née à FOUSSAIS-PAYRE (85420) le 25 novembre 1920, en son vivant retraitée, demeurant à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) 120 rue Jean Mermoz, veuve de Monsieur Roland Théophile COSQUERIC, décédée à PARIS (75015) le 15 mars 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pierre-Jean QUIRINS, Notaire au RAINCY le 12 juillet 2018.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pierre-Jean QUIRINS, 110 Avenue de la Résistance - 93340 LE RAINCY, (CRPCEN : 93013), Notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis, Maître Pierre-Jean QUIRINS.
813608

Découvrez le site
du Journal Spécial des Sociétés :
www.jss.fr

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maitre Marie-Christine DEMACHY-LECOMTE, Notaire Associée à LIVRY-GARGAN, 125 Avenue Aristide Briand, le 5 juin 2018 :
Monsieur Pascal François BOURGEOIS, retraité, et Madame Nelly Annie BOUCHERON, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LIVRY-GARGAN (93190) 13 rue de Terrasson.
Mariés à la mairie de LIVRY-GARGAN (93190) le 25 juin 1983 sous le regime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
ONT ADOPTE, pour l'avenir, le regime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté en pleine propriété au conjoint survivant, seulement en cas de décès de l'un des époux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de reception ou par acte d'huissier de justice, à Maître DEMACHY-LECOMTE, Notaire à LIVRY GARGAN (93190) 125 Avenue Aristide Briand.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance. (CRPCEN 93016).
POUR AVIS.
813888

VAL-DE-MARNE
94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

TECLAIRE PRESSING

Forme : SAS.
Capital : 10.000,00 Euros.
Siège social : 51-55 Rue Hoche 94200 IVRY-SUR-SEINE.
Objet : La création, l'exportation de tous fonds de commerce de pressing, teinturerie, laverie, clinique du vêtement, nettoyage à sec, stoppage, remaillage, clef minute, talon minute.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : M. AGEGEE Kodjo, demeurant Parc de la Noue - Bâtiment G1 93420 VILLEPINTE.
La société sera immatriculée au R.C.S. de CRÉTEIL.
813830

Aux termes d'un acte ssp en date du 02/07/2018 il a été constitué une SASU
dénommée : **ISG INFORMATIONS**
Nom commercial : ISG INFORMATIQUE
Objet social : commerce, achat, vente, courtage, distribution de tous produits et matériels électronique, informatiques.
Siège social : 37 bis av. du Gal de Gaulle, 94420 Le Plessis Trévise.
Capital : 100 000 €.
Président : Mr Jonathan, Dominique THOMAS 37 bis av. du Gal de Gaulle, 94420 Le Plessis Trévise élu pour une durée d'un an.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Créteil.
813604

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Marolles en Brie du 14 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière,
Dénomination sociale :

SCI DES SILLONS

Siège social : 30 rue des Sillons, 94440 MAROLLES EN BRIE.
Objet social : l'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit ou desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur John BINTZ, demeurant 30 rue des Sillons 94440 MAROLLES EN BRIE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, dispense d'agrément pour les cessions entre associés, ou à conjoint, ascendants ou descendants d'associés.
La société fera l'objet d'une immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.
Pour avis, La Gérance.
813738

Par acte S.S.P. du 01/03/18, il a été constitué la société :

EURL EDDY FRESCHARD

Siège social : 4 rue de Chanzy 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
Forme : EURL.
Capital : 69 000 €uros.
Objet : Exploitation en qualité de locataire gérant d'un fonds **artisanal de taxi** comprenant l'autorisation administrative de circuler, stationner et prendre en charge de la clientèle sur la voie publique pour l'activité d'exploitant de Taxi parisien.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.
Gérant : Eddy FRESCHARD, demeurant 4 rue de Chanzy 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE pour une durée illimitée.
813873

MODIFICATIONS

LES JURISTES ASSOCIES
DU SUD-OUEST
Société d'Avocats
29-31, Rue Ferrère - 33000 BORDEAUX

SEGAT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 94200 IVRY SUR SEINE
6 bis, rue Jean Bonnefoix
632 044 145 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2018, il a été décidé :
- de nommer Monsieur Philippe MURAT, domicilié 3 rue Léon Wirtzler à SCEAUX (92330), en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de la société AUDIT EUREX non renouvelée ;
- de nommer Monsieur Jean-François LABORDE-BALEN, domicilié 106 rue des Tennerolles à SAINT CLOUD (92210), en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de la société 01 EXPERTS ASSOCIES non renouvelée.
Pour avis, Le Président.
813614

formalites@jss.fr

SYLPA GROUPE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 726 367 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Parc Icade – 15, rue du Jura
811 938 349 R.C.S. CRÉTEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2017, il a été décidé de nommer à compter du 01/01/2018, en qualité de Président :

- La société H3F, SARL au capital de 3 621 000 Euros, dont le siège social est à BOUGIVAL (78380) – 28, rue de la Mare, immatriculée sous le numéro 791 102 080 RCS VERSAILLES représentée par son Gérant, Monsieur Pascal FOURNET-FAYARD.

En remplacement de M. Pascal FOURNET-FAYARD démissionnaire à compter du 01/01/2018.

Mention sera faite au RCS : CRETEIL.

813869

EUROPEAN DECISION MAKER PUBLICATIONS
EDM PUBLICATIONS

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 94360 BRY SUR MARNE
32, rue de la Prairie
377 610 662 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 26/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **3 boulevard Georges Méliès – 94356 VILLIERS.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de CRETEIL.

813777

QUIM COUVERTURE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social :
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
11, rue de la République
751 244 609 R.C.S. CRETEIL

Le 10/7/2018, la Collectivité des associés a décidé de nommer Gérante Mme Gisela VICENTE, d emeurant 11 rue de la République – 94430 Chennevières-sur-Marne, en remplacement de M. Louis Joaquim MOREIRA.

Mention au RCS de Créteil.

Pour avis. La Gérance.

813798

JS LOGISTICS

SAS au capital de 10 000 €uros
Siège social : 94800 VILLEJUIF
4, rue du Bel Air
840 766760 R.C.S. CRÉTEIL

Suivant décision du Président du 16/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **Bâtiment 1, Cellules 7 et 9, ZAC des Tulipes Sud, Avenue du XXIe Siècle, 95500 GONESSE**, à compter du 16/07/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

813913

Le service annonces légales
du Journal Spécial des Sociétés
est à votre disposition
du **lundi** au **vendredi**.
Tél. : 01 47 03 10 10

UNIFAP

Société par Actions Simplifiée
au Capital Variable
Siège social : 94250 GENTILLY
21, rue du Val de Marne
349 344 689 R.C.S. CRETEIL

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2018 : L'Assemblée nomme Monsieur Lionel BOUILLON, demeurant n°8 Douazel - 35230 SAINT ERBLON, en qualité de Président en remplacement Monsieur Toon BOSSUYT dont le mandat est arrivé à échéance.

L'Assemblée nomme Monsieur Abed CHAGAR, demeurant 1 rue Tanger - MOHAMMEDIA - Maroc en qualité de Vice-Président en remplacement Monsieur Lionel BOUILLON dont le mandat est arrivé à échéance.

Mention sera faite au R.C.S. de CRETEIL.

Pour avis.

813713

SCI LIA

SCI au capital de 100,00 €uros
Siège social :
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
11 bis, rue Saint Hilaire
815 206 461 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'AGE du 06/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 11 Bis rue Saint Hilaire 94210 LA VARENNE ST HILAIRE au **106 E Sulane 20290 BORGO (CORSE).**

La société sera radiée du R.C.S. de CRETEIL et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de BASTIA.

813645

"LINE COIFFURE"

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social :
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
83 bis, avenue Henri Martin
801 761 339 R.C.S. CRETEIL

Suivant décision en date du 29 Juin 2018, l'Associée Unique en application de l'article L.223-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de CRETEIL.

813607

TIMRZ SERVICES

S.A.R.L. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 94300 VINCENNES
3, rue Massue
803 459 619 R.C.S. CRÉTEIL

Avis est donné que par délibération de l'AGE du 31/07/2017, le siège social de la société a été transféré au **26, rue de Montreuil 94300 VINCENNES** à partir du 01/08/2017.

L'article N° 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société reste immatriculée au RCS de CRETEIL compétent à son égard.

813737

SYLVAIN IMMOBILIER

SAS au capital de 150 000,00 Euros
Siège social : 94370 SUCY EN BRIE
3, rue du Feu
529 648 248 R.C.S. CRÉTEIL

Aux termes des décisions des actionnaires en date du 30/05/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **14 rue des Primevères, 69340, Francheville.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Lyon.

813771

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 11 novembre 2017, Monsieur Mieczystaw François PODBIELSKI, en son vivant retraité, demeurant à VINCENNES (94300) 26 avenue du Général de Gaulle, célibataire, décédé le 4 juin 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Yann MICHOT Notaire à PARIS suivant procès-verbal du 19 juillet 2018 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Une copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Yann MICHOT, 10 rue Saint Antoine 75004 PARIS (office CRPCEN 75122), Notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître Yann MICHOT.

813790

RÉGIME MATRIMONIAL

Avis de changement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Francis HUET, Notaire à TOURNAN EN BRIE (77220), 5 rue du Président Poincaré, (CPRCEN n° 77016), le 12 juillet 2018, M. Bernard Louis Raymond CHOCHINA, retraité, né à EPERNAY (51200), le 12 décembre 1947 et Mme Ermelisa RIVALETTO, retraitée, son épouse, née à SEDEGLIANO (ITALIE), le 09 janvier 1948, demeurant ensemble à LA QUEUE EN BRIE (94510), 21 allée des merisiers, mariés à la Mairie de SUCY EN BRIE (94370), le 20 juin 1969, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, non modifié depuis, ONT ADOPTE, pour l'avenir le régime de la communauté universelle (article 1526 du Code Civil) avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis et mention, Me HUET, Notaire.

813778

VAL D'OISE
95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/07/2018 par Maître François POURRIER, Notaire à PARIS (75005) – 70 boulevard de Port Royal

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BERNARDINO

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 19 rue des Martinets - 95170 DEUIL LA BARRE.

Capital : 3.000 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Monsieur Roberto GRUPPO, demeurant 11 rue de la Glacière - 75013 PARIS.

Monsieur Giuseppe MERRO, demeurant 19 rue des Martinets - 95170 DEUIL LA BARRE.

Monsieur Luc MUIR, demeurant 39 rue de Montigny - 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

813687

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

O BONHEUR DE NOS GENS

Forme : SAS.

Objet : La Société a pour objet :

L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, vente de glaces sans fabrication, traiteur, salon de thé, comestibles et toutes activités s'y rapportant.

Siège social : 76, Grande Rue de Nogent 95290 L'ISLE ADAM.

Capital : 20 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PONTOISE.

Président : M. Tony RIBEIRO PEREIRA demeurant 2, allée Marivaux - Bâtiment T - 78260 ACHERES.

813780

MODIFICATIONS

NEIZVRAN IMMOBILIER

SCI au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95000 CERGY
Rue des Chauffours Immeuble Ordinal
811 940 998 R.C.S. PONTOISE

L'AGM du 29/06/2018 a décidé de transférer le siège social de la société **5 rue Ferrié, 95300 ENNERY**, à compter du 29/06/2018.

Mention au RCS de PONTOISE.

813836

FILM AIR SERVICES

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
au capital de 140 314,08 Euros
Siège :
95725 ROISSY CHARLES DE GAULLE
Zac du Moulin – Rue de la Croix
338 964 760 R.C.S. PONTOISE

Suivant procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique en date du 08 juin 2018, il a été décidé de nommer :
- Monsieur Patrick KERDELO, demeurant Route de Saint Cergue 32, 1260 NYON (Suisse), en qualité de Président et Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Rodolphe TORTORA démissionnaire, et pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes clos en 2023,
- Monsieur Nicolas LAVAUD, demeurant 8 Avenue des Motelles, 78920 ECQUEVILLY en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Rodolphe TORTORA démissionnaire, et pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes clos en 2023.

Formalités R.C.S. de : PONTOISE.
813578

SOCIETE DE GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARB

SNC au capital de 7 700,00 Euros
Siège social :
95866 CERGY PONTOISE CEDEX
12, avenue des Béguines
383 742 970 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 19/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise, 95863 CERGY-PONTOISE**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Pontoise.
813698

JS LOGISTICS

SAS au capital de 10 000 €uros
Siège social : 94800 VILLEJUIF
4, rue du Bel Air
840 766 760 R.C.S. CRÉTEIL

Suivant décision du président du 16/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **Bâtiment 1, Cellules 7 et 9, ZAC des Tulipes Sud, Avenue du XXIe Siècle, 95500 GONESSE**, à compter du 16/07/2018.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de PONTOISE.
813907

AKEBONO EUROPE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 23 500 000 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
ZAC de la Grande Vallée
6, av. Pierre Salvi
333 882 207 R.C.S. PONTOISE

Par décision du 29 juin 2018, l'associé Unique a augmenté le capital social de 12 000 000 €uros à 23 500 000.
Suite à ces modifications, l'article 6 des statuts a été modifié de la manière suivante : ARTICLE 6 – Capital social
Le capital social est fixé à la somme de Vingt-trois millions cinq cent mille euros (23 500 000) €uros.
Il est divisé en 11.750.000 actions d'une valeur nominale de 2 €uros chacune.
813866

SAS MC AUTO

SAS au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95130 FRANCONVILLE
10, rue Jeanne d'Arc
831 162 409 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une AGE en date du 16/07/2018 l'actionnaire unique et Présidente, Madame Marie CONVERS a décidé de :
- Céder la totalité de ses actions,
- Transférer le siège au **2 boulevard des Cordeliers, 95300 Pontoise** à compter du 16/07/2018. L'article 4 des statuts a été modifié,
- De démissionner de son poste de Président,
- De nommer en remplacement en qualité de Président, Monsieur José IBANEZ, demeurant à 2 Boulevard des Cordeliers, 95300 Pontoise. L'article 28 des statuts a été modifié.

Pour avis et mention,
Madame Marie CONVERS, Présidente.
813721

SRHP

SNC au capital de 198 120 Euros
Siège social :
95866 CERGY PONTOISE CEDEX
12, avenue des Béguines
Immeuble Le Cervier
Cergy Saint Christophe
542 006 606 RCS PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 19/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise, Cergy Saint Christophe, 95863 CERGY-PONTOISE.**
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Pontoise.
813702

APPLICATIONS RATIONNELLES DES SOLS

SA au capital de 184 117,25 €uros
Siège social : 95460 ÉZANVILLE
Route de domont-lieudit l a justice
738 202 035 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 Juin 2018, il a été décidé le transfert du siège social de Route de Domont- Lieudit la Justice-95460-EZANVILLE à **62 Boulevard Henri Navier - 95150 TAVERNY** et ce à compter du 19 Juin 2018.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au Rcs de Pontoise.
813700

SCI ALTEROSE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :
95130 FRANCONVILLE LA GARENNE
116, rue de la Station
820 527 703 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des délibérations de l'AGE du 18 juillet 2018, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient à compter du même jour :

PATRIMOINE GESTION CONSEIL ALTAIN ALDEA sigle PGCAA

et de procéder à la mise à jour corrélative de l'article 3 des statuts.
Le dépôt légal sera effectué au GTC de PONTOISE.
813791

TERR. ASP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 Euros
Siège social : 95290 L'ISLE ADAM
3/5, rue du Patis
833 184 310 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/07/2018, il a été décidé de constater la démission de M. Serge BRANCOURT, de ses fonctions de directeur général de la Société, à compter du 19/07/2018.
Modification auprès du greffe du tribunal de commerce de PONTOISE.
Pour avis.
813833

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

SCI BELLEVUES LA PATELLE

Société Civile Immobilière
au capital de 400 000 €uros
Siège social :
95613 CERGY-PONTOISE CEDEX
16, rue de la Patelle
524 616 679 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une décision du 29 juin 2018, la SA VEDEGGIO (Corso Pestalozzi 11, c/o AVV. Lucio RUSCA (6900) LUGANO, Suisse) a, en qualité d'Associée Unique de la SCI BELLEVUES LA PATELLE, décidé de la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du Décret du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCI BELLEVUES LA PATELLE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter du présent avis.
Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Grande Instance de PONTOISE.
813736

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Pascal MARY, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Yves FRICOTEAUX, Xavier PILLEBOUT et Hugues VAN ELSLANDE », titulaire d'un Office Notarial à 93200 SAINT-DENIS, 11 rue des Ursulines, le 5 juillet 2018, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement BOBIGNY le 13 juillet 2018, dossier 2018 18455, référence 2018 N 00867,
A été cédé par :
La Société dénommée **MELINA**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €uros, dont le siège est à ENGHIEN-LES-BAINS (95880), 28, rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 521 549 857 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.
A : La Société dénommée **KDM CHAUSSURES**, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €uros, dont le siège est à ENGHIEN LES BAINS (95880), 28 rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 840 088 983 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE
Un fonds de commerce de **prêt-à-porter, chaussures homme - femme - enfants, vente de bijoux et accessoires de Paris et maroquinerie** sis à ENGHIEN LES BAINS (Val d'Oise), 28 rue du Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial de COLISEE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE, sous le numéro 521 549 857.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent trente mille Euros (230 000,00 €uros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office Notarial de Maître Stéphane LHERBIER, Notaire à MONTMORENCY (95160), 11 rue Jaigny, où domicile a été élu à cet effet.
813765

Rectificatif à l'annonce parue sous le numéro 812221 dans l'édition du 04 juillet 2018, concernant la cession de fonds M. BROUILLARD à la SAS HOUSSES TAXI il y a lieu de lire que pour la validité des inscriptions, il est fait élection de domicile en l'office de Maîtres A. GAULTIER et F. FERRIEN, 7 rue Ernest Bray 95100 ARGENTEUIL.
813770

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 mai 2014, Madame Denise DIRY a institué des légataires universels conjoints. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Caroline LOUVEL, de la Société par Actions Simplifiée « Office Notarial de SAINT LEU LA FORET », titulaire d'un office notarial à SAINT-LEU-LA-FORÊT, 6 avenue de la Gare, le 5 juillet 2018, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marie-Caroline LOUVEL, notaire à SAINT-LEU-LA-FORET 6 avenue de la Gare, référence CRPCEN : 95047, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
813820

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Agnès EYMRI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « François EYMRI, Notaire » dont le siège est à EAUBONNE (Val d'Oise) 3, rue Cristino Garcia, le 17 Juillet 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Claude Pierre Emile GODIN, retraité, et Madame Gisèle Georgette Hélène BOUTELOUP, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à EAUBONNE (95600) 11 avenue Mirabeau. Mariés à la mairie de NOCE (61340) le 30 avril 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. CRPCEN : 95032.
Pour insertion. Le Notaire.
813744

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Intégrez la **dématérialisation** de vos formalités dans votre **transition digitale** avec le **Journal Spécial des Sociétés**

ACTUALITÉS JURIDIQUES

ANNONCES LÉGALES

FORMALITÉS LÉGALES

JOURNAL DES SOCIÉTÉS

FORMATIONS JURIDIQUES

8, rue Saint Augustin - 75080 Paris Cedex 02 01 47 03 10 10
www.jss.fr – annonces@jss.fr – formalites@jss.fr – contact@jss.fr

120 ans